



BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL
Société anonyme au capital social de 1 302 192 250 euros
Siège social : 34, rue du Wacken – 67002 Strasbourg
355 801 929 R.C.S. Strasbourg

PROSPECTUS

**Mis à la disposition du public à l'occasion de
l'émission et de l'admission sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. de**

TITRES SUBORDONNÉS REMBOURSABLES
5,50% juin 2008 / juin 2016
d'un montant nominal de 300.000.000 euros
Code ISIN FR0010615930

Le titre subordonné remboursable se distingue de l'obligation par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Le taux de rendement actuariel de cette émission est égal à 5,46% ce qui représente un écart de taux de 1,20% par rapport au taux de rendement sans frais des emprunts d'État de durée équivalente (4,26%)¹ constaté au moment de la fixation des conditions d'émission.

La notice a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 12 mai 2008.

VISA
AMF

VISA DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur le présent Prospectus le visa No. 08-083 en date du 7 mai 2008. Ce Prospectus a été établi par l'Émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Le présent prospectus constitue un prospectus ("Prospectus") au sens de l'article 5.3 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et modifiant la Directive 2001/34/CE (la "Directive Prospectus").

¹ Taux constaté le 7 mai 2008 aux environs de 11 heures 03.

Ce prospectus est composé :

- du Document de Référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 13 novembre 2007 sous le N° R.07 - 164
- du présent Prospectus.

Des exemplaires de ce Prospectus sont disponibles, sans frais, auprès de l'Émetteur. Il est également disponible sur le site de l'Émetteur: <http://www.bfcm.creditmutuel.fr> et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers: www.amf-France.org

Toute modification de ce Prospectus sera soumise à l'accord préalable du Secrétariat Général de la Commission Bancaire.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS	4
FACTEURS DE RISQUE	14
CHAPITRE I RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	17
CHAPITRE II ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES REPRÉSENTATIVES DE CRÉANCE	19
CHAPITRE III RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET SON CAPITAL ET ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉMETTEUR.	29
CHAPITRE IV RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR	29
CHAPITRE V PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS	29
CHAPITRE VI ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE.	29
CHAPITRE VII	
DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS	30
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	30
ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS « GROUPE BFCM » AU 31 DÉCEMBRE 2007	86
COMMUNIQUE DE PRESSE DU 30 AVRIL 2008	133
ANNEXE V (RGT 2004-809) INFORMATIONS À INCLURE AU MINIMUM DANS LA NOTE RELATIVE AUX VALEURS MOBILIÈRES LORSQU'IL S'AGIT DE TITRES D'EMPRUNT AYANT UNE VALEUR INFÉRIEURE À 50.000 EUROS.	134

Résumé du Prospectus

Visa n° 08-083 en date du 7 mai 2008 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire

Le présent Prospectus peut être obtenu sur simple demande
à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg Téléphone : 03.88.14.88.14

A CONTENU ET MODALITÉS DE L'OPÉRATION

- | | |
|---|--|
| 1 Montant de l'émission | Le présent emprunt 5,50% juin 2008 / juin 2016 d'un montant nominal de 300 000 000 représenté par 3 000 000 Titres Subordonnés Remboursables d'une valeur nominale de 100 euros. |
| 2 Caractéristiques des titres émis | |
| 2.1 Prix d'émission : | 100,25% soit 100,25 euros par Titre Subordonné Remboursable payable en une seule fois à la date de règlement. |
| 2.2 Période de souscription | La souscription est ouverte du 14 mai 2008 au 12 juin 2008 et pourra être close sans préavis. |
| 2.3 Date d'entrée en jouissance des Titres Subordonnés Remboursables : | 16 juin 2008 |
| 2.4 Date de règlement : | 16 juin 2008 |
| 2.5 Intérêts : | Les Titres Subordonnés Remboursables porteront un intérêt annuel de 5,50% du nominal, soit 5,50 euros par Titre Subordonné Remboursable payable en une seule fois le 16 juin de chaque année ou le Jour Ouvré suivant si ce jour n'est pas un Jour Ouvré et pour la première fois le 16 juin 2009 et |

pour la dernière fois le 16 juin 2016, soit un taux de rendement actuariel de 5,46%.

« Jour Ouvré » désigne tout jour où le Système TARGET, ou tout système qui lui succéderait, fonctionne.

2.6 Amortissement – Remboursement :

L'Émetteur s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des Titres Subordonnés Remboursables, sauf par des rachats en bourse ou par des offres publiques d'achat et d'échange, ces opérations étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des Titres Subordonnés Remboursables restant en circulation.

L'Émetteur devra requérir l'accord préalable du Secrétariat Général de la Commission bancaire pour effectuer des rachats en bourse dès que le montant cumulé des Titres Subordonnés Remboursables rachetés excédera 10% du montant initial de l'emprunt ainsi que pour procéder à des offres publiques d'achat ou d'échange.

Les Titres Subordonnés Remboursables seront amortis en totalité le 16 juin 2016 par remboursement au pair.

2.7 Durée de l'émission :

8 ans

2.8 Rang de créance :

En cas de liquidation de l'Émetteur, les Titres Subordonnés Remboursables seront remboursés à un prix égal au pair et leur remboursement n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'Émetteur, des titres participatifs émis par lui et des titres subordonnés de dernier rang prévus à l'article L. 228-97 du Code de commerce. Les présents Titres Subordonnés Remboursables interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés, ultérieurement par l'Émetteur, tant en France qu'à l'étranger, proportionnellement à leur montant le cas échéant.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'Émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang

L'Émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des présents Titres Subordonnés Remboursables, à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux Titres Subordonnés Remboursables.

Cet engagement se rapporte exclusivement aux émissions de titres subordonnés et n'affecte en rien la liberté de l'Émetteur de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toute sûreté sur lesdits biens en toutes autres circonstances.

2.9 Garant ou garantie donnée :

Cette émission ne bénéficie d'aucune garantie.

2.10 Notation :

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

2.11 Mode de représentation des porteurs des Titres Subordonnés Remboursables, le cas échéant :

Faisant application de l'article L. 228-46 du Code de commerce, les porteurs des Titres Subordonnés Remboursables (les **Porteurs**) sont groupés pour la défense de leurs intérêts communs en une masse jouissant de la personnalité civile.

Faisant application de l'article L. 228-47 du Code de commerce, sont désignés :

a) Représentant titulaire de la Masse des porteurs de titres subordonnés :

– Monsieur Bernard MEYER, demeurant
13 rue des Pommiers – 67560 Rosheim

b) Représentant suppléant de la Masse des porteurs de titres subordonnés :

– Monsieur François WAGNER,
demeurant 89 avenue du Général de
Gaulle – 67201 Eckbolsheim

2.12 Liste des établissements chargés du service financier :

La centralisation du service financier des Titres Subordonnés Remboursables (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis) sera assuré par CM-CIC Securities (CM-CIC Émetteur - affilié Euroclear France n° 25) qui tient par ailleurs à la disposition de toute personne qui en ferait la demande la liste des établissements qui assurent ce service.

2.13 Droit applicable et tribunaux compétents en cas de litige : Droit français

les Tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social lorsque l'Émetteur est défendeur et sont désignés en fonction de la nature des litiges sauf disposition contraire du Nouveau Code de Procédure Civile.

B ORGANISATION ET ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

1 Informations de base concernant l'Émetteur et ses États Financiers

Informations financières sélectionnées

Comptes au 31 décembre 2007

Les états financiers consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel au 31 décembre 2007 sont présentés intégralement dans le présent Prospectus (pages 86-132).

Comptes consolidés du groupe BFCM (normes IFRS)

Compte de résultat (extraits)

(en millions d'euros)	31 déc. 2007	31 déc. 2006
Produit Net Bancaire	5 388	5 657
Frais généraux	-3 085	-3 002
Résultat Brut d'Exploitation	2 303	2 656
Coût du risque	-128	-90
Résultat d'Exploitation	2 176	2 566
Gains sur autres actifs*	77	40
Résultat avant impôt	2 253	2 606
Impôt sur les sociétés	-549	-724
Résultat net comptable	1 704	1 883
Résultat consolidé – Minoritaires	239	240
Résultat net part du groupe	1 464	1 642

* y compris résultat net des entités mises en équivalence.

Produit net bancaire

Le produit net bancaire annuel s'établit à 5 388 millions d'euros en baisse -4.8 % par rapport au 31 décembre 2006. Le PNB de la « Bancassurance de proximité » (banque de détail et assurances), cœur de métier du Groupe BFCM (75,9% du PNB du groupe), progresse de 4 009 millions à 4 110 millions (+ 2,5%).

Les autres métiers qui contribuent également à la hausse du PNB sont la banque privée (+ 14,4%), et le capital développement (+ 26,4%). Le PNB est en baisse sur les métiers banque de financement et de marché (avec une diminution de 54,7% sur les activités de marché) et l'activité holding.

La contribution par pôle d'activité au produit net bancaire du Groupe BFCM est la suivante :

•Banque de détail	3 151 millions d'euros
•Assurance	960 millions d'euros
•Banque de financement et activité de marché	611 millions d'euros
•Banque privée	449 millions d'euros
•Capital développement	424 millions d'euros
•Structure&Holding	-182 millions d'euros

} Bancassurance =
4 111 millions d'€

Frais généraux

Le 31 décembre 2007, le montant des frais de gestion est de 3 085 millions d'euros (+2,8%) contre 3 002 millions d'euros au 31 Décembre 2006. Le coefficient d'exploitation passe de 53 % à 57,2 %.

Résultat courant

Le résultat courant avant impôt diminue de 13,6% d'un exercice à l'autre pour s'établir à 2,3 milliards d'euros contre 2.6 milliards pour 2006. Le coût du risque passe de 0,10% à 0,09% du total des encours de crédits bruts en 2007 pour s'établir à 127,6 millions contre 89,9 millions en 2006.

Résultat net comptable

En 2007, le Groupe BFCM voit son résultat net part du groupe passer de 1 642,5 millions d'euros à 1 464,4 millions d'euros suite, à une baisse du PNB sur les activités de marché et de holding. Le renchérissement du coût des ressources, notamment celui du refinancement auquel le Groupe doit faire appel en raison de sa forte croissance, a freiné les résultats de la banque de détail (+2,6%), tandis que l'activité de la banque de financement et de marché a été marginalement affectée par la crise (-36,7%), L'assurance (+13,9%), la banque privée (+14,3%), le capital développement (+21%) enregistrent une bonne progression de leurs résultats.

La contribution par pôle d'activité au résultat net consolidé du Groupe BFCM est la suivante :

▪ Banque de détail	590 millions d'euros
▪ Assurance	490 millions d'euros
▪ Banque de financement et activité de marché	233 millions d'euros
▪ Banque privée	135 millions d'euros
▪ Capital développement	367 millions d'euros
▪ Structure et logistique	-111 millions d'euros

Bilan consolidé de la BFCM

Actif du bilan en millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006
Caisses, Banques centrales, CCP – Actif	6 083	4 021
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	97 349	65 506
Instruments dérivés de couverture – Actif	3 165	1 346
Actifs financiers disponibles à la vente	51 063	48 950
Prêts et créances sur les établissements de crédit	96 977	95 205
Prêts et créances sur la clientèle	121 660	99 963
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-63	13
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 085	6 007
Actifs d'impôt courant	454	371
Actifs d'impôt différé	383	285
Comptes de régularisation et actifs divers	8 992	13 912
Participations dans les entreprises mises en équivalence	447	250
Immeubles de placement	928	987
Immobilisations corporelles et location financement preneur	1 520	1 441
Immobilisations incorporelles	202	120
Ecart d'acquisition	664	646
Total de l'actif	395 910	339 025

Passif du Bilan en millions d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2006
Banques centrales, CCP – Passif	59	387
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	65 563	26 603
Instruments dérivés de couverture – Passif	2 857	1 406
Dettes envers les établissements de crédit	82 100	103 385
Dettes envers la clientèle	69 980	61 080
Dettes représentées par un titre	99 770	72 029
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	201	121
Passifs d'impôt courant	151	177
Passifs d'impôt différé	527	561
Comptes de régularisation et passifs divers	10 701	13 361
Provisions techniques des contrats d'assurance	45 355	42 187
Provisions pour risques et charges	620	648
Dettes subordonnées	6 748	7 137
Capitaux propres	11 277	9 942
. Capitaux propres – Part du groupe	9 493	8 359
- <i>Capital souscrit</i>	1302	1 302
- <i>Primes d'émission</i>	578	578
- <i>Réserves consolidées</i>	5 644	4 150
- <i>Gains et pertes latents ou différés</i>	505	686
- <i>Résultat de l'exercice</i>	1 464	1 642
. Capitaux propres - Intérêts des minoritaires	1 785	1 584
Total du passif	395 910	339 025

Le total bilan (normes IFRS), de 395,9 milliards d'euros, progresse de près de 16,8 % depuis le 31 décembre 2006. Les capitaux propres, part du groupe, s'établissent à 9,5 milliards d'euros. Les créances sur la clientèle s'établissent à 121,7 milliards au 31 décembre 2007, en progression de 21,7%

par rapport à l'exercice précédent. Les crédits sont accordés à plus de 90% par l'intermédiaire du CIC. L'évolution traduit sur la période le maintien d'une forte activité de crédits. Les dettes envers clientèle (créances rattachées), constituées des dépôts de la clientèle, ont progressé de 14,6% pour atteindre 70 milliards d'euros en 2007. Ils traduisent une nette reprise de la collecte d'épargne. La contribution des entités du CIC représente à elle seule 93% de ce total, soit 64,8 milliards.

1.2 Informations générales concernant l'Émetteur

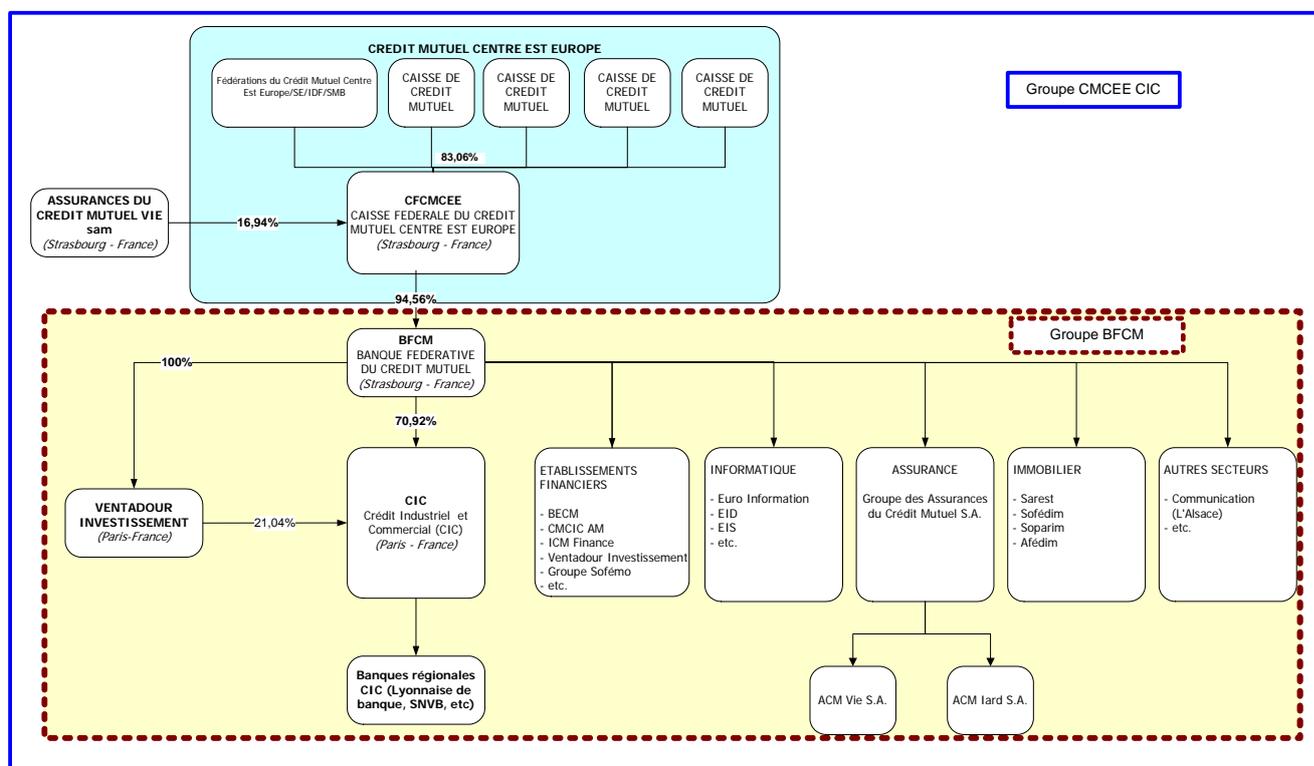
La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) est une Société Anonyme à Conseil d'Administration. Elle est régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés anonymes et les lois applicables aux établissements de crédit français, codifiés pour l'essentiel dans le Code monétaire et financier.

Siège social : 34, rue du Wacken – 67000 STRASBOURG

Capital social : le capital social s'élève à la somme de €1 302 192 250,00 ; il est divisé en 26 043 845 actions de €50,- chacune, toutes de même catégorie.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe détient 94,56% du capital de la BFCM, le solde du capital est principalement détenu par les Caisses Fédérales des fédérations de Normandie, Loire Atlantique et Centre Ouest, Anjou, Midi Atlantique, Laval, Centre, Sud-Est, Ile de France, Savoie Mont Blanc et par les Caisse locales de Crédit Mutuel adhérentes aux trois dernières fédérations précitées ainsi que celles de Centre Est Europe.

L'organigramme capitalistique simplifié du Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE – CIC) est le suivant :



Missions de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

L'ensemble « Fédérations - Caisses locales- CFCMCEE » constitue le cœur mutualiste du groupe qui contrôle la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, cette dernière organise son activité autour des pôles

suivants:

- Intervenante unique du Groupe CMCEE - CIC sur les marchés de capitaux, elle gère la trésorerie des Caisses locales confiée par la CFCMCEE et fournit les refinancements nécessaires. D'autres Groupes de Crédit Mutuel lui confient également leurs opérations de trésorerie. Cette mission s'étend à certaines des filiales du Groupe. La salle des marchés de la BFCM est notamment spécialisée dans les produits de taux, de change et de dérivés sur les marchés de gré à gré. A ce titre, la BFCM a également la charge de procurer au Groupe les ressources longues qui lui sont nécessaires.
- Dans le prolongement de ce rôle de centrale financière, la BFCM gère également les équilibres "actif-passif" du Groupe par le suivi et la couverture sur les marchés des risques de taux et de change, tout en garantissant la liquidité des entités du Groupe.
- La BFCM assure les relations financières avec les grandes entreprises et collectivités. Partenaire des plus grands groupes français, son intervention touche tant les opérations de traitement des flux financiers de ses clients que les activités de crédit, ainsi que le montage d'opérations d'ingénierie financière.
- Enfin, la BFCM a un rôle de holding, en regroupant et en développant l'ensemble des participations du Groupe. Les sociétés financières y tiennent une place prépondérante, avec notamment le sous-groupe composé du Crédit Industriel et Commercial (CIC) et de ses banques régionales, la Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique (BECM) et diverses sociétés de crédit-bail et de location. Les activités d'assurance sont regroupées autour d'un sous-holding contrôlé par la Banque Fédérative (Groupe des Assurances du Crédit Mutuel), qui détient lui-même principalement les sociétés ACM IARD S.A., ACM Vie S.A., ACM Vie S.A.M, Assurances du Sud S.A., SERENIS Vie, ICM Life, ICM Ré, S.A. Partners Assurances, Procourtage, ACM Services S.A., Euro Protection Services.

Outre ces missions spécifiques, la BFCM exerce en tant que banque, tant en France qu'à l'étranger, les compétences conférées aux banques par le Code monétaire et financier.

2 Direction Générale – Conseil d'administration

La BFCM est dirigée par un Conseil d'Administration composé de seize membres qui a également nommé quatre censeurs.

Le Conseil d'Administration a opté pour le régime dualiste d'exercice de la direction générale. La présidence du Conseil est exercée par M. Étienne PFLIMLIN et la Direction Générale par M. Michel LUCAS.

A la date de ce document, la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Étienne PFLIMLIN	Président du Conseil d'Administration
Jacques HUMBERT	Vice-Président du Conseil d'Administration
Michel LUCAS	Directeur Général
Marie-Paule BLAISE	Membre du Conseil d'Administration
Jean-Louis BOISSON	Membre du Conseil d'Administration
Maurice CORGINI	Membre du Conseil d'Administration
Gérard CORMORECHE	Membre du Conseil d'Administration
Roger DANGUEL	Membre du Conseil d'Administration
Jean-Louis GIRODOT	Membre du Conseil d'Administration
Robert LAVAL	Membre du Conseil d'Administration
Jean-Paul MARTIN	Membre du Conseil d'Administration
Pierre NEU	Membre du Conseil d'Administration
Gérard OLIGER	Membre du Conseil d'Administration
Albert PECCOUX	Membre du Conseil d'Administration
SAS CLOE représentée par Ekart THOMA	Membre du Conseil d'Administration
Alain TETEDOIE	Membre du Conseil d'Administration

C RÉSUMÉ DES FACTEURS DE RISQUE

Certains facteurs peuvent affecter l'aptitude de l'Émetteur à respecter ses engagements relatifs aux Titres Subordonnés Remboursables.

Ces facteurs sont repris ci-dessous sous la dénomination "Facteurs de risque" et précisent (i) certains facteurs pouvant affecter la capacité de l'Émetteur à remplir ses obligations au titre des Titres Subordonnés

Remboursables, (ii) certains facteurs de risque liés aux Titres Subordonnés Remboursables et (iii) des risques de marché et autres facteurs de risque. Ainsi l'attention des Porteurs est attirée notamment sur (1) la qualité de crédit de l'Émetteur et sur le fait qu'une baisse de notation de l'Émetteur pourrait affecter la valeur de marché des Titres Subordonnés Remboursables, (2) les conflits d'intérêt potentiels, et (3) des particularités liées à la subordination des Titres Subordonnés Remboursables.

Les investisseurs devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les Titres Subordonnés Remboursables, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière. L'émission des Titres Subordonnés Remboursables ne constitue pas un investissement approprié pour des investisseurs qui ne sont pas familiarisés avec les titres subordonnés. Les investisseurs devraient également avoir suffisamment de ressources financières pour supporter les risques d'un investissement en Titres Subordonnés Remboursables.

FACTEURS DE RISQUE

L'Émetteur considère que les risques ci-dessous sont susceptibles d'affecter sa capacité à remplir ses engagements au titre des Titres Subordonnés Remboursables. La plupart de ces facteurs sont liés à des événements qui peuvent ou non se produire et l'Émetteur n'est pas en mesure d'exprimer un avis sur la probabilité de survenance de ces événements.

En outre, des facteurs, importants pour déterminer les risques de marchés associés aux Titres Subordonnés Remboursables, sont également décrits ci-dessous.

L'Émetteur considère que les risques décrits ci-dessous constituent les risques principaux inhérents à l'investissement dans les Titres Subordonnés Remboursables, mais l'incapacité de l'Émetteur à payer tout montant au titre de, ou en relation avec, les Titres Subordonnés Remboursables peut survenir pour des raisons autres que celles décrites ci-dessous. L'Émetteur ne déclare pas que les éléments donnés ci-dessous relatifs aux risques liés à la détention des Titres Subordonnés Remboursables sont exhaustifs.

Les termes en majuscule auront le sens qui leur est donné dans le chapitre II ci-après.

A – Facteurs pouvant affecter la capacité de l'Émetteur à remplir ses obligations au titre des Titres Subordonnés Remboursables

La qualité de crédit de l'Émetteur

Les Titres Subordonnés Remboursables constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'Émetteur. Le principal des Titres Subordonnés Remboursables constitue une dette subordonnée de l'Émetteur. Les intérêts sur les Titres Subordonnés Remboursables constituent une dette chirographaire de l'Émetteur.

L'Émetteur émet un grand nombre d'instruments financiers y compris les Titres Subordonnés Remboursables, sur une base globale et, à tout moment, les instruments financiers émis peuvent représenter un montant important. En achetant les Titres Subordonnés Remboursables, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'Émetteur et de nulle autre personne.

Conflits d'intérêt

L'Émetteur fournit une gamme complète de produits de marché de capitaux et de services de conseils financiers. Au titre de ces activités, l'Émetteur, les filiales et sociétés affiliées de celui-ci, peuvent être amenés à être en possession d'informations de marché importantes. L'Émetteur, les filiales ou sociétés affiliées de celui-ci, n'ont aucune obligation de révéler ces informations. L'Émetteur, les filiales et sociétés affiliées de celui-ci, ainsi que leurs dirigeants et représentants peuvent conduire ces activités sans tenir compte de l'existence des Titres Subordonnés Remboursables ou de l'effet que ces activités pourraient avoir, directement ou indirectement, sur les Titres Subordonnés Remboursables.

Les activités de négociation et de couverture de l'Émetteur et de ses filiales peuvent potentiellement affecter la valeur des Titres Subordonnés Remboursables

Dans la gestion courante de leurs affaires, qu'ils soient ou non impliqués dans des activités sur le marché secondaire, l'Émetteur, ses filiales et sociétés affiliées peuvent effectuer des transactions pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients et adopter des positions à court ou long terme. En outre, l'Émetteur et ses filiales ou sociétés affiliées, peuvent avoir conclu des opérations de négociation ou de couverture impliquant les Titres Subordonnés Remboursables qui peuvent avoir une influence sur la valeur des Titres Subordonnés Remboursables. En ce qui concerne de telles activités de couverture, de négociation ou autres activités sur les marchés, l'Émetteur, ses filiales et

sociétés affiliées peuvent conclure des transactions relatives aux Titres Subordonnés Remboursables qui pourraient affecter le prix du marché, la liquidité ou la valeur des Titres Subordonnés Remboursables et qui pourraient être perçues comme contraires aux intérêts des Porteurs. Les situations décrites ci-dessus peuvent avoir des conséquences négatives sur l'investissement dans les Titres Subordonnés Remboursables. L'Émetteur n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour ces conséquences et l'impact sur l'investissement des Porteurs.

B – Facteurs de risque liés aux Titres Subordonnés Remboursables

Facteurs de Risque liés à la structure particulière des Titres Subordonnés Remboursables

Les Titres Subordonnés Remboursables ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels.

Titres Subordonnés Remboursables

En cas de liquidation de l'Émetteur, les Titres Subordonnés Remboursables seront remboursés à un prix égal au pair et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'Émetteur et des titres participatifs émis par lui ainsi que des titres subordonnés de dernier rang prévus à l'article L. 228-97 du Code de commerce. Les Titres Subordonnés Remboursables interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés, ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'Émetteur, tant en France qu'à l'étranger, proportionnellement à leur montant le cas échéant.

Absence de droit d'obtenir un remboursement anticipé

Les Porteurs ne sont pas autorisés à obtenir un remboursement anticipé des Titres Subordonnés Remboursables; ces Porteurs pourront seulement prétendre aux montants qui leur sont dus conformément aux modalités des Titres Subordonnés Remboursables.

Risques généraux liés aux Titres Subordonnés Remboursables

Les risques généraux liés aux Titres Subordonnés Remboursables sont décrits brièvement ci-dessous :

Modification

Les modalités des Titres Subordonnés Remboursables contiennent des dispositions relatives à la tenue de l'assemblée des Porteurs pour délibérer sur des sujets concernant leurs intérêts. Ces dispositions permettent qu'une majorité définie de Porteurs puisse engager la totalité des Porteurs, y compris, ceux n'ayant pas assisté et/ou n'ayant pas voté à l'assemblée des Porteurs, ou ayant voté de manière contraire à la majorité.

La Directive de l'Union Européenne sur l'épargne

Si, suite à l'entrée en vigueur de la Directive de l'Union Européenne sur l'Épargne, un paiement doit être fait ou encaissé dans un État Membre qui a opté pour le système de retenue à la source et une taxe ou un montant relatif à une taxe doit être retenu de ce paiement, ni l'Émetteur ni un quelconque agent payeur ni aucune autre personne ne sera obligé(e) de payer une somme supplémentaire au titre des Titres Subordonnés Remboursables du fait de l'application de cette retenue à la source.

Si une retenue à la source est imposée sur le paiement effectué par l'Agent Financier suite à la transposition de cette Directive, l'Émetteur sera tenu de maintenir un Agent Financier dans un État Membre qui ne sera pas obligé de retenir ou de déduire une taxe conformément à cette Directive.

Changement de loi

Les modalités des Titres Subordonnés Remboursables sont fondées sur les lois en vigueur à la date du Prospectus. Aucune assurance ne peut être donnée sur l'impact d'une éventuelle décision de justice ou changement de loi ou de pratique administrative après la date du Prospectus.

Absence de conseil juridique ou fiscal

Chaque investisseur potentiel est invité à consulter ses propres conseillers quant aux aspects juridiques, fiscaux et connexes d'un investissement dans les Titres Subordonnés Remboursables.

C – Risques de marché et autres facteurs de risque

Risques liés au marché en général

Ci-dessous sont brièvement décrits les principaux risques de marché, y compris le risque de liquidité, le risque juridique, le risque de taux et le risque de crédit :

Le marché secondaire

Il existe un marché secondaire pour les Titres Subordonnés Remboursables mais il se peut qu'il ne soit pas très liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs Titres Subordonnés Remboursables facilement. Les investisseurs subissant les risques de fluctuations du marché, pourraient également ne pas être en mesure de vendre leurs Titres Subordonnés Remboursables à un prix égal au pair ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Considérations d'ordre juridique pouvant restreindre la possibilité de certains investissements

Les activités d'investissement de certains investisseurs sont sujettes à des lois et règlements spécifiques, ou à l'examen ou au contrôle par certaines autorités. Chaque investisseur potentiel doit consulter ses propres conseils juridiques pour déterminer si et dans quelle mesure (1) il peut légalement acheter les Titres Subordonnés Remboursables (2) les Titres Subordonnés Remboursables peuvent servir de garantie pour diverses formes d'emprunt et (3) d'autres restrictions s'appliquent pour l'achat ou la mise en garantie des Titres Subordonnés Remboursables. Les institutions financières doivent consulter leurs conseils juridiques ou leurs autorités de tutelle afin de déterminer le traitement adéquat des Titres Subordonnés Remboursables en vertu de toute règle d'exigence en fonds propres ou règles similaires.

Risques liés aux taux d'intérêt

Les Titres Subordonnés Remboursables portent intérêt à taux fixe. L'évolution des taux d'intérêt sur le marché peut affecter défavorablement la valeur des Titres Subordonnés Remboursables.

La baisse de notation de crédit de l'Émetteur peut affecter la valeur de marché des Titres Subordonnés Remboursables

La notation de crédit de l'Émetteur est une évaluation de sa capacité à faire face à ses obligations de paiement, y compris celles résultant des Titres Subordonnés Remboursables. En conséquence, une baisse réelle ou anticipée dans la notation de crédit de l'Émetteur peut affecter la valeur de marché des Titres Subordonnés Remboursables.

Les Titres Subordonnés Remboursables ne sont pas nécessairement adaptés à tous les investisseurs

Les investisseurs doivent avoir une connaissance et une expérience suffisantes du secteur financier et des affaires pour évaluer les avantages et les risques à investir dans une émission de Titres Subordonnés Remboursables donnée ainsi qu'une connaissance et un accès aux instruments d'analyse afin d'évaluer ces avantages et risques dans le contexte de leur situation financière. Les Titres Subordonnés Remboursables ne sont pas appropriées pour des investisseurs qui ne sont pas familiers avec les titres subordonnés. Les investisseurs doivent également disposer de ressources financières suffisantes pour supporter les risques d'un investissement dans les Titres Subordonnés Remboursables.

CHAPITRE I PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU PROSPECTUS ET CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

1.1. Responsable du prospectus

Christian KLEIN
Directeur

1.2. Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.

Christian KLEIN
Directeur

1.3. Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

- S.A.S. À capital variable ERNST & YOUNG et AUTRES

représentée par M. Olivier DURAND
41 rue d'Ybry – 92576 NEUILLY-SUR-SEINE.

Début du premier mandat : 29 septembre 1992, renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 1998 et de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2004.

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009

- Société KMT AUDIT

représentée par M. Arnaud BOURDEILLE
9, avenue de l'Europe – BP20002 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG Cedex.

Début du premier mandat : 29 septembre 1992, renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 1998 et de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2004.

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009

Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Pascal MACIOCE

Monsieur Pascal BROUARD

1.4. Responsables de l'information

M. Marc BAUER

Directeur Financier de la BFCM et du groupe CMCEE - CIC

Téléphone : 03.88.14.68.03

Email : bauerma@cmcee.creditmutuel.fr

CHAPITRE II

ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES REPRÉSENTATIVES DE CRÉANCES

(Titres Subordonnés Remboursables)

2.1. CADRE DE L'ÉMISSION

2.1.1. Autorisations

Conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce tel que modifié par l'ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004, le Conseil d'Administration réuni le 21 février 2008 a autorisé l'émission pour une période d'un an à compter du 21 février 2008, en une ou plusieurs fois, d'obligations à concurrence d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros et a décidé de déléguer à M. Michel LUCAS, Directeur Général et à M. Christian KLEIN, Directeur, pour une période d'un an à compter du 21 février 2008, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'obligations à concurrence du montant maximum autorisé par le Conseil d'Administration.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été subdélégués par le Conseil d'Administration réuni le 21 février 2008, M. Christian KLEIN a décidé de procéder à l'émission d'un emprunt d'un montant maximum de 300 000 000 euros représentés par 3 000 000 titres subordonnés remboursables d'une valeur nominale de 100 euros.

2.1.2. Nombre et valeur nominale des titres, produit de l'émission.

Le présent emprunt 5,50% d'un montant nominal de 300 000 000 euros est représenté par 3 000 000 titres subordonnés remboursables d'une valeur nominale de 100 euros.

Le produit brut minimum estimé de cette émission sera de 300 750 000 euros.

Le produit net minimum de cette émission, après prélèvement sur le produit brut minimum de 3 600 000 euros correspondant aux rémunérations globales dues aux intermédiaires financiers et environ 40 000 euros correspondant aux frais légaux et administratifs, s'élèvera à 297 110 000 euros.

2.1.3. Tranches internationales ou étrangères

La totalité de l'émission est réalisée sur le marché français. Il n'y a pas de tranche spécifique destinée à être placée sur le marché international ou un marché étranger.

2.1.4. Droit préférentiel de souscription

Il n'y a pas de droit préférentiel de souscription à la présente émission.

2.1.5. Période de souscription

La souscription sera ouverte du 14 mai 2008 au 12 juin 2008 et pourra être close sans préavis.

2.1.6. Organismes financiers chargés de recevoir les souscriptions

Les souscriptions seront reçues, dans la limite du nombre des titres disponibles, aux guichets des Caisses du Crédit Mutuel en France, aux Antilles françaises et en Guyane, aux agences du Crédit Industriel et Commercial et de ses banques régionales.

2.2. CARACTÉRISTIQUES DES TITRES ÉMIS

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Les Titres Subordonnés Remboursables sont émis dans le cadre de la législation française.

Ils pourront revêtir la forme nominative ou au porteur au choix des détenteurs.

Les Titres Subordonnés Remboursables seront obligatoirement inscrits en comptes tenus, selon les cas par :

- CM-CIC Securities pour les titres nominatifs purs,
- un intermédiaire habilité au choix du détenteur pour les titres nominatifs administrés,
- un intermédiaire habilité au choix du détenteur pour les titres au porteur.

Les Titres Subordonnés Remboursables seront inscrits en compte le 16 juin 2008.

EUROCLEAR FRANCE assurera la compensation des Titres Subordonnés Remboursables entre teneurs de comptes.

2.2.2. Prix d'émission

100,25 % soit 100,25 euros par Titre Subordonné Remboursable, payable en une seule fois à la date de règlement.

2.2.3. Date de jouissance

16 juin 2008.

2.2.4. Date de règlement

16 juin 2008.

2.2.5. Taux nominal

5,50%.

2.2.6. Intérêt annuel

Les Titres Subordonnés Remboursables porteront un intérêt annuel de 5,50% du nominal, soit 5,50 euros par Titre Subordonné Remboursable payable en une seule fois le 16 juin de chaque année ou le Jour Ouvré suivant si ce jour n'est pas un Jour Ouvré et, pour la première fois, le 16 juin 2009 et, pour la dernière fois, le 16 juin 2016.

« Jour Ouvré » désigne tout jour où le Système européen de transfert express automatisé de règlements bruts en temps réel (« Target »), ou tout système qui lui succéderait, fonctionne.

Les intérêts des Titres Subordonnés Remboursables cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par l'Émetteur.

Les intérêts seront prescrits dans un délai de 5 ans.

2.2.7. Amortissement - remboursement

Amortissement normal :

Les Titres Subordonnés Remboursables seront amortis en totalité le 16 juin 2016 par remboursement au pair.

Le capital sera prescrit dans un délai de 30 ans à compter de la mise en remboursement.

Amortissement anticipé :

L'Émetteur s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des Titres Subordonnés Remboursables par remboursement.

Toutefois, il se réserve le droit de procéder à l'amortissement anticipé des Titres Subordonnés Remboursables, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange, ces opérations étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des Titres Subordonnés Remboursables restant en circulation.

L'Émetteur devra requérir l'accord préalable du Secrétariat général de la Commission bancaire pour effectuer des rachats en bourse dès que le montant cumulé des Titres Subordonnés Remboursables rachetés excèdera 10% du montant initial de l'emprunt ainsi que pour procéder à des offres publiques d'achat ou d'échange.

L'information relative au nombre de Titres Subordonnés Remboursables rachetés et au nombre de Titres Subordonnés Remboursables en circulation sera transmise annuellement à Euronext Paris SA pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'Émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres.

Les Titres Subordonnés Remboursables ainsi rachetés sont annulés.

2.2.8. Taux de rendement actuariel à la date de règlement

5,46 % à la date de règlement.

Sur le marché obligataire français, le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir (Définition du Comité de Normalisation Obligataire).

Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses Titres Subordonnés Remboursables jusqu'à leur remboursement final.

2.2.9. Durée de vie moyenne

8 ans à la date de règlement.

2.2.10. Assimilations ultérieures

Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des présents Titres Subordonnés Remboursables, il pourra, sans requérir le consentement des Porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

2.2.11. Rang de créance

En cas de liquidation de l'Émetteur, les Titres Subordonnés Remboursables seront remboursés à un prix égal au pair et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'Émetteur, des titres participatifs émis par lui et des titres subordonnés de dernier rang prévus à l'article L. 228-97 du Code de commerce. Les présents Titres Subordonnés Remboursables interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés, ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'Émetteur, tant en France qu'à l'étranger, proportionnellement à leur montant le cas échéant.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'Émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang

L'Émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des présents Titres Subordonnés Remboursables, à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux Titres Subordonnés Remboursables.

Cet engagement se rapporte exclusivement aux émissions de titres subordonnés et n'affecte en rien la liberté de l'Émetteur de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toute sûreté sur lesdits biens en toutes autres circonstances.

2.2.12. Garantie

Le service de l'emprunt en intérêts, amortissements, impôts, frais et accessoires ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

2.2.13. Prise ferme

La présente émission ne fait pas l'objet de prise ferme.

2.2.14. Notation

Cet emprunt n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

2.2.15. Représentation des Porteurs

Faisant application de l'article L. 228-46 du Code de Commerce, les Porteurs sont groupés en une masse (la Masse) jouissant de la personnalité civile.

Faisant application de l'article L. 228-47 dudit Code sont désignés:

a) Représentant titulaire de la Masse des porteurs de titres subordonnés :

- Monsieur Bernard MEYER, demeurant 13 rue des Pommiers – 67560 Rosheim

Son mandat ne sera pas rémunéré.

b) Représentant suppléant de la Masse des porteurs de titres subordonnés :

- Monsieur François WAGNER, demeurant 89 avenue du Général de Gaulle – 67201 Eckbolsheim

La date d'entrée en fonction du représentant suppléant sera celle de réception de la lettre recommandée par laquelle le représentant titulaire restant en fonction, l'Émetteur ou toute autre personne intéressée, lui aura notifié tout empêchement définitif ou provisoire du représentant titulaire défaillant; cette notification sera, le cas échéant également faite, dans les mêmes formes, à la société débitrice.

En cas de remplacement provisoire ou définitif, le représentant suppléant aura les mêmes pouvoirs que ceux des représentants titulaires.

Son mandat ne sera pas rémunéré.

Le représentant titulaire auront sans restriction ni réserve, ensemble ou séparément, le pouvoir d'accomplir au nom de la Masse tous les actes de gestion pour la défense des intérêts communs des Porteurs.

Il exercera ses fonctions jusqu'à son décès, sa démission, sa révocation par l'assemblée générale des Porteurs ou la survenance d'une incapacité ou d'une incompatibilité. Son mandat cessera de plein droit le jour du dernier amortissement ou du remboursement général, anticipé ou non, des Titres Subordonnés Remboursables. Ce terme est, le cas échéant, prorogé de plein droit, jusqu'à la solution définitive des procès en cours dans lesquels le représentant serait engagé et à l'exécution des décisions ou transactions intervenues.

En cas de convocation de l'assemblée des Porteurs, ces derniers seront réunis au siège social de l'Émetteur ou en tout autre lieu fixé dans les avis de convocation.

Le Porteur a le droit, pendant le délai de 15 jours qui précède la réunion de l'assemblée générale de la Masse de prendre, par lui-même ou par mandataire, au siège de l'Émetteur, au lieu de la direction administrative ou, le cas échéant, en tout autre lieu fixé par la convocation, connaissance ou copie du texte des résolutions qui seront proposées et des rapports qui seront présentés à l'assemblée.

Dans le cas où des émissions ultérieures de titres subordonnés offriraient aux souscripteurs des droits identiques à ceux de la présente émission et si les contrats d'émission le prévoient, les Porteurs seront

groupés en une masse unique.

2.2.16. Régime fiscal

En l'état actuel de la législation française, le régime fiscal décrit ci-après est applicable. L'attention des Porteurs est attirée sur le fait que ce régime fiscal ne constituant qu'un résumé est susceptible d'être modifié et leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller habituel.

Le paiement des intérêts et le remboursement des Titres Subordonnés Remboursables seront effectués sous la seule déduction des retenues opérées à la source et des impôts que la législation française met ou pourrait mettre obligatoirement à la charge des Porteurs.

1. Résidents français

1.1. Personnes physiques détenant les Titres Subordonnés Remboursables dans leur patrimoine privé

a) Revenus

En l'état actuel de la législation, les revenus (intérêts et/ou primes de remboursement) de ces Titres Subordonnés Remboursables détenues dans le cadre de leur patrimoine privé par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au barème progressif auquel s'ajoutent :

- la contribution sociale généralisée de 8,2 % (articles 1600-0 D et 1600-0 E du Code Général des Impôts (CGI));
- le prélèvement social de 2 % (article 1600-0 F bis du CGI) auquel s'ajoute la contribution de solidarité pour l'autonomie de 0,3 % (loi n° 2004-626 du 30 juin 2004); et
- la contribution pour le remboursement de la dette sociale de 0,5 % (articles 1600-0 G à 1600-0 M du CGI).

A compter du 1er janvier 2007, ces prélèvements sociaux sont prélevés à la source par l'établissement payeur français.

- soit, sur option, à un prélèvement au taux de 18 % (article 125-A du CGI) libératoire de l'impôt sur le revenu, auquel s'ajoutent :

- la contribution sociale généralisée de 8,2 % (articles 1600-0 D et 1600-0 E du CGI);
- le prélèvement social de 2 % (article 1600-0 F bis du CGI) auquel s'ajoute la contribution de solidarité pour l'autonomie de 0,3 % (loi n° 2004-626 du 30 juin 2004); et
- la contribution pour le remboursement de la dette sociale de 0,5 % (articles 1600-0 G à 1600-0 M du CGI).

Soit au total au taux de 29 %

b) Plus-values

En l'état actuel de la législation, les plus-values (calculées en incluant le coupon couru) réalisées lors de la cession des Titres Subordonnés Remboursables par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont imposables dès le premier euro, lorsque le montant

annuel des cessions des valeurs mobilières et droits sociaux excède le seuil fixé à 25 000 euros pour 2008 par foyer fiscal (article 150-0A du CGI).

Les plus-values imposables sont soumises au taux de 18 % (article 200-A 2 du CGI) auquel s'ajoutent :

- la contribution sociale généralisée de 8,2 % (articles 1600-0 D et 1600-0 E du CGI);
- le prélèvement social de 2 % (article 1600-0 F bis du CGI) auquel s'ajoute la contribution de solidarité pour l'autonomie de 0,3 % (loi n° 2004-626 du 30 juin 2004); et
- la contribution pour le remboursement de la dette sociale de 0,5 % (articles 1600-0 G à 1600-0 M du CGI).

Soit au total au taux de 29 %

Les moins-values de cession sont imputables exclusivement sur les gains de même nature réalisés au cours de l'année de cession ou des dix années suivantes, sous réserve que le seuil de 25.000 euros ci-dessus soit franchi l'année de la cession. Les gains de même nature s'entendent notamment des gains nets de cession de valeurs mobilières ou de droits sociaux visés à l'article 150-0 A du CGI et ce, quelque soit le taux d'imposition des gains nets réalisés.

Sont également considérés comme de même nature :

- les profits réalisés sur les marchés à terme d'instruments financiers, sur les marchés à terme de marchandises et sur les marchés d'options négociables ;
- les profits retirés d'opérations sur bons d'option ;
- les profits retirés de la cession ou du rachat de parts de fonds communs d'intervention sur les marchés à terme ou de sa dissolution.

1.2 Entreprises fiscalement domiciliées en France.

Il convient de distinguer selon que l'entreprise relève de l'impôt sur le revenu ou bien que celle-ci soit soumise à l'impôt sur les sociétés.

1.2.1 Les entreprises relevant de l'impôt sur le revenu

Les entreprises concernées sont celles ayant inscrit les Titres Subordonnés Remboursables à l'actif du bilan de leur entreprise.

a) Imposition des revenus

En l'état actuel de la législation, les revenus des Titres Subordonnés Remboursables détenus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France dans le cadre de leur patrimoine professionnel, sont pris en compte dans le calcul du résultat imposable pour l'impôt sur le revenu au titre de la catégorie BIC. Les produits doivent être rattachés aux résultats imposables de l'exercice au cours duquel ils ont couru.

b) Imposition des plus-values

En l'état de la législation, les plus-values ou moins-values réalisées lors de la cession des Titres Subordonnés Remboursables suivent le régime d'imposition des plus et moins values

professionnelles à court terme.

Une compensation générale est opérée entre les plus et moins values à court terme réalisées au cours de l'exercice.

Si la compensation fait apparaître une plus-value nette à court terme, cette plus-value est prise en compte pour le calcul du résultat imposable dans les conditions et au taux de droit commun. Les entreprises peuvent demander un étalement de l'imposition sur trois ans : le montant de la plus-value nette est alors rattaché, par fractions égales, aux résultats de l'année de réalisation et des deux années suivantes.

Lorsque la compensation fait apparaître une moins-value nette à court terme, celle-ci s'impute sur les bénéfices d'exploitation.

Si ces bénéfices ne sont pas suffisants, la fraction non imputée de la moins-value nette ou en cas d'absence de bénéfices, la totalité de cette moins-value prend le caractère d'un déficit d'exploitation reportable dans les conditions de droit commun.

1.2.2 Les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droits commun

a) Imposition des revenus

Les produits (intérêts et primes de remboursement) de ces Titres Subordonnés Remboursables détenus par les personnes morales fiscalement domiciliées en France sont pris en compte pour la détermination de leur bénéfice imposable de l'exercice au cours duquel ils ont courus et sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun augmenté le cas échéant des contributions additionnelles.

Les primes de remboursement déterminées par la différence entre les sommes ou valeurs à recevoir et celles versées lors de l'acquisition ou de la souscription font l'objet d'une imposition étalée au-dessus d'un certain montant. L'étalement d'imposition intervient lorsque la prime excède 10% du prix d'acquisition du titre ou du droit et elle s'attache à un titre dont le prix moyen à l'émission n'excède pas 90% de la valeur de remboursement.

En pareil cas, la prime est imposable pour sa fraction courue au cours de l'exercice, estimée à partir d'une répartition actuarielle selon la méthode des intérêts composés.

Dans les autres cas, la prime est imposable lors du remboursement.

b) Imposition des plus-values

Les plus et moins values résultant de la cession des Titres Subordonnés Remboursables réalisées par une personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés relèvent du régime des plus-values ou moins-values à court terme :

- les plus-values sont comprises dans le résultat ordinaire de l'exercice en cours au moment de leur réalisation et sont imposées au taux de droit commun auquel s'ajoutent le cas échéant des contributions additionnelles.

- les moins-values s'imputent sur le bénéfice d'exploitation ou contribuent à la formation d'un déficit reportable dans les conditions de droit commun.

2. Non-résidents français ne détenant pas les Titres Subordonnés Remboursables par le biais d'un établissement stable ou d'une base fixe en France

a) Imposition des revenus

Pour les personnes dont le siège ou le domicile fiscal est situé hors de France, le prélèvement obligatoire de l'article 125-A-III du CGI n'est pas applicable aux produits des Titres Subordonnés Remboursables.

b) Imposition des plus-values

Aux termes de l'article 244 bis C du CGI, aucune retenue à la source ne s'applique aux plus-values réalisées à l'occasion de cessions à titre onéreux des Titres Subordonnés Remboursables effectuées par les personnes dont le domicile fiscal ou le siège social est situé hors de France.

3. Directive ÉPARGNE

Le Conseil ECOFIN du 3 juin 2003 a adopté la directive 2003/48 relative à l'imposition des revenus tirés de l'épargne, ci-après la Directive. En application de la Directive, chaque État membre de l'Union Européenne se voit imposer, depuis le 1er juillet 2005, date de mise en application de la Directive, de fournir aux autorités fiscales d'un autre État membre des informations détaillées sur tout paiement d'intérêt au sens de la Directive (intérêts et revenus similaires perçus lors du remboursement ou de la cession des titres) effectué par un agent payeur relevant du premier État membre à ou au profit d'une personne physique résidente de cet autre État membre, ci-après le **Système d'Information**.

Cependant, au cours d'une période transitoire, certains États membres (le Luxembourg, la Belgique et l'Autriche) sont autorisés à appliquer une retenue à la source sur tout paiement d'intérêt effectué par un agent payeur situé sur leur territoire en lieu et place du Système d'Information appliqué par les autres États membres (sauf communication de son identité par son porteur). La double imposition sera évitée par l'attribution dans le pays de résidence du porteur, d'un crédit d'impôt d'égal montant.

Un certain nombre d'États et territoires non membres de l'Union Européenne, dont la Suisse, ont accepté d'adopter des mesures similaires (la Suisse ayant à ce titre mis en place un système de retenue à la source).

2.3. ADMISSION SUR L'EUROLIST D'EURONEXT PARIS S.A. ET NÉGOCIATION

2.3.1. Cotation

Les Titres Subordonnés Remboursables feront l'objet d'une demande d'admission sur l'Eurolist d'Euronext Paris SA.

Leur date de cotation prévue est le 16 juin 2008 sous le code ISIN FR0010615930

Aucune entité n'a pris l'engagement ferme d'agir en qualité d'intermédiaire sur le marché secondaire des Titres Subordonnés Remboursables et d'en garantir la liquidité en se portant acheteur et vendeur.

2.3.2. Restrictions à la libre négociabilité des Titres Subordonnés Remboursables

Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des Titres Subordonnés Remboursables.

2.3.3. Bourse de cotation

Les emprunts obligataires émis sur le marché français par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel sont cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A sous la rubrique "Titres de créances / Eurolist by Euronext / Emprunts du secteur privé / Emprunts français".

2.3.4. Cotation de titres de même catégorie sur d'autres marchés

A la connaissance de l'Émetteur, des valeurs mobilières de même catégorie que les Titres Subordonnés Remboursables ont été ou sont actuellement négociées sur les marchés réglementés en France, à Luxembourg.

2.3.5. Compensation

Les opérations de règlement/livraison des Titres Subordonnés Remboursables pourront être réalisées dans les chambres de compensation sous les codes suivants :

Code ISIN sous le n° FR0010615930

2.4. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

2.4.1. Service financier

La centralisation du service financier de l'emprunt sera assurée par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel qui tient, par ailleurs, à la disposition de toute personne qui en ferait la demande la liste des établissements qui assurent ce service.

Le service des titres (transfert, conversion) est assuré par CM-CIC Securities (CM-CIC Émetteur - affilié n° Euroclear France 25) :

CM-CIC Securities
6 avenue de Provence
75009 Paris

2.4.2. Tribunaux compétents en cas de contestation

Les Tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Nouveau Code de Procédure Civile.

2.4.3. Droit applicable

Le présent emprunt est soumis au droit français.

2.4.4. But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné au refinancement de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

2.4.5. Information de base

Il n'existe pas d'intérêt, y compris des intérêts conflictuels, pouvant influencer sensiblement sur l'émission ou l'offre des Titres Subordonnés Remboursables.

CHAPITRE III RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET SON CAPITAL ET ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉMETTEUR

Se reporter au Document de Référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 13 novembre 2007 sous le N° R.07 – 164.

CHAPITRE IV RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

Se reporter au Document de Référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 13 novembre 2007 sous le N° R.07 – 164.

CHAPITRE V PATRIMOINE – SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS

Se reporter au Document de Référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 13 novembre 2007 sous le N° R.07 – 164.

CHAPITRE VI ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Se reporter au Document de Référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 13 novembre 2007 sous le N° R.07 – 164.

CHAPITRE VII DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BILAN ECONOMIQUE DE L'ANNEE 2007

Plusieurs évènements ont marqué l'année 2007. Cependant trois d'entre eux ont été particulièrement significatifs par leur importance et leur impact, respectivement dans le monde, en Europe et en France.

Dans le monde, la crise des "subprimes" a fortement perturbé l'ensemble des acteurs bancaires et les marchés financiers. La crise est partie des Etats-Unis avec une montée rapide des défauts de paiements sur le marché des prêts immobiliers à risque et la baisse corrélative des prix immobiliers des biens servant de garanties. La bulle a explosé au courant de l'été 2007 avec les difficultés rencontrées par certaines banques qui étaient fortement engagées sur ce secteur. A cela s'est très rapidement ajoutée une crise de confiance sur les marchés financiers liée à l'incertitude quant à la réalité des pertes de l'ensemble des acteurs des marchés. En effet, la transformation par titrisation et en produits structurés des prêts immobiliers risqués a déclenché de nombreuses interrogations car la traçabilité du risque a été et reste très difficile. Cette incertitude a engendré la méfiance qui a contaminé les marchés. La paralysie a gagné le marché, tarissant ainsi la fluidité des liquidités.

L'intervention des banques centrales a été massive sans pour autant faire revenir la confiance, elle a même pu aggraver le malaise en laissant à penser que la crise était plus profonde qu'en apparence. La nervosité des marchés financiers qui s'est poursuivie tout au long du second semestre a également impacté les indices boursiers qui sont devenus très volatils, effaçant en quelques mois les gains des dernières années.

La crainte majeure pour 2008 est que la crise financière n'affecte la sphère économique, notamment en raison du durcissement des conditions de crédit et de la hausse des matières premières et notamment le pétrole. Le risque de récession aux Etats-Unis et par contagion dans d'autres espaces économiques est devenu le souci majeur des marchés et des gouvernements.

Cette crise qui perdure a également mis en avant la puissance et le rôle que peuvent jouer les fonds souverains qui sont intervenus pour soutenir de grands groupes bancaires mis à mal. Par leur puissance et leur stratégie d'intervention, ces fonds ont révélé leur capacité à devenir des acteurs importants du monde financier.

Le rôle de la Réserve Fédérale (FED) sera déterminant pour 2008 pour privilégier soit une baisse des taux pour relancer des marchés mis à mal par la crise, soit un maintien des taux pour maîtriser des risques de dérive inflationniste.

Année du cinquantenaire du Traité de Rome, l'Europe qui était en panne institutionnelle depuis le rejet par la France et les Pays-Bas du Traité constitutionnel européen, a trouvé en 2007 le moyen de sortir de l'impasse par le Traité de Lisbonne. Si ce Traité ne résout pas l'avenir de l'Europe, il permet de relancer un processus d'évolution nécessaire au bon fonctionnement institutionnel sur fond de débat entre élargissement de l'Union ou approfondissement de l'organisation existante. En attendant, l'Union se construit et s'organise comme un vaste marché économique avec un développement exponentiel de réglementations qui se greffent sur les réglementations nationales et alourdissent tous les processus de l'ensemble des secteurs.

La zone euro s'est inscrite dans une perspective de croissance de 2,6 % pour l'année 2007. La croissance a été tirée par la consommation des ménages qui s'est poursuivie en fin d'année, malgré le contexte des marchés et la hausse des prix des produits et des matières premières, notamment du pétrole. Dans la zone euro, les échanges avec le reste du monde sont restés globalement excédentaires, mais les soldes commerciaux par pays de l'Union sont très hétérogènes, améliorant ou dégradant selon le cas les finances publiques nationales.

Pour l'ensemble de la zone euro, la Banque Centrale est restée très vigilante par rapport à un risque inflationniste. Sa stratégie de taux pour 2008 sera conforme à sa mission de contrôle et d'anticipation de ce risque réel dont l'origine pourrait être dans l'évolution des prix énergétiques et agricoles.

En France l'année 2007 a été marquée par l'élection présidentielle et les législatives. Imprimant un nouveau style de gouvernance, développant et mettant en œuvre les chantiers évoqués lors des campagnes, les évolutions structurelles voulues par le Gouvernement avec l'appui du Parlement peinent à se mettre en œuvre. Cette volonté reste prise dans l'étau des difficultés internes propres à la France à faire évoluer les structures et des contraintes externes de la mondialisation qui laissent peu de marge de manœuvre. De nombreux chantiers ont été ouverts pour flexibiliser le monde du travail et fluidifier les relations entre tous les acteurs économiques afin d'améliorer les performances du pays. Evolutions fondamentales ? Simples aménagements de façade ? 2008 et les années à venir apporteront la réponse.

Pour 2007, la croissance française devait être proche de 2 % et donc inférieure à la moyenne européenne. Impact de la crise mondiale, performance moindre à l'exportation, lourdeurs structurelles propres à la France sont à l'origine de cette croissance inférieure aux prévisions.

Le ralentissement de la croissance mondiale craint pour 2008 sera probablement le résultat de la hausse des coûts des crédits et peut-être des matières premières dont l'énergie va constituer un nouveau frein à la croissance française. Seule la capacité de consommation des ménages peut alimenter la croissance interne dont le taux risque, dans ce contexte, d'être décevant.

Pour notre activité massivement orientée sur le marché domestique, la crise des subprimes ne nous a pas directement affectés même si par le phénomène de la titrisation la succursale CIC de New-York a dû procéder à quelques provisions pour dépréciation d'actifs. Sur notre marché intérieur la concurrence a été extrêmement vive dans le domaine des crédits, ce qui a fortement impacté nos marges qui ont été comprimées. La volumétrie de notre production ne compense plus cette baisse de marge. Cependant, en fin d'année, des ajustements sont intervenus pour les améliorer et les rendre plus compatibles avec notre développement.

Si nos résultats globaux sont – malgré la crise – sensiblement équivalents à l'exercice précédent, la part du résultat provenant des réseaux est en baisse. Le dynamisme des réseaux, la qualité des équipes et des produits ne se sont pas démentis au cours de l'exercice, mais la nécessité de reconstituer nos marges et de développer des produits à forte valeur ajoutée demeure des axes prioritaires pour nous permettre de renforcer notre solidité financière, gage de notre capacité de développement, en maîtrisant nos risques et nos coûts.

Développement des technologies et adaptation aux évolutions des métiers, notamment par la formation, constituent également des enjeux pour notre avenir. Apporter le meilleur service au meilleur coût reste une constante de notre action.

Chacun à son niveau, élu et salarié, réseau et filiales, a contribué, à sa manière aux résultats de l'exercice. Ces résultats témoignent de l'efficacité de notre organisation, de l'engagement des élus, sociétaires et salariés, et de la pertinence de nos choix de développement. Que chacun soit remercié pour sa contribution à notre action, à nos résultats et au développement de notre groupe.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est actuellement composé de 16 membres nommés par l'Assemblée générale et de 4 Censeurs nommés par le Conseil conformément à l'article 20 des statuts.

Le Conseil a opté le 14 juin 2002 pour un régime dualiste d'exercice de la direction générale. La présidence du Conseil est assumée par M. Etienne PFLIMLIN et la direction générale par M. Michel LUCAS.

Les dispositions légales relatives à la composition et aux mandats des membres du Conseil d'Administration figurent en annexe du présent rapport.

Au cours de l'Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2007, les mandats de Mme Marie-Paule BLAISE, de MM. Gérard CORMORECHE, Michel LUCAS et Jean-Paul MARTIN ont été renouvelés pour une période de trois ans.

Cette même Assemblée a ratifié la cooptation de MM. Pierre NEU, Gérard OLIGER et Alain TETEDOIE en qualité de membres du Conseil d'Administration pour la durée restant à courir du mandat de MM. Jean-Marie CONROY, Paul SCHWARTZ et Bernard MORISSEAU.

Le Conseil qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée générale a renouvelé M. Michel LUCAS dans sa fonction de Directeur Général.

Dans sa séance du 6 juillet 2007, il a renouvelé M. Michel FORNAS en qualité de Censeur. Au cours du même Conseil M. Daniel SCHLESINGER a été nommé Censeur en remplacement de M. Claude DUVAL. Ces nominations ont été faites pour une durée de trois années.

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe BFCM sont reprises ci-dessous. Elles comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC. La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le conseil d'administration de la BFCM.

Elle comprend une partie fixe au titre de l'activité Crédit Mutuel et une partie variable pour l'activité exercée au CIC. La partie fixe est déterminée par le conseil d'administration en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables. La partie variable est déterminée de façon forfaitaire par le conseil de surveillance du CIC qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice au titre duquel elle est versée.

Les montants globaux de la part fixe Crédit Mutuel versés en 2007 ont été de 834 405€ pour M. Etienne PFLIMLIN et de 743 507€ pour M. Michel LUCAS auxquels il convient d'ajouter 632 079€ pour la partie variable du CIC. Les dirigeants du groupe bénéficient en outre des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe ne bénéficient d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Le Conseil a décidé en 2007 d'allouer aux dirigeants mandataires sociaux au moment de la cessation de leurs mandats une indemnité de fin de carrière comparable à celle dont bénéficient les salariés de la convention collective du CM4²-CIC et une indemnité compensatrice équivalente aux dispositions d'épargne salariale en vigueur pour les salariés du groupe durant la période d'exercice de leurs mandats. Conformément à l'article L 225-38 du code de commerce cette décision a été portée à la connaissance des commissaires aux comptes.

² CM4 est composé des fédérations : Crédit Mutuel Centre Est Europe (Strasbourg), Crédit Mutuel du Sud-Est (Lyon), Crédit Mutuel Ile-de-France (Paris) et Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (Annecy)

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. Le montant total du capital restant dû au titre des emprunts contractés par les dirigeants du groupe s'élevait à 34 988 euros au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence. En conséquence, le conseil d'administration n'a versé aucun jeton de présence à ses membres en 2007.

ACTIVITE DE MARCHE

L'encours des ressources collectées sur les marchés par CM-CIC au nom de la BFCM et du CIC a enregistré une progression de près de 30% en 2007. Ces ressources ont conservé d'une année à l'autre une proportion inchangée de 58% à court terme et 42% à moyen et long terme.

A noter l'évolution particulièrement importante de nos encours de certificats de dépôt négociables qui ont doublé ; passant ainsi de 14 milliards d'euros à fin 2006 à 28 milliards d'euros au 31 décembre 2007. En effet, la crise monétaire qui s'est installée à partir du mois d'août a incité de nombreux investisseurs à rechercher la sécurité et à confier leurs placements au groupe CM-CIC.

Pendant cette crise de liquidité le dispositif en place à cet effet a montré son efficacité. Grâce aux caractéristiques et à la disponibilité de notre portefeuille de liquidité nous avons pu compléter notre refinancement sur les marchés par des participations ponctuelles aux appels d'offres de la BCE.

2007 a vu la création de CM-CIC Covered Bonds, société financière à objet social limité (code banque 15 848), détenue à 99,99 % par la BFCM et destinée à émettre, au profit d'investisseurs internationaux, des titres notés AAA garantis par les crédits à l'habitat distribués au sein du groupe CM-CIC. Le groupe s'est ainsi doté d'une nouvelle capacité de refinancement indispensable au développement commercial de la banque à réseau.

CM-CIC Covered Bonds a réalisé cette année ses 2 premières émissions, à savoir 2,5 milliards d'euros à 5 ans en juillet et 2 milliards d'euros à 3 ans en novembre.

La remontée des taux d'intérêt en cours d'année a également permis la réalisation d'un emprunt de 300 millions d'euros à 8 ans au taux de 5,10% placé auprès de notre clientèle du réseau Crédit Mutuel – CIC.

La coopération a été soutenue avec la BEI durant l'exercice 2007, notamment par l'utilisation de la nouvelle enveloppe de Prêt Global PG XI.

LA FONCTION DEPOSITAIRE D'ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

La fonction dépositaire d'OPC (FCP, SICAV, FCPE, FCPR, ...) porte réglementairement sur :

- la tenue de compte conservation (des valeurs mobilières et des espèces principalement), ainsi que la tenue de position des autres valeurs (instruments financiers à terme et autres instruments financiers nominatifs purs). Cette activité est traitée par les structures spécialisées du Groupe CM4-CIC ;
- la gestion du passif des OPC, c'est-à-dire notamment le traitement des ordres de souscription et de rachat de parts des OPC. Cette activité est traitée par les structures spécialisées du Groupe CM4-CIC ;
- le contrôle de la régularité des décisions de gestion des OPC ou des sociétés de gestion.

L'année 2007 a été marquée par :

- la poursuite de la restructuration de l'activité dépositaire entamée fin 2006 pour les OPC du Groupe CM4-CIC. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est dorénavant le dépositaire des OPC

anciennement déposés à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel CEE, à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, au CIC, à la Lyonnaise de Banque, à la Bonnasse Lyonnaise de Banque et au CIC Est ;

- une refonte importante des textes réglementaires régissant l'activité de dépositaire d'OPC ;
- des marchés financiers perturbés notamment par la crise des "subprimes" américain. A noter qu'aucun OPC déposé à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne détenait des supports de subprimes américains.

A fin décembre 2007, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel était dépositaire de 717 OPC totalisant 53,4 milliards d'euros d'actifs (+ 4,5% en 2007).

La très grande majorité des OPC déposés à la BFCM sont gérés par les sociétés de gestion du Groupe CM-CIC, à savoir CM-CIC Asset Management pour les OPC à vocation générale et d'épargne salariale, ainsi que CM-CIC Capital Privé et CIC LBO Partners pour les FCPR. La BFCM est également le dépositaire de 16 sociétés de gestion indépendantes.

LES GRANDS COMPTES ET LES MONTAGES STRUCTURES

L'année 2007 a été marquée par une évolution contrastée :

- un premier semestre dans la lignée de 2006 avec une activité très importante dans les financements à effet de levier soutenue par des fonds d'investissement qui ont joué un rôle grandissant y compris dans des opérations importantes ;
- un second semestre marqué dès le mois de juillet par la crise des subprimes induisant une approche plus sélective du secteur bancaire, une remontée des marges et un marché tiré par les opérations purement corporates suite au retrait de fonds d'investissements.

Dans ce contexte, les Grands Comptes CM-CIC ont poursuivi :

- le développement de la base de clients avec la conquête de nouvelles relations, par exemple la presque totalité des entreprises du CAC 40,
- le renforcement des relations existantes par l'accélération de l'approche transversale de la totalité des lignes de métiers du Groupe concernées ; approche ciblée sur des opérations financières et des activités d'intermédiation pour les grands comptes,
- l'accélération dans le domaine des moyens de paiement, cœur de métier du groupe, en poursuivant le développement de l'expertise sur 3 axes (i) la mise en œuvre de pilotes sur le paiement sans contact/paiement par mobile, (ii) la préparation du SEPA et l'élargissement de l'offre produit (acquisition transfrontière...) et (iii) le renforcement de la qualité de service et du suivi en continu des opérations dans un environnement sécurisé.

Le développement de l'action commerciale, incluant des opérations significatives structurées, s'est inscrit dans un cadre de maintien de la bonne qualité du portefeuille de risques, dans un contexte favorable pour les entreprises.

L'année 2008 s'annonce potentiellement tout aussi contrastée, avec un début encore sous l'effet de la crise des "subprimes" et un renforcement des incertitudes pesant sur la croissance.

Dans ce contexte plus difficile, l'action commerciale des Grands Comptes privilégiant des relations commerciales fortes et équilibrées à l'échelle européenne dans une perspective long terme devrait continuer à porter ses fruits.

LES PARTICIPATIONS

Le total du portefeuille des filiales et participations ainsi que des prêts participatifs ressort à 4 404,1 millions au 31 décembre 2007 contre 3 938,1 millions au 31 décembre 2006.

Parmi les mouvements ayant affecté le portefeuille des titres de participation au cours de l'exercice, il y a lieu de signaler :

- **Groupe Républicain Lorrain** : la Banque Fédérative a pris le contrôle de ce groupe de presse en rachetant :
 - 100 % du capital de **SOLODIF** pour un montant de 27 675 000 €,
 - 100 % des **Editions Serpenoises** (230 000 €),
 - 71,77 % du capital de **Groupe Républicain Lorrain Communication** pour 43 340 000 €,
 - 20 % de la société **IDEL** pour 405 000 €.
- **CM-CIC Foncière** : cette filiale spécialisée a été constituée en 2007 au côté du CIC ; notre pourcentage détenu est de 60 % (300 000 €).
- **Caisse de Refinancement de l'Habitat** : le pourcentage de détention de la Banque Fédérative est passé de 7,82 % à 20,26 % à la suite d'un ajustement annuel au capital (rachat de 165 263 actions pour 2 609 661 €), du rachat des 891 346 actions précédemment détenues par le CIC (14 074 337,56 €) et de la souscription à hauteur de 265 739 actions dans le cadre de l'augmentation de capital de la société (4 196 018,81 €).
- **Club Sagem** : la Banque Fédérative a racheté 14 000 000 actions pour 38,7 millions ; le pourcentage détenu passe à 25,26 %.
- **ICM Finance** (Suisse) : cession des 100 % du capital pour CHF 9 000 000.
- **Crédit Mutuel Participations** : avant l'opération de fusion avec CIC Epargne Salariale, la Banque Fédérative a cédé ses titres au CIC (51,16 % du capital) pour 4 002 628 €.
- **La Pérennité** : cession des titres détenus, soit 21,25 % du capital pour 27 989 640 €.
- **SCI Plateau de Guyancourt** : cession de l'intégralité des titres détenus représentant 5,46 % du capital (41 597 €).

INFORMATION SUR L'ACTIVITE ET LES RESULTATS DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES (ARTICLE L 233-6 DU CODE DE COMMERCE)

En application du dispositif ci-dessus, le rapport présenté à l'Assemblée générale doit rendre compte par branche d'activité des résultats des filiales et des sociétés contrôlées par la BFCM.

Secteur financier et assimilé

Groupe Crédit Industriel et Commercial SA : le groupe CIC a dégagé un résultat net consolidé économique de 1.204 M€ en 2007, et de 1.139 M€ hors minoritaires.

La baisse de 10 % par rapport à 2006 s'explique par la crise dite des "subprimes" qui a impacté la succursale de New-York, dans des proportions au demeurant limitées. En revanche, les autres activités continuent de progresser de façon régulière.

1. La poursuite de l'intégration du groupe au sein de l'ensemble formé avec le Crédit Mutuel

La fusion CIAL / SNVB a été réalisée à la fin de l'année et a donné naissance à CIC Est. La Lyonnaise de Banque va absorber la Bonnasse Lyonnaise de Banque en 2008. Le groupe CIC s'articule désormais autour de cinq entités régionales fortes et homogènes sur le territoire, organisation qui permet d'évoluer vers une marque "CIC" nationale et unique.

Quant aux filiales spécialisées, il y en a maintenant une seule par métier à l'échelle du groupe, filiale qui a la taille pour engager des actions de développement à l'étranger. C'est le cas par exemple de CM-CIC Bail qui s'est implantée en Belgique pour accompagner un gros loueur de véhicules. L'une des dernières filières à connaître cette évolution sera l'épargne salariale, avec la fusion de CMP et CIC Epargne Salariale engagée au début de 2008.

L'unification du système d'information constituait un préalable. Ensuite de quoi, le groupe peut utilement aborder la phase d'optimisation de ses structures fonctionnelles. Celle-ci passe par un gros effort de formation afin que chaque collaborateur occupe un poste à valeur ajoutée. Or, ces postes se trouvent prioritairement dans le réseau. Aussi, la formation revêt-elle un aspect économique et professionnel. Il s'agit d'un programme lourd qui s'accompagne nécessairement d'un suivi attentif du personnel, et qui nécessite la mise en place de nouveaux instruments. Parmi ces instruments, figure l'accroissement des capacités des centres de formation.

L'optimisation des moyens passe aussi par la rationalisation des sièges administratifs. Certains ont déjà été vendus ; d'autres rénovés. Reste notamment à traiter le cas de Paris encore marqué par la pluralité des implantations avec leurs services centraux.

Le groupe peut également penser à son développement à l'étranger. Il a commencé de le faire avec l'acquisition de SwissFirst Private Banking, réalisée au début de l'année 2007. Le CIAL Suisse va changer de nom pour devenir CIC Suisse. La Banque Transatlantique a créé une filiale en Belgique. Du côté italien, les discussions sont en cours avec la Banca Popolare di Milano en vue d'approfondir le partenariat stratégique déjà conclu.

2. L'activité progresse mais subit les évolutions de la conjoncture et les conséquences de la crise financière.

L'objectif de 4 millions de clients assigné du réseau est tout près d'être atteint.

L'encours des crédits a continué sa progression (+ 21 % à 114,6 Md€) et celui des ressources bilantielles s'est accéléré (+ 20 % à 67,9 Md€) grâce notamment aux ressources à taux de marché dont la collecte a fait l'objet d'un effort particulier. S'y ajoutent 220 Md€ (+ 5 %) d'épargne gérée et conservée.

Toutefois, le ralentissement de la conjoncture s'est manifesté sur la production de crédits nouveaux qui a décéléré (+ 8 % seulement), notamment la production de crédits à l'habitat (+ 1 %).

Le PNB du groupe CIC a baissé de 3,7 %, passant de 4.354 M€ en 2006 à 4.193 M€ en 2007.

Certes, le PNB de la Banque de détail, cœur de métier du CIC (69 % du PNB du groupe), a progressé de 3,1 % à 2.897 M€, et son résultat avant impôt de 3,9 % à 820 M€. Le PNB de la Banque privée a augmenté de 12,3 % à 449 M€ et, son résultat avant impôt de 11 % à 181 M€. Le PNB du Capital-développement a augmenté de 40 % à 381 M€ et son résultat avant impôt de 43 % à 339 M€.

Mais la Banque de financement et de marché a subi le contrecoup de la crise des "subprimes", au demeurant de façon limitée.

La succursale de New-York exerce une activité de gestion pour compte propre sur un portefeuille de 3,9 Md€ de titres sécurisés (RMBS et ABS) classés, soit en trading, soit en AFS. Il est constitué de papiers AAA à 91 %. L'exposition aux crédits "subprimes" se monte à 142 M€ dont 67 M€ notés AAA. Toutefois, la dégradation du marché immobilier a conduit à la baisse du rating de plusieurs émissions, ainsi qu'à une contraction de la liquidité, et par conséquent, à des décotes sur ce portefeuille qui enregistre un PNB négatif de 180 M€. L'ensemble a été valorisé aux prix du marché à partir de données externes venant des principaux courtiers américains ou, à défaut, à partir de titres comparables cotés sur le marché. Mais compte tenu de la qualité des titres en portefeuille, celui-ci ne devrait pas enregistrer de perte significative à terminaison.

Grâce à la bonne tenue des autres segments d'activité, le PNB de la Banque de financement et de marchés ne diminue que de 161 M€ (- 23,7 %) pour atteindre 519 M€ ; et son résultat avant impôt se situe à 256 M€ (- 41 %).

Le coût du risque enregistre une hausse globale de 40 M€ (+ 50 %) pour atteindre 120 M€, qui s'impute intégralement au réseau, du fait de la conjoncture. Il demeure néanmoins très bas puisque, rapporté aux encours globaux, il n'est que de 0,11 % contre 0,09 % en 2006, alors qu'il était de

0,13 % en 2005. Le taux de couverture des créances douteuses et contentieuses se maintient à 63,6 %.

Malgré la forte croissance des encours et la baisse du résultat, le ratio européen de solvabilité du groupe CIC, calculé sur le noyau dur selon l'ancienne formule, demeure élevé, à 8,2 %. Les fonds propres réglementaires du noyau dur ont augmenté de 1 milliard d'euros en un an pour atteindre 9,5 Md€.

Le bénéfice par action se réduit, passant de 36,18 € à 32,16 €, de même que la rentabilité des capitaux propres (ROE) qui s'établit à 15,6 %.

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui sera convoquée le 22 mai 2008, un dividende net de 4,80 € par action, soit une augmentation du dividende de 8,35 %, dans la ligne de la progression des trois dernières années. Il sera assorti d'une option pour le paiement du dividende en actions, comme l'année précédente.

Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique SAS : la BECM est la filiale du groupe intervenant principalement sur le marché des grandes et moyennes entreprises et dans le financement des professionnels de l'immobilier (promotion immobilière, foncières et financement d'actifs). Sur ce dernier segment d'activité, la BECM est la banque pivot du groupe CM4-CIC. Sur le marché des entreprises industrielles et commerciales, elle intervient sur tout le territoire national, ainsi qu'en Allemagne, en apportant à ses clients une technicité forte aussi bien dans le financement de l'ensemble de leurs besoins qu'au niveau des prestations à valeur ajoutée telles que l'ingénierie de traitement des flux domestiques et internationaux, l'ingénierie sociale et financière ainsi que les activités de salle des marchés. Dans un souci d'efficacité et de cohérence à l'intérieur du groupe, la BECM et le réseau grandes et moyennes entreprises du CIC ont fait converger leurs procédures et outils tant techniques que commerciaux, ainsi que le suivi des risques. Par ailleurs, la BECM développe une activité de gestion globale du patrimoine vers les associés et dirigeants d'entreprise.

La BECM a maintenu une politique de développement soutenu à travers un rythme de progression élevé de ses encours de crédits (+ 15 %) et de ses ressources comptables (+ 59 % due essentiellement aux CDN émis) exprimés en capitaux moyens mensuels. Cette croissance a permis de dégager une marge d'intérêt en progression sensible (12 %). Les commissions continuent d'augmenter grâce à la qualité de ses collaborateurs et aux produits et services à valeur ajoutée proposés à la clientèle. Le risque a été contenu à un niveau faible. Après une dotation aux FRBG à hauteur de 15 millions, le résultat net comptable ressort à 57 millions (+ 16 %).

CM-CIC Covered Bonds SA : par décision du CECEI du 31 mai 2007, CM-CIC Covered Bonds a été agréée en qualité de société financière avec un objet social strictement limité (code banque 16848), à savoir le refinancement du groupe par l'émission de "covered bonds".

Cette entité, détenue à 99,99 % par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) vient compléter le dispositif de refinancement sur les marchés du Groupe CM-CIC.

Ses fonds propres ressortent à 240 millions et sont constitués de :

- 120 millions de capital,
- 60 millions de prêts subordonnés à durée indéterminée (art. 4c du CRBF 90-02),
- 60 millions de prêt subordonnés à durée déterminée (art. 4d du CRBF 90-02).

CM-CIC Covered Bonds, dans le cadre juridique de son programme EMTN de 15 milliards, émet des "covered bonds" notés AAA/Aaa par les trois agences de notation (S&P, Fitch et Moody's). Ces bonds bénéficient d'une garantie financière au titre de l'article L431-7-3 du code monétaire et financier portant sur le gisement des prêts au logement éligibles accordés à la clientèle du réseau Crédit Mutuel-CIC.

Malgré un contexte de marché rendu particulièrement difficile par la crise de liquidité et de confiance apparue en cours d'année et provoquée par les dépréciations liés au "subprime US", CM-CIC Covered Bonds a néanmoins pu réaliser deux émissions en 2007.

La première opération sur une durée de cinq ans a été lancée en juillet et a porté sur 2,5 milliards

d'euros tandis que la deuxième émission a été réalisée en novembre pour 2 milliards d'euros sur une durée de trois ans.

Le résultat net comptable pour 2007, première année d'exercice de CM-CIC Covered Bonds, est de 366 000 €. La participation de la Banque Fédérative à la capitalisation de la société est de 119 963 300 €.

Ventadour Investissement SA : la prise de participation dans d'autres sociétés reste l'activité principale de Ventadour Investissement. La valeur brute des participations extérieures au Groupe Crédit Mutuel est maintenue à 0,7 million comme pour l'exercice précédent. La ligne CIC est également maintenue à 1 060 millions, aucune opération n'ayant eu lieu en 2007. En 2007, la Banque Fédérative a souscrit 6 000 000 titres pour un montant de 90 millions.

Groupe SOFEMO SA : l'activité de la société reste principalement concentrée sur la production du paiement en N fois ainsi que sur le développement du crédit vendeur. L'encours net des crédits sur la clientèle passe de 310 à 423 millions d'euros en 2007. Le résultat comptable est de 2,6 millions pour l'exercice 2007. Les fonds propres de la société, avant affectation du nouveau résultat, sont de 22,7 millions.

CM-CIC SCPI Gestion SA : 2007 est l'année de l'intégration au CIO de la gestion des deux SCPI commerciales "Crédit Mutuel Immobilier 1" et "Ouest Pierre Investissement" dont le patrimoine totalise 50 000 m². L'exercice 2007 se solde par un bénéfice de l'ordre de 100 000 €.

Banque de Luxembourg : la Banque de Luxembourg a connu en 2007 un développement favorable de ses activités. Les actifs en dépôt ont progressé de quelque 9%, les nouveaux apports étant issus tant du marché luxembourgeois que des pays limitrophes. Dans l'environnement boursier très volatil de l'année 2007, la Banque a maintenu la priorité à la protection du capital et à la régularité des performances sur le long terme. Les turbulences amenées par la crise de l'immobilier aux Etats-Unis n'ont dès lors eu qu'un impact limité et isolé sur les portefeuilles des clients.

Les performances des produits de la Banque ont été conformes aux indices de référence et restent globalement supérieures à la moyenne sur le long terme. En 2007, la gamme de solutions de placement proposée par la Banque s'est agrandie de trois nouveaux fonds répondant à des évolutions fondamentales des marchés et aux perspectives attrayantes qui en résultent.

La Banque a également renforcé son expertise en matière de fonds d'investissement spécialisés (SIF) et de sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR), restant ainsi fidèle à sa stratégie de prestataire de services à haute valeur ajoutée.

Au 31 décembre 2007, le total du bilan de la Banque de Luxembourg s'élève à 14,6 milliards. Par rapport à l'exercice précédent, les dépôts espèces de la clientèle progressent de 23% pour atteindre 11,5 milliards et les créances sur la clientèle s'inscrivent en hausse de 17% à 2,1 milliards. Les avoirs espèces et titres déposés par la clientèle totalisent 66,1 milliards, en augmentation de 9%. Ce bon développement de l'activité a permis à la Banque d'enregistrer un bénéfice de 71,7 millions, en hausse de 3,6%.

Boréal SAS : Boréal tire son épingle du jeu en 2007, dans un contexte économique chahuté. Mais cette année est également marquée par une activité commerciale soutenue qui se concrétise par l'acquisition d'un nouveau client, migré avec succès au mois de novembre.

Le chiffre d'affaires progresse de 4,4 % à 2 999 000 €. Le résultat s'infléchit de 2,6 % à 724 000 €, après prise en compte de charges de migration non-récurrentes.

CM-CIC Lease SA : après deux années de relative stabilité, la production nationale de l'ensemble des opérateurs de crédit bail immobilier a connu durant l'année 2007 une croissance notable pouvant être estimée à + 20% en termes de montant des nouvelles conventions signées (5,5 milliards) et + 4,7% en nombre d'opérations financées. Les encours financiers globaux de la profession connaissent toutefois une très légère décline à la suite des nombreuses levées d'options anticipées provoquées par l'importance des transactions immobilières de l'année écoulée. Le marché reste par conséquent caractérisé par une forte concurrence et une baisse des marges.

Dans ce contexte, CM-CIC Lease a enregistré une croissance de 39% de son activité et de plus de 20% du nombre d'opérations financées tout en veillant à maintenir la qualité des risques sur nouvelles opérations et un niveau de marge proche de celui de l'année précédente.

Les encours financiers gérés par CM-CIC Lease sont restés stables. La maîtrise de ses frais de structures et quelques opérations exceptionnelles lui permettent de dégager un résultat net de 19,2 millions après reversement de 7,1 millions de commissions aux réseaux apporteurs.

La composition des actifs immobiliers financés est restée stable et se compose d'entrepôts et de locaux industriels pour 55 %, de locaux commerciaux pour 23 %, de bureaux pour 12 % et des immeubles divers pour 10 %.

CM-CIC Asset Management SA : CM-CIC Asset Management est le centre de métier de gestion d'actifs du Groupe Crédit Mutuel - CIC.

CM-CIC AM s'est dotée d'une nouvelle organisation avec un nouveau Directoire qui a adopté un Plan de développement à 3 ans fin 2007.

A fin décembre 2007, les actifs sous gestion ont atteint 53.1 Mds€ contre 50.7 Mds € fin 2006. L'épargne salariale gérée par CM-CIC Asset Management représente un encours de 4.2 Mds€. Au-delà de ces encours, CM-CIC Asset Management intervient en tant que prestataire comptable auprès de 50 autres sociétés de gestion, pour une valorisation de plus de 10 Mds€ répartis sur 185 OPCVM.

En France, la crise des liquidités a affecté la collecte des OPCVM qui en 2007 s'inscrit en recul pour la première fois depuis 10 ans. Le positionnement de CM-CIC Asset Management lui a permis de bien résister à cette crise. La collecte s'est poursuivie sur les fonds de trésorerie régulière. En dépit du climat de défiance instauré envers les véhicules exposés à la titrisation et au marché du crédit, la collecte a été soutenue sur les fonds de trésorerie dynamique et de performance absolue.

En 2007 comme en 2006, les équipes de gestion ont réalisé d'excellentes performances qui leur ont valu de multiples récompenses (Lauriers de Bronze d'Investir, 5 Trophées du Revenu, 3 Trophées d'Or, Alpha League Table Europerformance/EDHEC).

Le chiffre d'affaires 2007 s'est établi à 329,5 M€ contre 295.5 M€ à fin 2006, en progression de 11.5% sur l'année, avec un résultat net de l'ordre de 6 M€.

Secteur des assurances

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – GACM SA : le chiffre d'affaires consolidé des activités d'assurance du GACM s'élève à 7,792 millions d'euros au terme de l'exercice 2007. Ce chiffre d'affaires cède 2,8% par rapport à fin 2006.

La forte progression enregistrée en assurances de personnes (+9,7%) portées par l'assurance des emprunteurs, ainsi qu'en assurances de biens (+8,5%) ne permet pas de compenser la baisse de la collecte en épargne assurance (-6,4%).

La baisse du chiffre d'affaires épargne assurance intervient dans un marché où les cotisations d'assurance vie et capitalisation ont baissé de 3%. On notera une forte réorientation de la collecte épargne assurance des traditionnels contrats en euros vers des contrats multisupports plus modernes. Pour ces derniers, la collecte a progressé de 15% (malgré un marché boursier incertain), alors que les produits en euros cèdent 38% par rapport à 2006.

Les engagements envers les assurés, constitués par des provisions techniques, atteignent 54,9 milliards d'euros, en progression de 8,2%.

Les placements des activités d'assurance atteignent 61,5 milliards, dont 6,3 milliards de placements en U.C.

Les capitaux propres à fin 2007 se montent à 4,635 milliards, y compris le résultat de l'année.

Les résultats techniques bien orientés, malgré la baisse d'activité en assurance vie et capitalisation, combinés à l'intégration de nouvelles sociétés dans le périmètre de consolidation (RMA-Watanya et Partners Assurances), ont permis de dégager un résultat net de 552 millions, en progression de 7,7% par rapport à fin 2006.

Pour l'intégration du GACM dans le périmètre de consolidation bancassurance de la BFCM et du Groupe un certain nombre de retraitements ont été apportés aux chiffres ci-dessus, conformément aux normes IFRS en vigueur, conduisant à un résultat net IFRS de 557 millions et des capitaux propres, y compris ce résultat, de 4,654 milliards.

Secteur informatique

Euro-Information SAS : Euro-Information a connu un bon exercice 2007 qui s'est traduit par un bénéfice net de 51,2 millions. Euro-Information qui détenait 10% de NRJ Mobile contrôle dorénavant 50% de cette filiale. L'activité a été conforme aux prévisions. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel détient 14 % du capital.

Secteur immobilier

CM-CIC Participations Immobilières SA : en accompagnant les promoteurs immobiliers par des prises de participation aux tours de table de SCI, supports de programmes immobiliers d'habitation sur toute la France, CM-CIC Participations Immobilières est intervenu en tant qu'outil groupe en 2007 dans 10 nouvelles opérations représentant environ 600 logements pour un chiffre d'affaires de 118 M€, mobilisant 1,9 M€ de fonds propres. Le résultat net comptable ressort à 2,7 M€.

Sarest SA : en 2007, la Sarest, société d'aménagement foncier, a réalisé une production moyenne du fait de la longueur des délais d'instruction des autorisations de lotir. 127 lots de terrains ont été vendus et 131 réservés pour un chiffre d'affaires de 18,793 M€. A noter, le montage des premières affaires dans les nouvelles zones d'implantation de la SAREST, en particulier en Rhône-Alpes. L'exercice 2007 se solde par un bénéfice de 1,677 M€.

CM-CIC Agence Immobilière SAS : société d'intermédiation dans le secteur de la commercialisation de logements neufs, CM-CIC Afedim développe son activité dans le cadre de la loi Hoquet et pour compte commun des réseaux du Crédit Mutuel, du CIC et de la banque privée. Cet outil groupe a pour cible les clientèles investisseurs et les accédants à la propriété. Les programmes immobiliers commercialisés sont préalablement agréés par un comité intégrant les filières engagements, gestion de patrimoine et commerciale. En 2007, 2603 logements ont été commercialisés représentant un volume d'affaires de 447 M€ et 18,4 M€ d'honoraires hors taxes dont 17,4 M€ rétrocédés au réseau. Le résultat de l'exercice est de 309 000 €.

Sofédim SAS : les résultats de cette filiale incluent désormais les premières réalisations en promotion immobilière initiées en 2004 sous forme de partenariat, assurant de bonnes retombées pour le réseau au niveau des acquéreurs. En incluant les honoraires générés par l'activité d'arbitrage d'actifs immobiliers CM4 et CIC, et d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, le résultat est de 340 000 € après IS.

CM-CIC Foncière SNC : cette société a été créée pour structurer les travaux de construction et d'agrandissement des centres de formation du Groupe CM-CIC situés au Bischenberg et à Verrières le Buisson ; l'année 2007 a été une année de démarrage des travaux qui seront pour partie financés par du capital et pour partie par prêts bancaires. Sa forme juridique et sa vocation d'outil du groupe font que ses résultats seront intégrés. Un déficit de 101 226 € marque la fin du premier exercice social.

Secteur de la communication

Société Civile de Gestion des Parts du Crédit Mutuel dans le Journal "L'Alsace" : les 55 % du capital du Journal L'Alsace sont inscrits au bilan pour 1,6 million.

Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux "L'Alsace" SAS: ce holding contrôle l'ensemble des sociétés du groupe L'Alsace ayant des activités dans l'édition, la communication, la radio et la publicité. Le pourcentage détenu par la Banque Fédérative est de 23 %.

Devestmedia SAS : créée dans le cadre du développement du Groupe dans les médias, cette société a pour objet de détenir des participations dans le secteur des radios. Partenaire minoritaire, l'action de cette société s'inscrit dans la durée. Le résultat de l'exercice est une perte de 1 100 €.

Ebra SAS : société créée en partenariat avec l'Est Républicain qui en est l'opérateur majoritaire. Elle a acquis le Groupe Delaroche qui rassemble un certain nombre de titres de presse et de sociétés connexes à cette activité (imprimerie, TV, régie publicitaire...). Une réorganisation est en cours. La Banque Fédérative détient 49 % de la société.

Groupe Républicain Lorrain : détenu à 100 % par la Banque Fédérative via deux sociétés (Solodif et GRLC), ce groupe de presse acquis en 2007 fait l'objet d'une opération de réorganisation qui va générer pour 2007 des résultats négatifs.

Services et divers

Réma SNC : le chiffre d'affaires de cette filiale spécialisée dans la revente de matériel a diminué de 8,3 % passant de 15,6 à 14,3 millions. Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 67 743 €, en augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente.

Bischenberg SA : le chiffre d'affaires avoisine les 3,4 millions, en augmentation de 12 %, avec un résultat brut de 120 000 € avant IS. Les clients extérieurs représentent 25 % du chiffre d'affaires, en net recul par rapport à 2006. Nous enregistrons un fort taux d'occupation des chambres à près de 70 % (hors périodes de congés scolaires). Le délogement en hôtellerie extérieure se chiffre à 146 000 € et nous avons externalisé pour 64 000 € à la Villa Mathis, ce qui représente un important manque à gagner.

La première phase des travaux d'agrandissement a débuté en fin d'année.

Sofédis SA : le chiffre d'affaires en hausse par rapport à 2006 s'établi à 43,9 millions. Le résultat est de 2 200 000 euros.

Devest 6 SA : via un crédit-bail avec un partenaire local, cette société a continué à gérer des prestations de services liées à l'aéronautique.

EVOLUTION ET PERSPECTIVES

L'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché domestique qui va aiguïser la concurrence, l'incertitude sur l'évolution des taux et l'impact d'une récession américaine incitent à penser que l'année 2008 sera chaotique. Un développement maîtrisé orienté vers nos clients et sociétaires historiques et une maîtrise de nos coûts et risques devraient nous permettre d'affronter les difficultés qui s'annoncent. Un développement de nos outils, accompagné de la formation régulière des salariés, constitueront des gages de qualité de nos produits et services.

Le bilan

Le bilan arrêté au 31 décembre 2007 totalise 154,6 milliards d'euros, en progression de 29,8% par rapport à l'exercice précédent.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit comprennent les dépôts en provenance des Caisses de Crédit Mutuel des Fédérations Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France et Savoie-Mont Blanc *via* la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CFCMCEE) ; ces derniers s'élèvent à 36,5 milliards (+ 4,8% par rapport à fin 2006).

Les comptes créditeurs de la clientèle inscrits au passif s'élèvent à 3,7 milliards. Ce poste est principalement constitué des comptes créditeurs à vue d'OPCVM (3,1 milliards) et de comptes et emprunts à terme de la clientèle (0,6 milliard).

Les titres donnés en pension livrée, les titres du marché interbancaire et les titres de créances (30,9 milliards) ajoutés aux emprunts obligataires (28,6 milliards) permettent d'atteindre un total de ressources sous forme de titres de 59,5 milliards.

Le fonds pour risques bancaires généraux d'un montant de 61,6 millions ainsi que le montant des Titres Super Subordonnés (TSS) de 1,6 milliard sont restés stables d'un exercice à l'autre. L'ensemble des fonds propres et assimilés atteint ainsi 4,5 milliards, hors résultat de l'exercice.

A l'actif, le rôle de centrale de trésorerie du Groupe CM4-CIC de la BFCM se traduit notamment par des créances détenues sur les établissements de crédit à hauteur de 135,2 milliards. Le refinancement accordé à la CFCMCEE afin de nourrir les crédits distribués par les Caisses de Crédit Mutuel en constitue la majorité, avec 50 milliards. D'autre part, les emplois spécifiques de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel CEE sont refinancés à raison de 23,5 milliards. L'activité de refinancement de la Banque Fédérative s'étend également à la Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique et aux entités du Groupe CIC. L'enveloppe accordée à ces entités est de 43,5 milliards.

Les opérations avec la clientèle totalisent 3,8 milliards. Ces interventions en crédit sont principalement orientées vers les grandes entreprises.

Les titres de transaction, de placement et d'investissement constituent les autres emplois de trésorerie (8,4 milliards).

Les parts dans les entreprises liées, qui atteignent 4,2 milliards, sont majoritairement composées par les participations dans le CIC (2,6 milliards) et dans le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (659 millions).

Le compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 11,3 milliards. Ce total est formé à hauteur de 10,6 milliards sur des opérations avec les établissements de crédit.

Les intérêts et charges assimilées ressortent à 11,2 milliards. Les intérêts servis aux établissements de crédit (8,4 milliards) et les intérêts sur titres émis (2,7 milliards) en constituent la majorité.

L'essentiel des revenus des actions (351,2 millions) provient des dividendes versés par Investessor (130,1 millions), le CIC (110,7 millions), le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (50,8 millions), la BECM (18,7 millions) et CM-CIC Lease (11 millions).

Compte tenu des commissions et des autres éléments liés à l'exploitation, le produit net bancaire atteint 288 millions contre 267 millions en 2006.

Les charges générales d'exploitation totalisent 40,9 millions.

Par ailleurs, un montant de 13 866 euros correspondant aux loyers et aux amortissements des véhicules de fonction non déductibles fiscalement a été réintégré au résultat imposable au taux de droit commun.

Finalement, le résultat de l'exercice atteint 254,3 millions en 2007 contre 209,1 millions en 2006 (+ 21,5%).

Les propositions du Conseil à l'Assemblée

L'affectation proposée à l'Assemblée générale porte sur les sommes suivantes :

bénéfice 2007 :	254 274 957,81 €
report à nouveau :	1 390 736,18 €
soit un total de :	<u>255 665 693, 99 €</u>

Nous vous proposons :

- de verser un dividende de 7,48 euros à chacune des 26 043 845 actions composant le capital, soit une distribution totale de 194 807 960,60 euros. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158 du Code général des impôts ;
- d'affecter à la réserve légale un montant de 13 000 000,00 euros ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 47 000 000,00 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 857 733,39 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	2004	2005	2006
Montant en €	4,20 €	5,32 €	5,38 €
Avoir fiscal en €	-	-	-
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	oui	oui	oui

ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES CONSOLIDES DE LA BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

Les comptes

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1725/2003 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis selon le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne à la date de clôture de l'exercice. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS, les normes IFRS 1 à 7 et leurs interprétations adoptées à cette date. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2004-R.03.

Analyse du bilan

Le total du bilan consolidé IFRS du Groupe BFCM est de 395,9 milliards d'euros, contre 339 milliards en 2006 (+16,8%).

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 65,6 milliards d'euros en 2007, contre 26,6 milliards en 2006. Ils s'agit essentiellement des dérivés et des autres passifs financiers de transaction ainsi que des dettes envers les établissements de crédit évaluées en juste valeur par résultat.

Les autres dettes envers les établissements de crédit (82,1 milliards d'euros) diminuent de 20,6% d'un exercice à l'autre.

Les émissions de titres autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 99,8 milliards d'euros au total contre 72 milliards en 2006 (+ 38,5%). Les titres du marché interbancaire et les titres de créance négociables en représentent l'essentiel, avec un encours de 68,5 milliards d'euros, suivis des emprunts obligataires (30,7 milliards). Le solde du poste est constitué des bons de caisse et de titres divers.

Le poste «Dettes envers la clientèle » au passif du bilan est constitué des dépôts de la clientèle sous forme d'épargne comptable, créances rattachées incluses. Ces dépôts ont progressé de 14,6% pour atteindre 70 milliards en 2007, traduisant une nette reprise de la collecte d'épargne. La contribution des entités du CIC représente à elle seule 93% de ce total, soit 64,8 milliards.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, représentatives des engagements envers les assurés, s'élèvent à 45,4 milliards d'euros, soit 7,5% de plus que l'an passé. La majorité de ce montant (40,7 milliards) est constituée par l'épargne des clients confiée aux sociétés d'assurance vie du Groupe Assurance du Crédit Mutuel.

Les intérêts minoritaires au passif (1,8 milliard d'euros fin 2007) concernent pour l'essentiel les autres Groupes de Crédit Mutuel associés dans le GACM (dont ils détiennent 23,5% du capital) et les actionnaires externes dans le CIC (8% du capital).

A l'actif, les placements sur le marché interbancaire augmentent de 1,9% entre 2006 et 2007 pour atteindre 97 milliards.

Les créances sur la clientèle s'établissent à 121,7 milliards au 31 décembre 2007, en progression de 21,7% par rapport à l'exercice précédent. Les crédits sont accordés à plus de 90% par l'intermédiaire des entités du CIC. L'évolution traduit sur la période le maintien d'une forte activité de crédits.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 97,3 milliards d'euros, contre 65,5 milliards d'euros l'an passé.

Les écarts d'acquisition à l'actif (664,4 millions au total) sont essentiellement relatifs aux acquisitions de titres CIC (505 millions d'écart d'acquisition résiduel).

Analyse du compte de résultats

En 2007, le Groupe BFCM voit son résultat net part du groupe passer de 1642,5 millions d'euros à 1464,4 millions d'euros suite, à une baisse du PNB sur les activités de marché et de holding.

Le renchérissement du coût des ressources, notamment celui du refinancement auquel le Groupe doit faire appel en raison de sa forte croissance, a freiné les résultats de la banque de détail (+ 2,6%), tandis que l'activité de la banque de financement et de marché a été marginalement affectée par la crise (-36,7%). L'assurance (+13,9%), la banque privée (+14,3%), le capital développement (+ 21%) enregistrent une bonne progression de leurs résultats.

Le Produit net bancaire du Groupe BFCM passe de 5,7 milliards à 5,4 milliards (-4,8%).

Le PNB de la « Bancassurance de proximité » (banque de détail et assurances), cœur de métier du Groupe BFCM (75,9% du PNB du groupe), progresse de 4 009 millions à 4 110 millions (+ 2,5%). Les autres métiers contribuent également à la hausse du PNB sont la banque privée (+ 14,4%), et le capital développement (+ 26,4%). Le PNB est en baisse sur les métiers banque de financement et de marché (avec une diminution de 54,7% sur les activités de marché), et l'activité holding

Les frais généraux s'élèvent à 3 084,3 millions d'euros, en hausse de 2,8% par rapport à l'an passé.

Le coefficient d'exploitation passe de 53% à 57,2%.

Le coût du risque passe de 0,10% à 0,09% du total des encours de crédits bruts en 2007 pour s'établir à 127,6 millions contre 89,9 millions en 2006.

Le taux de couverture des créances douteuses et contentieuses est de 66,4% en 2007.

Le résultat courant avant impôt diminue de 13,6% d'un exercice à l'autre pour s'établir à 2,3 milliards d'euros.

Analyse par Activité

Description des pôles d'activité

Les activités retenues correspondent à l'organisation du Groupe BFCM.

- La banque de détail, cœur de métier du Groupe BFCM, regroupe le réseau de la BECM, le réseau des banques régionales du CIC et celui du CIC en Ile-de-France, ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et LOA, crédit-bail immobilier, crédit vendeur PNF, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
- L'assurance, avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) et ses filiales dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau. Les sociétés du GACM sont présentes sur le marché français de l'assurance vie et non vie, du courtage assurance, de la réassurance, de la télésurveillance, et de la couverture financière de la maintenance automobile.
- La banque de financement et de marché regroupe deux activités :
 - le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (financements de projets et d'actifs, financements export, etc....), l'international et les succursales étrangères ;
 - les activités de marché de la BFCM et du CIC sont regroupées au sein d'une seule entité « CM-CIC Marchés » avec une Direction unique.Les activités de marché sont organisées au sein de trois métiers, refinancement, commercial et compte propre. Les opérations réalisées sur deux sites (Paris, Strasbourg) sont enregistrées dans deux bilans :

- celui de la BFCM, pour le métier Refinancement.
 - celui du CIC, pour les métiers Commercial et Compte Propre ;
- La banque privée regroupe les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France (Banque Transatlantique, Dubly-Douilhet SA) qu'à l'étranger (Banque de Luxembourg, Banque CIC Suisse, Banque Transatlantique Luxembourg, CIC Private banking-Banque Pasche, Banque Transatlantique Belgium).
 - Le capital-développement exercé pour compte propre constitue un pôle de résultat significatif. Cette filière est organisée autour de trois entités principales : CIC Finance, CIC Banque de Vizille et IPO.
 - Le pôle "structure et holding" rassemble les éléments non affectables à un autre pôle d'activité (holding) ainsi que les structures à vocation purement logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans les sociétés spécifiques.

Résultats par Activité

Banque de détail

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	3 151	3 099	+ 1,7%
Frais Généraux	(2191)	(2108)	+ 3,9%
Résultat brut d'exploitation	960	990	- 3,1%
Coût du Risque	(114)	(115)	- 0,9%
Résultat d'exploitation	846	875	- 3,3%
Résultat avant impôt	862	881	- 2,2%
Résultat net comptable	590	575	+2,6%

En 2007, le Groupe BFCM a poursuivi sa stratégie de développement de son réseau ; Globalement le PNB de la banque de détail pour le Groupe BFCM (58 % du PNB du groupe) affiche une progression de 1,7 %.

Les frais généraux augmentent de 3,9% par rapport à 2006 et le coefficient d'exploitation est passé de 68% en 2006 à 69,5% en 2007.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) a diminué de 3,1 %.

Le résultat avant impôt a diminué passant de 881 millions à 862 millions (- 2,2%). Le résultat net de la banque de détail a atteint 590 millions d'euros, soit 34,6 % du résultat net global.

Cette stratégie de développement s'apprécie à partir de chiffres d'activité d'une part des réseaux CIC et d'autres part du réseau de la BECM ;

Pour les 2055 agences des réseaux du CIC, représentant près de 92% du PNB de la banque de détail, la priorité donnée au développement commercial a notamment permis :

- d'enregistrer une variation du nombre de clients de 185 000 (+ 4,9%) : particuliers, professionnels et entreprises (3 988 325 au 31 décembre 2007 dont 673 498 entreprises et professionnels) ;
- de promouvoir et d'augmenter la production des prêts à la clientèle (+ 8%), plus particulièrement sur les crédits à la consommation (+ 19%) et ceux d'investissement et d'exploitation des entreprises (+ 16%), cela entraînant une progression des encours de 19% ;

- d'accroître les encours des dépôts de 14% et de l'épargne gérée et conservée de 7% ;
- de dynamiser l'activité d'assurances IARD (nombre de contrats en hausse de + 20% pour l'assurance MRH-Automobile et de + 20% pour l'assurance vie).
- de faire progresser les activités de services.

La BECM, filiale du Groupe BFCM, intervenant principalement dans le financement des entreprises et des professionnels de l'immobilier tant en métropole qu'en Allemagne (promotions immobilières, foncières et financements d'actifs), a maintenu une politique de développement soutenu reflétée par les chiffres clés ci-dessous :

- progression élevée des encours de crédits (+ 15%)
- hausse des ressources comptables (+ 19,2%)
- un PNB de 162,4 millions d'euros en progression de 8,8% par rapport à 2006
- un résultat net en hausse de 13 % à 71,5 millions d'euros.

Assurance

(en millions d'euros)	2007	2006 Pro forma	2006 Publié	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	960	892	910	+ 7,6%
Frais Généraux	(278)	(264)	(282)	+ 5,2%
Résultat brut d'exploitation	682	628	628	+ 8,6%
Coût du Risque	0	(0)	(0)	Ns
Résultat d'exploitation	682	628	628	+8,6%
Résultat avant impôt	710	639	639	+ 11%
Résultat net comptable	490	430	430	+13,9%

Au niveau Groupe BFCM, ce métier représente près de 18% du PNB et 29% du résultat net comptable.

L'activité du deuxième métier du Groupe peut s'apprécier à partir de quelques chiffres clés de l'activité assurance du GACM (détenu à près de 76,5% par le Groupe BFCM) :

- 6,5 millions d'assurés (+ 4,8% par rapport à 2006) détenant plus de 18 millions de contrats, (+ 8,2% par rapport à 2006).
- Un chiffre d'affaires consolidé global (vie, non vie) de 7,8 milliards en recul de 2,8% par rapport à 2006.
- Une hausse des encours gérés en Assurance vie de 8% avec 50,4 milliards en 2007 contre 46,7 milliards en 2006.
- Les commissions versées aux différents réseaux sont en hausse de 8,7% avec une progression de près de 70% sur 4 ans.

Banque de financement et de marché

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	611	815	- 25,1%
Frais Généraux	(279)	(317)	- 12,0%
Résultat brut d'exploitation	332	499	- 33,4%
Coût du Risque	(7)	32	- 122,2%
Résultat d'exploitation	325	531	-38,8%
Résultat avant impôt	325	531	-38,8%
Résultat net comptable	233	368	-36,7%

Le PNB 2007 est en baisse de 25,10% par rapport à 2006. Cette baisse concerne les activités de marché. En effet, ces dernières voient leur PNB diminuer de 54,7%, ceci en raison de la crise de l'immobilier américain sur la succursale de New York.

La succursale détient un portefeuille de 3,9 milliards d'euros de titres sécurisés RMBS (residential mortgage backed securities) et ABS (asset backed securities) dont 91% sont notés AAA (33% sont des agences et 58% des AAA non agences).

L'exposition à l'intérieur de ce portefeuille aux crédits subprimes se monte à 142 millions d'euros dont 67 millions d'euros notés AAA.

Compte tenu de la décote et de la faible liquidité de ces marchés au 31 décembre 2007, ce portefeuille enregistre un PNB négatif de 180 millions d'euros.

L'ensemble de ce portefeuille a été valorisé en prix de marché à partir de données externes venant des principaux brokers américains ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

La valorisation de ce portefeuille a fait l'objet d'une attention et d'un contrôle particuliers. En raison de la qualité des titres en portefeuille (91% en AAA), le Groupe BFCM n'estime pas à ce jour de risque significatif de perte à terminaison. Par ailleurs, le Groupe BFCM n'est pas engagé sur les montages de type CDO (collateralized debt obligation), SIV (structured investment vehicle) et ABCP (asset backed commercial paper).

Le PNB global des activités de marché et d'intermédiation s'établit en 2007 à 244 millions d'euros contre 538 en 2006 (-54,7%).

Le PNB de la banque de financement augmente de 32,5% et passe de 277 millions d'euros en 2006 à 367 millions d'euros en 2007.

L'activité Grand Comptes de la BFCM représente 10,9% du PNB de la banque de financement contre 7% en 2006.

Le PNB de l'activité *corporate* des succursales étrangères progresse de 18,4% par rapport à 2006.

Le résultat net des activités de financement et de marché s'élève à 233 millions d'euros contre 368 millions en 2006.

Banque privée

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	449	392	+ 14,4%
Frais Généraux	(261)	(233)	+ 12,4%
Résultat brut d'exploitation	187	160	+ 17,3%
Coût du Risque	(6)	(5)	+ 28,7%
Résultat d'exploitation	181	155	+ 16,9%
Résultat avant impôt	181	155	+ 17,0%
Résultat net comptable	135	118	+ 14,3%

Cette filière métier du Groupe BFCM exclusivement assurée par les entités du CIC voit son PNB (8% du PNB du groupe) augmenter de 14,4% pour se situer à 449 millions d'euros à fin 2007.

Le résultat brut d'exploitation augmente de 17,3% et passe de 160 millions d'euros à 187 millions d'euros.

Le résultat net de la banque privée s'inscrit à 135 millions d'euros (7,9% du résultat net groupe) en progression de 14,3% par rapport à 2006.

Capital-développement

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	424	335	+ 26,4%
Frais Généraux	(42)	(34)	+ 23,0%
Résultat brut d'exploitation	382	302	+ 26,8%
Coût du Risque	(0)	(1)	n.s.
Résultat d'exploitation	382	300	+ 27,3%
Résultat avant impôt	382	300	+ 27,3%
Résultat net comptable	367	303	+21,0 %

Le PNB de cette activité (8% du PNB du groupe) progresse de 26,4% pour se situer à 424 millions d'euros grâce au dynamisme de son activité.

Près de 90% du PNB a été générée par les trois entités du CIC (avec CIC Finance, IPO, et Banque de Vizille) avec des investissements de 426 millions contre 220 millions en 2006 (+ 94%) pour un portefeuille total réévalué de 1,592 milliards d'euros ;

L'encours investis par la BFCM représente quant à elle près de 171 millions en 2007 contre 254,4 millions en 2006. Une plus value de 40 millions a en outre été réalisé en 2007 sur la participation Investessor.

Le résultat net groupe du métier capital-développement progresse de 21% et se situe à 367 millions d'euros fin 2007, soit 21,5% du résultat net groupe.

Structure et holding

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	(182)	132	- 314
Frais Généraux	(58)	(54)	- 4
Résultat brut d'exploitation	(240)	78	-318
Coût du Risque	0	(0)	n . s .
Résultat d'exploitation	(240)	78	-318
Résultat avant impôt	(207)	100	-307
Résultat net comptable	(111)	88	-310

Le PNB de la structure et holding du Groupe BFCM enregistre sur l'année 2007 par le biais des principales filiales CIC Holding et CIC Participations :

- des plus values de cessions de titres de placement et des valorisations de titres pour 11 millions d'euros
- le coût du fonds de roulement négatif de cette activité ainsi que des frais de holding pour -87 millions.
- les dividendes de participations pour 23 millions.

L'essentiel de la variation du PNB de l'activité structure et holding provient de la filiale CIC Participations, avec la valorisation de l'option de conversion incorporée dans l'obligation convertible Banca Popolare di Milano : -93 millions d'euros en 2007 contre +167 millions d'euros en 2006.

Le secteur structure & Holding de la BFCM a en outre enregistré :

- des plus values de cessions de titres de placement et des valorisations de titres pour 4,3 millions d'euros
- des dividendes de participation pour 8 millions.

Le Groupe BFCM enregistre 30,2 millions de quote-part de résultat de sociétés mise en équivalence avec CMCP (13,2 millions) et Euro-information (16,9 millions).

Le Conseil d'Administration

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2007

M. Etienne PFLIMLIN, Président du Conseil d'Administration

Est également :

Président du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Centrale du Crédit Mutuel – Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse de Crédit Mutuel "Strasbourg Esplanade" – Le Monde Entreprises.

Président du Conseil de Surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique - Editions Coprur – Crédit Industriel et Commercial – Société d'Etudes et de Réalisation pour les Equipements Collectifs (Soderec) – Société Alsacienne de Publications "L'Alsace".

Membre du Conseil d'Administration : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – Société Française d'Edition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux "L'Alsace" – Fimalac.

Membre du Conseil de Surveillance : Le Monde SA – Le Monde et Partenaires Associés – Société Editrice du Monde.

Représentant permanent : de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (au Conseil d'Administration de *Sofédis*, au Comité de Direction d'*Euro-Information*), **de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel** (au Conseil de Surveillance de *CM-CIC AM*), **du Crédit Industriel et Commercial** (au Conseil d'Administration de la *Banque Scalbert Dupont-CIN*, au Conseil d'Administration du *Crédit Industriel de l'Ouest*, au Conseil d'Administration de la *Société Bordelaise du CIC*, au Conseil d'Administration du *CIAL* jusqu'au 20 décembre 2007).

M. Jacques HUBERT, Vice-Président du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Mulhouse.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel La Doller.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Société Française d'Edition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « l'Alsace ».

Représentant permanent : d'*ADEPI* au Conseil d'Administration *du GACM*.

M. Michel LUCAS, Membre du Conseil d'Administration – Directeur Général

Est également :

Directeur Général : Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Président du Conseil d'Administration : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – Assurances du Crédit Mutuel Vie SA – Assurances du Crédit Mutuel Iard SA – Assurances du Crédit Mutuel Vie SFM – Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France.

Président du Directoire : Crédit Industriel et Commercial.

Président du Conseil de Surveillance : Euro Information Production.

Président : Crédit Mutuel Cartes de Paiements.

Vice-Président : Europay France – Mastercard Europe Région – Banque de Luxembourg.

Membre du Conseil d'Administration – Directeur Général : Fédération du Crédit Mutuel Centre

Est Europe – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Membre du Conseil d'Administration : ACMN Iard – ASTREE – Assurances Générales des Caisses Desjardins – Banque de Tunisie – CIC Banque Transatlantique – Banque Transatlantique Belgium – Caisse de Crédit Mutuel « Grand Cronenbourg » - Crédit Mutuel Paiements Electroniques – CIC Investissements – CIC Finance – CIC Lyonnaise de Banque – SOFEDIS.

Membre du Conseil de Surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique - Fonds de Garantie des Dépôts – CM-CIC Asset Management – Manufacture Beauville – SAFRAN.

Membre du Comité de Direction : Euro-Information – Euro-Information Développement – EBRA.

Mme Marie-Paule BLAISE, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Présidente : Union des Caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Présidente du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Europe.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

M. Jean-Louis BOISSON, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Bourgogne Champagne.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel de Montbard Venarey.

Vice-Président du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Vice-Président du Conseil de Surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique.

Membre du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Membre du Conseil de Surveillance : El Production.

M. Maurice CORGINI, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Besançon.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel Beaume-Valdahon-Rougemont.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Agricole Crédit Mutuel.

Membre du Conseil de Surveillance : Crédit Industriel et Commercial.

Co-gérant : Cogithommes Franche-Comté.

M. Gérard CORMORECHE, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est – Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est – Cecamuse – Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône – Caisse Agricole Crédit Mutuel.

Membre du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse

Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Société des Agriculteurs de France.

Vice-Président du Conseil de Surveillance : Crédit Industriel et Commercial – CMAR (Crédit Mutuel Agricole et Rural).

Gérant : Scea Cormoreche Jean-Gérard – Sàrl Cormoreche.

Représentant permanent : de la **CCM Sud-Est** au Conseil d'Administration *ACM Vie Sfm*.

M. Roger DANGUEL, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sélestat.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel de Sélestat-Scherwiller.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Membre du Conseil de Surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique.

M. Jean-Louis GIRODOT, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président de Caisses de Crédit Mutuel : Arcueil, Aubergenville, Chaville, Colombes, Eaubonne, Issy les Moulineaux, Le Petit Clamart, le Plessis Robinson, Le Raincy, Lieusaint-Carre Sénart, Meudon Bellevue, Montereau-Fault-Yonne, Montrouge, Nanterre Ville, Neuilly sur Seine Sablons, Ozoir la Ferrière, Paris 17 Cardinet, Paris 20 Maraîchers, Paris Batignolles, Paris Saint Dominique, Paris Reuilly St Antoine, Plaine Saint Denis, Saint Cheron, Saint Cyr l'Ecole, Saint Michel sur Orge, Saint Rémy les Chevreuse, Sarcelles, Sceaux, Verneuil sur Seine, Versailles Saint Louis, Vert St Denis, Viroflay, Vitry sur Seine.

Président du Conseil d'Administration : Fédération des Caisses de Crédit Mutuel d'Île-de-France – Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Île-de-France.

Président Directeur Général : Coopérative d'Édition de la Lettre de l'Economie Sociale (CODLES).

Président : Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES) – AUDIENS – PEMEP.

Vice-Président : Conseil Economique et social d'Île-de-France – Fédération Nationale de la Presse Spécialisée (FNPS).

Vice-Président du Conseil de Surveillance : Cosmedias SA.

Membre du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe – MEDIAFOR.

Membre du Conseil de Surveillance : Crédit Industriel et Commercial – EI Production.

Membre : Conférence Nationale des CRES – Groupe APRI.

Représentant permanent : de la **Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Île-de-France** (au Conseil d'Administration *ACM Vie Sfm* - à la *Commission paritaire des Publications et Agences de Presse*).

M. Robert LAVAL, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarrebourg.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel Sarrebourg et Environs.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Membre du Conseil de Surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique.

Représentant permanent de la CCM Sarrebourg et Environs : *Gérant de la SCI Crédit Mutuel Les Cordeliers.*

Directeur : Maison de retraite « Sainte Véronique » - Maison de retraite « la Charmille ».

M. Jean-Paul MARTIN, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Metz.

Président du Conseil d'Administration : CME 57.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

M. Pierre NEU, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Haguenau.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel Alsace du Nord.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Membre du Conseil de Surveillance : Editions Coprur.

M. Gérard OLIGER, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel Emile Gentil (Volmunster).

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

M. Albert PECCOUX, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – SICA Haute-Savoie (Société Civile Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole).

Vice-Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel d'Annecy-les-Fins.

Membre du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Membre du Conseil de Surveillance : Crédit Industriel et Commercial.

Représentant permanent : de la **CRCM Savoie-Mont Blanc** au Conseil des **ACM VIE Sfm**.

M. Eckart THOMÄ, représentant de la **SAS CLOE**, Membre du Conseil d'Administration

La **SAS CLOE** est également :

Membre du Conseil d'Administration : Synergie Finance.

Membre du Conseil de Surveillance : CM-CIC AM.

M. Eckart THOMÄ *est également* :

Président : SAS CLOE.

Président du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel de Normandie – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Normandie – NORFI – Créavenir - Caisse locale de Caen Centre.

Président : Commission « Vie Associative » confédérale.

Membre du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Représentant permanent : de la **Fédération du Crédit Mutuel de Normandie** à la Présidence *du GIE CLOE Service, du Centre International du Crédit Mutuel* – de la **Caisse Fédérale de Normandie** au Conseil d'Administration *du GACM*.

Membre : Commission « Vie Sociale » confédérale.

M. Alain TETEDOIE, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Fitega

Directeur Général : Nanteurop.

Président du Conseil : Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest.

Vice-Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel de Saint Julien de Concelles.

Membre du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Ataraxia.

Président du Conseil de Surveillance : Pfalzeurop (gmbh).

Vice-Président du Conseil de Surveillance : BCME.

Membre du Conseil de Surveillance : Crédit Industriel et Commercial – Suravenir – Infolis.

Représentant permanent : de la **Fédération du Crédit Mutuel LACO** (à la Présidence *d'Investlaco*) – de la **Caisse Fédérale de Crédit Mutuel LACO** (au Conseil d'Administration *du GACM*, au Conseil de Surveillance *de SODELEM*) – de l'**EFSA** (au Conseil d'Administration *du CIO-BRO*).

Censeur : Suravenir Assurances Holding.

RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

(en application de l'article 117 de la loi sur la sécurité financière et de
l'article L 225-37 du Code de Commerce)

Les dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce précisent que le Président du Conseil d'Administration d'une société anonyme rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la société ainsi que des éventuelles limitations que le Conseil a apportées aux pouvoirs du Directeur Général.

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est actuellement composé de 16 membres nommés par l'Assemblée générale pour 3 ans et de 4 censeurs nommés également pour 3 ans par le Conseil en application de l'article 20 des statuts. La liste des administrateurs avec indication de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés est présentée en annexe conformément aux dispositions légales. Le Conseil comprend des représentants des Groupes partenaires (Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc et Sud-Est) ainsi que des représentants des Groupes associés (Loire-Atlantique Centre Ouest, Laval, Normandie et Centre).

Deux membres salariés siègent au Conseil d'Administration au titre du Comité d'entreprise interfédéral.

Il n'y a ni jetons de présence, ni stock options.

Le Président et le Directeur Général ont, au sein du Groupe, une rémunération fixée dans les conditions légales à travers un comité des rémunérations.

Fonctionnement du Conseil. Mode d'exercice de la Direction générale

En application des dispositions de l'article L 225-51-1 du Code de Commerce, le Conseil a opté pour un régime dualiste d'exercice de la Direction générale.

La Présidence du Conseil est assurée par M. Etienne PFLIMLIN. A ce titre, il représente le Conseil, organise et dirige ses travaux et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La Direction générale de la société est assurée par M. Michel LUCAS. A ce titre il dispose, en vertu de la loi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et la représenter à l'égard des tiers.

Il n'y a pas de règlement intérieur formalisant les règles de fonctionnement du Conseil qui est régi par les dispositions légales.

Sur le plan individuel, outre les obligations de réserve et de secret professionnel liées à l'objet même de la société, les administrateurs doivent en leur qualité d'élus respecter le code de déontologie en vigueur dans le Groupe.

En 2007, le Conseil s'est réuni à six reprises. Le taux de présence est en moyenne de 80 %.

Pour chaque Conseil, un dossier complet sur les points à l'ordre du jour est adressé par courrier à l'ensemble des administrateurs, censeurs et représentants du comité d'entreprise. Lors de chaque réunion, les cadres responsables d'activités concernant un ou plusieurs points à l'ordre du jour sont invités pour les présenter, commenter ou répondre à toute question. Les procès-verbaux des réunions sont communiqués à tous les administrateurs.

La réunion du 30 mars 2007 a été dédiée à l'examen des comptes, à l'arrêté de ceux-ci, aux observations des Commissaires aux comptes et à la préparation des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire qui se sont tenues le 10 mai 2007. Le Conseil a pris connaissance du rapport sur le contrôle interne, les services d'investissement et la déontologie prévu par le règlement 97-02 du CRBF. Il a approuvé la création de la société CM-CIC Covered Bonds et l'ensemble des opérations permettant la mise en place de cet outil de refinancement complémentaire du Groupe. De même, il a autorisé l'émission d'emprunts. L'ensemble du tableau de bord de suivi des affaires financières de la société et de ses activités de marché a été porté à la connaissance du Conseil.

Le renouvellement du mandat du Directeur Général a été décidé lors de la réunion du Conseil qui s'est tenue à l'issue des Assemblées générales le 10 mai 2007.

Le 6 juillet 2007, le Conseil a examiné la situation comptable, l'évolution du budget, la tendance du résultat prévisionnel ainsi que le tableau de bord des affaires financières. Ce même Conseil a renouvelé le mandat d'un Censeur et a nommé un nouveau Censeur.

L'objet de la réunion du 31 août 2007 a été essentiellement l'examen des comptes sociaux et consolidés semestriels au 30 juin 2007. Ce Conseil a créé un Comité de suivi des risques Groupe ainsi qu'un Comité d'Audit Groupe. Le Conseil a également autorisé l'émission d'emprunts obligataires.

Le cinquième Conseil de l'année s'est réuni le 26 octobre 2007. L'ensemble des sujets abordés en juin ont été revus et réactualisés.

La dernière réunion de l'année s'est tenue le 21 décembre 2007. Le Conseil a examiné les comptes sur la base d'une situation au 30 novembre donnant ainsi une première orientation des résultats de l'exercice. De la même manière, le point a été fait sur le budget de l'exercice ainsi que sur la préparation du budget de 2008.

Tous les Conseils abordent les points concernant les participations, les relations financières intra-groupe, les décisions de crédits prises par le Comité de crédits et, le cas échéant, l'affiliation de nouvelles Caisses locales.

La durée des réunions varie selon l'importance de l'ordre du jour et la nature des sujets.

Le nombre de réunions peut varier d'un exercice à un autre en fonction des circonstances ; quatre réunions constituent un minimum depuis plusieurs années.

Des consultations écrites peuvent exceptionnellement être organisées en cas d'urgence. Les décisions prises dans ce cas sont réitérées lors du Conseil suivant.

2. LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne de la BFCM s'intègre dans le dispositif global de contrôle interne mis en œuvre pour le Groupe CM4³-CIC tel qu'il est décrit ci-dessous.

Les travaux en matière de contrôle interne ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du Groupe en s'appuyant sur les outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet. C'est dans ce cadre que ce rapport a été rédigé avec le concours des services concernés par le contrôle interne, en accomplissant les diligences qui paraissaient utiles à son établissement et en s'appuyant sur le cadre de référence et le guide d'application recommandés par l'Autorité des Marchés Financiers. Les principaux travaux réalisés en matière de contrôle au cours de l'exercice 2007 ont été notamment examinés.

2.1. Le dispositif général de contrôle interne du Groupe CM4-CIC

Le Groupe a déployé sur l'ensemble du périmètre consolidé un dispositif de contrôle interne faisant pleinement partie de l'organisation du Groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

2.1.1 Un dispositif commun, structuré et indépendant

Le Groupe veille à ce que le dispositif mis en place soit adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

En s'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le système de contrôle interne et de mesure des risques mis en place vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités du Groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée,
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes,
- veiller au bon fonctionnement des processus internes et à la fiabilité des informations financières.

L'organisation mise en œuvre a notamment pour objet de vérifier la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le Groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que le dispositif en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes qui ont été arrêtées. Il s'appuie dans ses travaux sur les méthodes et outils définis au niveau du Groupe ainsi que sur les règles habituellement pratiquées en matière d'inspection et de contrôle.

L'identification des principaux risques à travers des référentiels ou des cartographies ainsi que leur suivi avec des limites adaptées, des procédures formalisées et des outils dédiés constituent un objectif constant à la réalisation duquel les services de contrôle de l'ensemble du Groupe contribuent. Outre leurs actions en vue de la détection et de la réduction des risques, ils sont associés aux travaux qui visent à en accroître la maîtrise. Parallèlement, les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le Groupe est exposé au titre de ses activités, qu'il s'agisse des risques de contrepartie, de marché, de gestion de bilan, des risques opérationnels. Conformément aux dispositions réglementaires, il est établi en outre chaque année, en complément du rapport de contrôle interne, un rapport sur la mesure et la surveillance des risques pour lequel il est procédé à une revue détaillée du dispositif de contrôle des risques.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

³ Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Ile-de-France, Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

L'indépendance nécessaire des contrôles est assurée par l'absence chez ceux qui les exercent dans le cadre des structures dédiées au contrôle, de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique qui préserve leur liberté de jugement et d'appréciation.

2.1.2. L'organisation des contrôles

Le dispositif de contrôle du Groupe CM4-CIC a été réorganisé en 2006 avec un double objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de filières distinctes (périodique, permanent et conformité) conformément aux évolutions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du Groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation commune fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes.

Une répartition par types de contrôle

Indépendamment des contrôles exercés par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités quotidiennes, l'exercice des contrôles est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle de contrôle s'étendant sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente exercés notamment avec des outils de contrôle à distance ;
- du contrôle de conformité pour notamment tout ce qui se rapporte à l'application des dispositions réglementaires et des normes internes.

Le contrôle périodique est chargé de veiller à la qualité globale du dispositif de contrôle interne dans son ensemble, à l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi qu'au bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition réseau / métiers

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une branche réseau correspondant à la banque de détail et une branche métiers (banque commerciale, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...) avec la nomination pour chacune d'entre elles de responsables exerçant leur fonction au niveau du Groupe CM4-CIC.

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Ce pôle dédié aux fonctions de contrôle a pour vocation de :

- développer et maintenir à niveau les outils nécessaires à un contrôle efficace ;
- contribuer à l'application de méthodes homogènes dans les différentes équipes ;
- assurer l'élaboration des outils de reporting requis pour le suivi des opérations et missions de contrôle, ainsi que pour l'information des organes dirigeants.

2.1.3. Le pilotage du dispositif : le Comité de Contrôle et de Conformité du Groupe

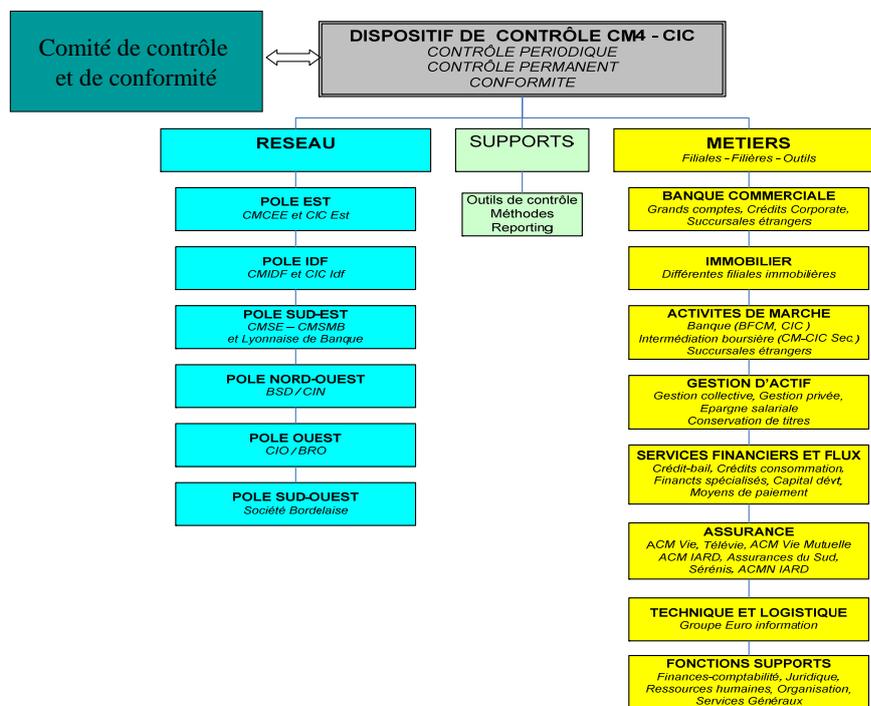
Sous l'autorité d'un membre de l'organe exécutif, le Comité de Contrôle et de Conformité réunit régulièrement les responsables du Groupe en matière de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- coordonner l'ensemble du dispositif de contrôle ;
- veiller à la complémentarité des travaux et des missions des différents acteurs ;
- examiner les résultats des missions de contrôles internes et externes ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations faites aux différentes entités du Groupe dans le cadre de ces contrôles.

Le Comité de Contrôle et de Conformité est amené également à examiner un certain nombre de travaux ou documents ayant valeur de référence pour le Groupe. Il a été conduit ainsi à se prononcer en 2007 sur le nouveau recueil de déontologie du Groupe CM4-CIC.

Il s'est réuni cinq fois en 2007 (pm : 13 février, 21 mai, 10 septembre, 29 octobre et 17 décembre).

Schéma général de l'organisation mise en place



2.1.4. Les évolutions en cours

Fin 2007, un certain nombre de mesures ont été prises afin de renforcer encore le suivi des contrôles et des risques au niveau du Groupe.

Le Comité d'Audit Groupe

La création d'un Comité d'Audit Groupe a été décidée ; sa mise en place interviendra au 1^{er} semestre 2008. Composé de membres des organes délibérants de la BFCM et du CIC, il se réunira au moins deux fois par an. Il recevra communication :

- des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité ;
- des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle ;
- des actions mises en œuvre pour appliquer les principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe.

Il est prévu que le Comité examine également les projets de présentation des comptes annuels et semestriels en vue d'apprécier les conditions de leur établissement et de s'assurer tant de la pertinence que de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués.

La Direction des Risques Groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la Direction des Risques Groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

Les nouveaux Comités en matière de risques

Deux nouveaux Comités sont mis en place : un comité des risques Groupe réunissant mensuellement les responsables opérationnels et un comité de suivi des risques Groupe composé de membres des organes délibérants dont les réunions se tiendront quatre fois par an avec l'objectif d'examiner les enjeux stratégiques du Groupe en termes de risques. Le responsable de la Direction des Risques Groupe participera à ces deux comités.

2.2. Les procédures de contrôle interne spécifique à la BFCM

Société holding du Groupe, propriété de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe et des Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France et Savoie-Mont Blanc, la BFCM gère les participations détenues dans les filiales spécialisées du Groupe, toutes soumises au dispositif général de contrôle interne du Groupe.

Partie intégrante du Groupe CM4-CIC, la BFCM a également déployé pour les activités qu'elle gère à son niveau, un dispositif de contrôle interne répondant aux mêmes objectifs de prévention et de maîtrise des risques.

La BFCM est l'outil financier du Groupe. Elle en gère la trésorerie et intervient sur les marchés financiers.

Elle participe au financement de grands projets et développe une activité d'ingénierie financière. La BFCM est aussi le correspondant des partenaires internationaux du Groupe.

Le processus de regroupement des activités de marché de la BFCM, du CIAL et du CIC au sein d'une salle des marchés unique au Groupe CM4-CIC, achevé au cours de l'exercice 2006, a pour triple objectif de :

- refinancer l'ensemble du Groupe CM4 – CIC, via une équipe unique de gestion de la trésorerie,
- renforcer la capacité à vendre des produits de marchés à la clientèle,
- améliorer la rentabilité sur la base d'un métier de compte propre performant et sécurisé.

Cette mutation s'est accompagnée d'une adaptation de la filière de contrôle spécifique : les méthodologies de suivi ont été réexaminées, les procédures réécrites et le système de limites unifié. L'ensemble est référencé dans un Corps de Règles, dont la mise en œuvre opérationnelle a été achevée en 2007.

Les activités de marché sont rattachées à un membre du directoire du CIC. Le Conseil de Surveillance du CIC et le Conseil d'Administration de la BFCM approuvent la stratégie de chaque métier (refinancement, commercial, compte propre), l'allocation de fonds propres, le suivi des limites et les budgets.

Dans ce dispositif, les activités de marché sont pilotées par plusieurs Comités :

- le Comité de Direction CM-CIC Marchés (hebdomadaire) définit la stratégie, analyse l'activité, les résultats, les risques et le respect des limites et coordonne les aspects opérationnels (système d'information, budget, ressources humaines, procédures),
- le Comité des Risques de Marché (mensuel) assure le suivi du respect du Corps de Règles et des décisions du Comité de direction, valide les limites opérationnelles à l'intérieur des limites générales fixées par le directoire du CIC et le Conseil d'administration de la BFCM et supervise en termes de risques les activités de marché des succursales étrangères,
- le Comité de Crédit CM-CIC Marchés (hebdomadaire) statue sur les demandes de lignes de crédit dans le cadre des délégations attribuées par le Comité des engagements CM4-CIC.

Depuis 2006, les limites ne sont plus allouées distinctement par entité, mais globalement pour CM-CIC Marchés, avec des limites internes propres au Refinancement, au Commercial et au Compte propre. Le montant total de limites (environ 5% des fonds propres CM4-CIC) couvre les risques de marché (CAD – CRBF 95-02 modifié) et de crédit (CRBF 91-05 modifié). Les limites de risque de contrepartie sont allouées à CM-CIC Marchés par le Comité des engagements CM4-CIC selon les normes du Groupe.

Le système de contrôle interne s'appuie d'une part sur les missions des services post-marché, en charge du contrôle des risques, des résultats, du contrôle comptable et réglementaire, et d'autre part sur le service de contrôle des activités de marché, rattaché au responsable du contrôle permanent métier, et la fonction conformité.

A l'instar du regroupement des interventions sur les marchés dans une structure unique, les Grands comptes BFCM et Grands comptes CIC ont entamé un processus de regroupement de leurs activités dès 2006. L'harmonisation des outils et des procédures a été mise en œuvre en 2007 au sein de CM-CIC Grands Comptes. La coordination des tâches de contrôle via un portail unique est assurée par le responsable du contrôle permanent métier ; les résultats des contrôles réalisés durant l'année ont été intégrés dans le même portail.

L'activité dépositaire Groupe est dévolue depuis fin 2006 à la BFCM, le Conseil d'administration de la BFCM du 15 décembre 2006 ayant donné son accord pour que la BFCM se porte garante pour les OPCVM émis par CM-CICAM et autorisé la mise en place de conventions avec la Caisse Fédérale, la Caisse Centrale du Crédit Mutuel et le CIC. Cette restructuration a permis d'améliorer l'efficacité des moyens à disposition et d'optimiser la gestion du plan de contrôle dépositaire, basé sur la définition d'un ensemble de tâches de contrôle et établi en concertation avec le contrôle permanent métiers et la conformité BFCM. Ce plan renforce l'approche du risque client et du risque produit, en mettant en œuvre respectivement un processus contrôlé d'entrées en relations et un processus contrôlé d'analyse à la création d'OPC. Il permet d'exercer un contrôle a posteriori complet et de cerner l'ensemble des risques liés à la gestion collective. A l'issue des contrôles de 2007, le niveau des risques est qualifié de faible.

Les dispositions déontologiques sont intégrées dans un recueil de déontologie reprenant tant les principes généraux que les dispositions spécifiques mises en place dans le cadre des activités de la BFCM. Les principes fondamentaux du respect de la primauté des intérêts du client et de l'intégrité du marché y sont notamment rappelés.

Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, l'évaluation des risques opérationnels découlant des activités de marché a été réalisée et a permis de renforcer les mesures de protection en cas de sinistre majeur impactant ces activités. La BFCM participe à l'actualisation de la cartographie de ses risques spécifiques et des modèles de valorisation s'y référant.

S'agissant des mesures de protection, un plan de secours des activités de marché a été défini dans l'objectif d'assurer le maintien des activités les plus critiques après un sinistre grave ou une impossibilité d'accès aux locaux. Le nouveau système d'information dédié à la salle des marchés a été complété par un site de secours géographiquement distinct.

Le contrôle périodique est exercé par l'Audit Groupe selon un rythme pluriannuel. Les conclusions de ces missions sont présentées au Comité de Contrôle et de Conformité et figurent dans le rapport annuel transmis à la Commission Bancaire. Les missions peuvent être de portée générale ou à caractère ponctuel.

2.3. Le contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable financière

2.3.1. Le rôle des organes de gouvernance

Lors de chaque arrêté correspondant à des comptes ou des éléments d'information financière qui sont publiés, ces derniers sont présentés par la Direction financière au Conseil d'administration. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité font l'objet d'un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.).

Les comptes annuels sont également présentés à un Comité des comptes.

Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif ont préalablement été revus et validés par les commissaires aux comptes. Ces derniers sont régulièrement convoqués au Conseil d'administration arrêtant les comptes ainsi qu'au Comité des comptes. Ils sont invités à faire part de leur mission et à communiquer les résultats de leurs travaux à l'organe délibérant.

Les principes comptables du Groupe utilisés en consolidation des comptes sont conformes aux principes comptables Groupe de l'organe central du Crédit Mutuel, la Confédération nationale du Crédit Mutuel, et sont exposés en détail dans les annexes aux comptes.

2.3.2. Les spécificités propres à l'activité bancaire

Le pilotage de l'organisation comptable et financière est organisé pour répondre aux spécificités propres à l'activité d'un établissement de crédit :

- la quasi-totalité des opérations économiques réalisées par une banque se traduit par un flux financier ou un engagement qu'il convient de comptabiliser ;
- une volumétrie d'écritures comptables considérables s'appuyant sur des processus d'enregistrement entièrement automatisés des opérations réalisées ;
- contrairement aux entreprises industrielles et commerciales, une décentralisation des enregistrements comptables au sein de l'ensemble de l'organisation et non d'une seule Direction comptable.

Ainsi, l'immense majorité des enregistrements comptables est réalisée par le système informatique selon des schémas préétablis. Ces circuits automatisés ont pour objectif d'assurer :

- l'exhaustivité, la réalité, la mesure et la classification correcte de la traduction comptable des opérations économiques réalisées ;
- la prévention du risque de fraude en prédefinisant de manière centralisée les opérations réalisables ou non par chaque acteur ;
- une centralisation comptable rapide et régulière, les enregistrements étant réalisés en temps réel ou au plus tard lors de traitements « batch » chaque jour ouvré ;
- une homogénéisation de facto des données comptables entre toutes les sociétés du Groupe.

2.3.3. Le système comptable

L'architecture comptable

La société partage une plate-forme informatique commune à 14 Fédérations de Crédit Mutuel et aux banques du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires communes concernant notamment :

- le plan de compte, dont la structure est commune à tous les établissements gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (BAFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

Dans ce cadre, l'administration du système d'information comptable commun est confiée à des divisions dédiées, les divisions « Procédures et schémas comptables » qui constituent des cellules autonomes selon le cas au sein de la Direction Financière CM4-CIC « banques de détail / réseaux » ou de la Direction Financière CM4-CIC « Filières-métiers spécialisés ».

Ces dernières sont plus particulièrement chargées :

- de la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- de la définition des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires. Pour ce, lorsque nécessaire, le service fiscal est

consulté et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les Divisions « Procédures et schémas comptables » sont indépendantes tant hiérarchiquement qu'opérationnellement des services de production comptable proprement dits, permettant ainsi une séparation entre les fonctions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au sein de la société, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel qui sera en charge de son fonctionnement et de son contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi en déshérence et sans qu'une responsabilité de suivi ne soit clairement désignée.

L'organisation et les procédures en place permettent d'être en conformité avec l'article 12 du règlement CRBF 97-02 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

Le plan de comptes

Le plan de comptes est articulé autour de deux grands types de comptes : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et les comptes de comptabilité générale.

La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit gérés sur la plate-forme informatique commune est unique (plan NPCI – « Nouveau Plan de Comptes Interne ») et est gérée par les Divisions « Procédures et schémas comptables ».

Ce plan de comptes définit les propriétés des comptes portant notamment sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes des établissements de crédit officiel – PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables etc.),
- certaines caractéristiques fiscales (position TVA, etc.),
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de compte de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège/guichet, etc.).

Les outils de traitement

Les outils de traitement de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du Groupe.

S'y ajoute un certain nombre d'applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier un logiciel de production du reporting de gestion, un logiciel de production des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, un logiciel de consolidation, un logiciel de traitement des états réglementaires, un logiciel de gestion des immobilisations et des logiciels de déclarations fiscales.

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre des fichiers, validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable.

Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

2.3.4. Le contrôle interne dans l'élaboration des comptes sociaux et dans le processus de consolidation

Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux :

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles, pour validation. Les données de gestion prévisionnelles sont élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire).

Cet examen analytique porte en particulier :

- sur la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits, et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- sur le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activités, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- sur les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- sur la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures comptables ainsi que les schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'Intranet de la banque.

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.

Les services de contrôle comptable assurent en outre une mission générale de contrôle portant notamment sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes, le suivi des guichets, le contrôle de la position de change, le contrôle du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables, l'interface entre les back-offices et les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) sont appelés à réaliser des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle dédié à la fonction comptable est en préparation.

Les contrôles sur les comptes consolidés :

Le système est périodiquement adapté pour répondre aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes (en 2006, automatisation des calculs d'impôts différés à partir des données issues des liasses et de l'élaboration du tableau des flux de trésorerie IFRS).

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1er janvier 2005 dans les entités du Groupe. Un résumé des principes comptables IFRS est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le Groupe CM4-CIC définit les principes et méthodes comptables français (CNC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du Groupe dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les reporting financiers. Les principes comptables utilisés en consolidation des comptes sont conformes aux principes comptables de l'organe central du Crédit Mutuel, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Les responsables comptables des entités du Groupe CM4-CIC sont réunis deux fois par an pour préparer les arrêtés des comptes.

Les comptes individuels selon les principes comptables internationaux (IFRS) sont établis dans le système d'information central pour les entités utilisant le système d'information commun. Les comptes individuels IFRS sont arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes comptables français (CNC).

Le Groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes commun comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Cette correspondance est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux commissaires aux comptes et comprenant le cas échéant les changements de procédure ou de

norme à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et le responsable du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions d'audit visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. L'alimentation du logiciel de consolidation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, permettant une récupération automatique des balances et d'assurer ainsi l'homogénéité entre données sociales et données consolidées.

D'autre part, la liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous la condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence directement programmées dans la liasse. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement) sont élaborées par les services de consolidation et portent sur un nombre varié d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont également effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et données consolidées sont élaborés concernant les capitaux propres et le résultat. Ce processus, permettant de s'assurer de la cohérence du passage entre ces deux séries sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, permettant ainsi la validation de ces éléments consolidés.

En conclusion, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques de la BFCM, fondé sur des méthodes et des outils communs, s'inscrit dans le cadre de la nouvelle organisation des contrôles du Groupe CM4-CIC. En poursuivre le renforcement et en améliorer encore l'efficacité constituent un objectif permanent. Les actions qui seront conduites en 2008 auront pour but d'y concourir.

3. LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil n'a pas apporté de limitations aux pouvoirs du Directeur Général tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

Le Président du Conseil d'Administration

RAPPORT SUR LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux a été sensiblement renforcé au cours de ces dernières années dans l'ensemble du Groupe CMCEE-CIC. Les mesures prises visent à détecter les opérations qui pourraient être suspectes de manière à approfondir la connaissance des clients concernés et, le cas échéant, à écarter toute relation avec des clients dont l'identité ou les activités seraient mal cernées. Elles s'inscrivent dans le cadre des recommandations du groupe d'action financière (GAFI), des dispositions légales et réglementaires contenues notamment dans le Code monétaire et financier ainsi que des directives et règlements européens transposés en droit français.

Dans ce contexte, le Groupe CMCEE-CIC a pour objectif de :

- Connaître au mieux le client et ses opérations ;
- Exercer une vigilance sur l'origine des fonds déposés et / ou sur les flux qui lui sont confiés afin de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques ;
- Veiller au respect des dispositions réglementaires et des normes internes en exerçant les contrôles appropriés et en formalisant les travaux;
- Impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment par des actions régulières de formation et de sensibilisation.

Le dispositif de contrôle avec ses différentes composantes (périodique, permanent et conformité) vise à s'assurer de la cohérence des procédures mises en place et de leur bonne application. Il s'appuie notamment sur les correspondants *Tracfin* qui exercent un suivi permanent des opérations, effectuent les déclarations réglementaires et contribuent par leurs actions à accroître la vigilance de chacun.

Dans leurs travaux, les collaborateurs et les services de contrôle bénéficient d'une gamme étendue d'outils communs au groupe destinés à la fois à les alerter sur les opérations ou les situations devant retenir leur attention, à leur permettre d'enregistrer leurs observations et d'en informer leur hiérarchie ainsi que les correspondants *Tracfin*. Ces outils sont régulièrement perfectionnés et adaptés aux évolutions réglementaires. Ainsi, en 2007, de nouveaux filtres et contrôles automatisés ont été mis en place. Ils ont porté en particulier sur le suivi des opérations avec les pays objets de mesures d'embargo et nécessitant une vigilance particulière, sur le respect des dispositions en matière de donneurs d'ordre et de bénéficiaires dans les transactions internationales et sur le repérage des opérations à risques.

L'application des textes issus de la troisième directive européenne en matière de lutte contre le blanchiment, l'enrichissement de la gamme des outils, la mise à jour des procédures, les actions renouvelées de formation constitueront la trame des travaux qui seront conduits en 2008.

RAPPORT SUR LES RISQUES

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers.

Les évolutions d'organisation apportées en 2006 dans le cadre réglementaire aux structures de contrôles périodiques, permanents et de conformité ont été pleinement opérationnelles en 2007. Elles ont conduit à une sécurisation renforcée des process sur l'ensemble des activités.

La création au dernier trimestre 2007 d'une Direction des Risques permettra en outre de consolider encore la maîtrise globale des risques et d'optimiser leur gestion au regard des fonds propres réglementaires alloués à chaque activité et de la rentabilité dégagée.

RISQUES DE CREDIT

a – L'organisation de la filière engagement

L'organisation de la gestion des engagements distingue, conformément à la réglementation en vigueur, d'une part le dispositif d'octroi des crédits et d'autre part le dispositif de mesure des risques et de surveillance des engagements. La gestion des engagements s'appuie sur un référentiel commun, le Référentiel des Risques Groupe, qui fixe les règles et procédures en usage dans le groupe.

Le dispositif d'octroi des crédits

Le dispositif d'octroi des crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

La connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés par les structures régionales du Groupe avec leur environnement économique régional. La segmentation de la clientèle et une répartition de celle-ci en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale vers les clients ciblés. Les éléments de connaissance des emprunteurs et les analyses risque sont réunis dans le dossier de crédit. La détention des documents comptables les plus récents est suivie informatiquement par l'appliquatif Collecte de bilans.

L'évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés. Elle se fonde sur :

- la cotation clientèle,
- les groupes risques,
- la pondération des produits liée à la nature du risque et à la garantie.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques régulièrement renouvelée.

La cotation clientèle

Le système de cotation interne des clients, commun à l'ensemble des entités du groupe, est défini et mis en place. Les cotations sont déterminées à partir soit d'algorithmes automatiques (réseau), soit de grilles de cotation manuelles (banque de financement et d'investissement). Elles sont adaptées à chaque marché de clientèle.

La cotation clientèle répond aux principes généraux suivants :

- Unicité : le mode de détermination de la cotation est unique pour l'ensemble du groupe au niveau national.
- Exhaustivité : la cotation est calculée pour chacun des tiers identifiés dans le système d'information.
- Automaticité : pour le retail, la cotation est déterminée automatiquement par le système d'information.

- Cotation par marché : les tiers clients sont cotés via un algorithme propre à leur marché de rattachement (particuliers, professionnels, entreprises, etc. ...) selon la typologie de marchés définie au sein du système d'information.
- Calcul d'une cotation pour les groupes de tiers : le calcul d'une cotation « groupe » permet de pondérer la cotation individuelle de chacun des composants du groupe par le risque global porté par le groupe.
- Uniformité de la restitution : 12 cotations communes à tous les marchés ont été définies : 9 classes de clients sains et 3 classes de clients en défaut.
- Déclassement : la cotation est recalculée tous les mois (cotation primaire) et corrigée au jour le jour par les événements risques graves survenus (cotation finale).

Les groupes risques

La constitution et la mise à jour des groupes risques sont suivies au fil de l'eau par les gestionnaires en charge de la relation commerciale et, de façon périodique, par deux administrateurs au niveau groupe. Les règles de constitution des groupes risques définies dans une procédure, intègrent notamment les dispositions de l'article 1er du CRB 93-05.

La pondération des produits

Le calcul du montant des engagements prend en compte :

- les risques inhérents au type de crédit : certains crédits sont pondérés : escompte, certains engagements par signature,
- les garanties prises : un taux de pondération est appliqué à tout ou partie de l'engagement couvert par des garanties éligibles à ces pondérations.

La prise de décision d'engagement

La prise de décision d'engagement est différenciée suivant les marchés et les cotations afin d'être en adéquation avec les besoins de la clientèle tout en minimisant la prise de risque. Elle se fonde sur :

- les niveaux de délégations clairement identifiés,
- le principe du double regard,
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres,
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres

Les niveaux de délégations

Dans le réseau, les règles de délégation octroi de crédit et débiteurs, définies dans une procédure, s'exercent dans le cadre des directives Bâle II et des fondamentaux définis pour l'ensemble des banques. Chaque intervenant dispose d'une délégation intuitu personae. La détermination du niveau de délégation s'effectue en fonction :

- du montant total des engagements, d'un Groupe Risques : Famille, SIREN, CRD,
- de la cotation client ou Groupe clients,
- des exclusions de délégation.

La gestion des délégations est automatisée.

Pour le métier banque de financement et d'investissement et les dossiers du réseau dont le montant excède les délégations accordées dans le cadre ci-dessus, la décision relève d'instances de décision centralisées qui assurent la mission d'octroi des crédits dans le cadre de délégations clairement définies. La Commission de Décision Engagements CM4⁴-CIC est la tête du dispositif. La CDE CM4-CIC est habilitée à prendre toutes les décisions d'octroi de crédits dans le respect des dispositions réglementaires.

Le rôle des directions des engagements

Chaque pôle régional dispose d'une direction des engagements, rattachée à la Direction Générale et indépendante des directions opérationnelles. Les missions de ces directions des engagements sont principalement de deux natures et de ce fait réparties entre deux équipes indépendantes : d'une part, une équipe chargée d'assurer la qualité des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en veillant à ce que la rémunération des crédits soit en rapport avec le

⁴ CM4 est composé des fédérations : Crédit Mutuel Centre Est Europe (Strasbourg), Crédit Mutuel du Sud-Est (Lyon), Crédit Mutuel Ile-de-France (Paris) et Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (Annecy)

risque pris, et d'autre part, une équipe en charge de la mise en œuvre le processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

Le dispositif de mesure des risques et de surveillance des engagements

Le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales au moyen d'outils répondant aux dispositions réglementaires Bâle II.

Les outils de mesure des risques consolidés

La synthèse risques consolidés permet de connaître en temps réel et avec une fiabilité comptable, les autorisations / utilisations (nominales et pondérées), les avoirs, d'un tiers ou d'un groupe de tiers sous les axes produits, entités, et tiers (pour les groupes). Les tableaux de restitution générés mensuellement à partir de la synthèse risques consolidés permettent de connaître les engagements :

- par groupes de tiers
- par filières Métiers (réseau, grandes entreprises, financements spécialisés, professionnels de l'immobilier, international)
- par groupes de tiers sous surveillance
- par secteurs d'activité.

La centralisation mensuelle des encours déclarés au service central des risques de la Banque de France permet de connaître les encours déclarés par tiers ou groupe de tiers.

Le module risque de crédit de l'outil suivi des risques donne une vision des engagements au niveau global, réseau, filiales, filières métiers. Ce module donne également une vision du risque de concentration, des risques interbancaires et du risque pays.

La surveillance des engagements et la détection des risques sensibles

Le suivi des engagements

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte, est assuré par les banques à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs/risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers à risque potentiel de manière automatisée, systématique et exhaustive, en amont de l'apparition d'impayés.

Le suivi des limites réglementaires et internes corporate est assuré de manière indépendante de l'octroi. Les limites sont déterminées semestriellement en fonction des Fonds Propres dans le cadre du Règlement CRB 93-05 pour les limites réglementaires et en fonction des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites internes.

Le suivi des grands risques corporate permet de suivre trimestriellement, de manière indépendante de l'octroi, l'évolution des principaux risques de contreparties corporate. Le suivi consiste notamment à identifier les engagements qui répondent à certaines alertes (évolution de montants, part dans les engagements de place, évolution de la cotation). Le suivi des limites de contreparties marchés détecte d'une part les dépassements de limites autorisées et d'autre part la dégradation du profil de risque des contreparties.

Le suivi des portefeuilles et des risques fait l'objet pour la banque de financement et d'investissement, d'une analyse trimestrielle des engagements sur la base des outils de pilotage qui donne lieu aux décisions de classification en « sensible », de déclassement/reclassement et de provisionnement. Pour le réseau, la surveillance des engagements est organisée dans le cadre du *reporting* trimestriel des Dossiers sous surveillance. Le suivi trimestriel des portefeuilles donne lieu à une revue exhaustive des cotations internes des tiers ou groupes de tiers de chaque portefeuille.

La détection des risques sensibles, le passage en défaut, le provisionnement

L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des Responsables opérationnels et engagements compétents. Les contreparties détectées sont affectées d'un indice permettant de connaître leur qualification de « sensible. »

La détection, le déclassement et le provisionnement sont informatisés. Pour le réseau, le montant de

la provision est déterminé par les gestionnaires habilités sur proposition de l'applicatif. Pour la banque de financement et d'investissement, le déclassement et le provisionnement font l'objet d'une proposition et d'une validation.

Le recouvrement

Le recouvrement des créances s'appuie sur des unités spécialisées. Les procédures de recouvrement sont clairement articulées selon trois phases : régularisation commerciale, recouvrement amiable par les unités spécialisées et, le cas échéant, recouvrement contentieux.

Le contrôle permanent des engagements

Un contrôle de deuxième niveau assuré par des compétences dédiées et indépendantes de la fonction « engagements » recense mensuellement selon des critères spécifiques et analyse les engagements jugés risqués ; les mesures correctrices appropriées sont arrêtées en conséquence.

Une analyse automatique d'une vingtaine de ratios permet en outre d'identifier chaque mois les agences connaissant des difficultés dans la gestion de leurs engagements et d'arrêter rapidement les actions de régularisation nécessaires.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion des risques de crédit.

Le Reporting

Le comité trimestriel de suivi des risques

Sont présentés au comité des risques trimestriels les quatre risques réglementaires : risques de crédits, risques de marchés, risques liés à la gestion de bilans et risques opérationnels.

Pour ce qui concerne les risques de crédit, cette présentation porte sur les points suivants :

- chiffres clés,
- rapport de synthèse sur le risque de crédit du trimestre : évolution quantitative et qualitative des encours et de la production, division des risques, masse risquée, coût du risque, principales préoccupations sur le plan du risque,
- données chiffrées extraites du suivi des risques,
- masse risquée : détail coût du risque, dossiers sous surveillance, principales dotations/reprises,
- rapports de suivi des grands risques *corporate*,
- rapport de suivi des dossiers hors limites internes ou réglementaires,
- rapport du comité des risques *CMCIC Marchés*.

b – Les données chiffrées

Crédits à la clientèle

Dans un environnement économique globalement favorable, l'année 2007 se caractérise par une croissance importante des encours, la confirmation de la qualité du portefeuille et la poursuite de la bonne maîtrise du coût du risque

Une croissance importante des encours

Le portefeuille d'engagements à la clientèle a atteint 161 milliards d'euros (en capitaux fin de mois de décembre) en croissance de 18%. Sur la clientèle, ces engagements se répartissent entre 119 milliards d'euros de prêts et créances au bilan (+ 21 %), 12 milliards d'euros de hors bilan de garantie (+ 13%) et 30 milliards d'euros de hors bilan de financement (+ 8%).

Les crédits à la clientèle se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2007	31/12/2006	variation 2007/2006	Poids relatif
Crédits court terme	40 543	32 065	26,4%	34%
Comptes ordinaires débiteurs	6 016	5 157	16,7%	5%
Créances commerciales	3 135	3 446	-9,0%	3%
Crédits de trésorerie	31 157	23 162	34,5%	26%
Créances export	235	300	-21,7%	0%
Crédits moyen et long terme	78 074	65 667	18,9%	66%
Crédits d'équipement	16 697	14 850	12,4%	14%
Crédit habitat	49 682	39 954	24,3%	42%
Crédit-bail	6 238	5 722	9,0%	5%
Autres crédits	5 457	5 141	6,1%	5%
Total brut des créances clientèle	118 617	97 732	21,4%	100%

Source comptabilité - Hors créances douteuses, créances rattachées, et pensions

Exposition

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2007	31/12/2006
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	96 003	73 627
Clientèle	123 876	102 303
Exposition brute	219 879	175 930
Provisions pour dépréciation		
Etablissements de crédit	-8	-9
Clientèle	-2 194	-2 340
Exposition nette	217 676	173 581

Source comptabilité - Hors pensions

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2007	31/12/2006
Engagements de financement donnés		
Etablissements de crédit	1 498	1 721
Clientèle	30 485	28 258
Engagements de garantie donnés		
Etablissements de crédit	971	830
Clientèle	12 212	10 816
Provision pour risques sur engagements donnés		

Source comptabilité

Un portefeuille de qualité

- une clientèle bien notée : sur l'échelle de cotations internes réparties sur 12 niveaux, les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 97% de l'encours bilan pour les particuliers, 92% pour les professionnels/entreprises et 97% pour la banque de financement et d'investissement.
- Une absence de risques pays importants : le portefeuille est exposé, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.

Les garanties liées aux prêts habitat se répartissent comme suit :

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2007
Prêts à l'habitat	49 682
Avec garantie Crédit Logement ou Cautionnement Mutuel	
Habitat	14 802
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	23 611
Avec garantie de rang inférieur* et sans garantie	11 269

Source comptabilité, *Autres garanties : hypothèque autres rangs, nantissement, gage...

Un portefeuille bien diversifié

- Une bonne diversification des risques de contrepartie : les encours des 10 premiers groupes clients concentraient moins de 2% des encours bilan plus hors bilan du groupe BFCM au 31 décembre 2007. A cette date, le Groupe respectait le ratio des grands risques.
- Une bonne diversification des engagements sectoriels avec une absence d'engagements significatifs sur un secteur particulier : cette situation favorable est le résultat d'une vigilance particulière sur les secteurs exposés à des cycles (immobilier, aéronautique ...) ou à des aléas sectoriels (secteur avicole, équipementier automobiles, transport ...).

Répartition des crédits par type de clientèle

Répartition des crédits par type de clientèle	31/12/2007 en %	31/12/2006 en %
Grand Public	56	56
Entreprises	30	32
Grandes entreprises	10	9
Financements spécialisés et autres	3	3

Source : suivi des risques

Répartition géographique des risques clientèle

Répartition géographique des risques clientèle	31/12/2007 en %	31/12/2006 en %
France	95	95
Europe hors France	4	3
Autres pays	1	2

Source comptabilité

Concentration des risques clientèle

Concentration des risques clientèle	31/12/2007	31/12/2006
* Engagements dépassant 300 M€		
nombre de groupes de contreparties	34	40
total Engagements en M€	24 951	26 470
dont total bilan en M€	11 305	9 761
dont total hors bilan de garantie et de financement	13 646	16 709
total avoirs (C/C, titres) en M€	5 691	11 718
* Engagements dépassant 100 M€		
nombre de groupes de contreparties	93	103
total Engagements en M€	36 085	37 394
dont total bilan en M€	15 373	13 461
dont total hors bilan de garantie et de financement	20 712	23 933
total avoirs (C/C, titres) en M€	7 868	14 613

Source : tableaux mensuels SRC – Grandes Entreprises périmètre CIC + BFCM + BECM
Il n'y a pas de grand risque qui excède 25% des fonds propres prudentiels.

Répartition sectorielle

Répartition sectorielle des risques	31/12/2007 en %	31/12/2006 en %
SERVICES AUX ENTREPRISES	21,3%	23,2%
ACTIVITES IMMOBILIERES	20,8%	20,4%
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	14,6%	15,2%
ACTIVITES FINANCIERES	12,6%	8,6%
COMMERCE	12,3%	13,3%
CONSTRUCTION	5,8%	6,1%
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	3,4%	3,7%
HOTELS ET RESTAURANTS	2,5%	2,8%
SERVICES COLLECTIFS SOCIAUX ET PERSONNELS	1,2%	1,1%
SANTE ET ACTION SOCIALE	1,1%	1,2%
AGRICULTURE CHASSE SYLVICULTURE	1,1%	1,1%

Source pilotage opérationnel des risques

La répartition sectorielle provient des encours bilan + hors bilan de garantie issus du système d'information et classés par code NAF. Le regroupement des codes NAF est basé sur la segmentation INSEE.

Risques souverains

Risques souverains	2007 Encours	2007 Provisions	2006 Encours	2006 Provisions
Argentine			0,1	
Bosnie Herzégovine	0,1		0,1	
Congo			2,5	2,4
Côte d'Ivoire	0,1	0,1	0,1	0,1
Gabon	4,9	4,5	3,3	2,8
Liban	0,1		0,1	0,1
Niger			0,4	0,2
Somalie			0,3	0,3
Venezuela	1,5	1,0	2,7	1,1
Total	6,7	5,6	9,6	7,0

Source comptabilité

Les provisions concernent uniquement des encours douteux et contentieux accordés à des organismes d'état situés dans des pays à risques.

Répartition par note interne des encours sains à la clientèle

Répartition des encours sains de la clientèle par note interne	31/12/2007 en %	31/12/2006 en %
A+ et A-	23	24
B+ et B-	34	35
C+ et C-	30	27
D+ et D-	11	11
E+	2	3

Source suivi des risques à partir de 2007, hors succursales étrangères et banque privée.

Une bonne maîtrise du coût du risque

Les créances douteuses s'élevaient à 3 312 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 3 494 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit une baisse de 5,2%. Elles représentent 2,6% des crédits à la clientèle contre 3,4% au 31 décembre 2006.

Le taux de couverture des créances douteuses par les provisions d'actifs, hors provisions pour risques pays et provisions collectives est de 63,8% au 31 décembre 2007 contre 64,8% au 31 décembre 2006.

Le coût du risque avéré hors provisions collectives est de 124 millions d'euros soit 0,10% des encours bruts de crédit au 31 décembre 2007 (0,08% en 2006).

Qualité des risques clientèle

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	31/12/2007	31/12/2006
Créances dépréciées individuellement	3 312	3 494
Provisions pour dépréciation individuelle	2 115	2 263
Provision collective des créances	80	76
Taux de couverture global	66,2%	67,0%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	63,8%	64,8%

Source comptabilité

Crédits interbancaire

Répartition géographique des prêts interbancaires

Répartition géographique des prêts interbancaires	31/12/2007 en %	31/12/2006 en %
France	19	19
Europe hors France	54	50
Autres pays	27	31

Source : déclaratifs dans l'applicatif « contreparties »

La répartition des prêts interbancaires est basée sur le pays de la maison mère. Il s'agit essentiellement de banques européennes et américaines.

Structure des encours interbancaires par note interne

Structure des encours interbancaires par note interne	31/12/2007 en %	31/12/2006 en %
A +	5,4	4,9
A -	54,6	54,2
B +	28,3	30,3
B -	9,9	9,0
C et en dessous	1,5	1,2
Non noté	0,3	0,4

Source : déclaratifs Groupe dans l'applicatif « contreparties »

Titres de créance

Les portefeuilles de titres sont très principalement du ressort des activités de marché et marginalement dans le cadre de l'activité de gestion de bilan.

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	31/12/2007 Valeur comptable	31/12/2006 Valeur comptable
Effets publics	23 557	23 302
Obligations	80 624	75 517
Instruments dérivés	9 215	5 141
Pensions & prêts de titres	26 638	22 250
Exposition brute	140 033	126 210
Provisions pour dépréciation des titres	-17	-18
Exposition nette	140 016	126 192

Source comptabilité

RISQUES DE GESTION DE BILAN

Organisation de l'activité

Le Groupe CM4-CIC a engagé une centralisation progressive des fonctions de gestion de bilan, jusqu'alors soumises à une décentralisation encadrée.

La gestion du risque de liquidité et le refinancement sont ainsi assurés pour l'ensemble du Groupe par la BFCM. La gestion du risque de taux sera dans la même démarche confiée en 2008 à une fonction centrale.

Pour chacune des entités du Groupe CM4-CIC, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres,
- elle a pour objectif l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant au Groupe CM4-CIC de faire face à ses obligations et le mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle,
- elle n'est pas un centre de profit.

La cellule de gestion de bilan participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle et de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

De plus elle procède à une consolidation des données des entités du Groupe CM4-CIC pour assurer le suivi de la situation globale et des ratios réglementaires.

La gestion du risque de taux

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale ; il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources de clientèle, dans une analyse prospective

considérant l'évolution des encours et les options « cachées » (remboursements anticipés de crédit, prorogations, tirages de crédits confirmés...).

Il est couvert globalement par des opérations dites de macro-couverture ; les opérations de clientèle de montant élevé ou de structure particulière peuvent toutefois faire l'objet de couvertures spécifiques.

Les limites d'exposition sont fixées en central et valent pour toutes les entités du Groupe ; elles sont exprimées par rapport au PNB prévisionnel de chaque entité.

Le risque de taux est suivi principalement à travers deux indicateurs : l'impasse à taux fixe et la sensibilité du produit net bancaire. Au 31 décembre 2007, le PNI du Groupe BFCM ainsi que le PNI du Groupe CM4-CIC étaient exposés à la hausse des taux.

Pour ces deux périmètres, les sensibilités brutes du bilan (variation du PNB pour une augmentation de 1 % des taux et de +0,33% de l'inflation) sont très proches :

- Pour le périmètre consolidé du Groupe BFCM (hors activité de refinancement), la sensibilité brute du bilan est de -77,3 millions d'euros en année 1 et -45,6 millions d'euros en année 2 soit respectivement 2,1% et 1,2% du PNB prévisionnel de chaque année.

- Pour le périmètre du Groupe CM4-CIC, la sensibilité brute du bilan est de -126,9 millions d'euros en année 1 et -74,6 millions d'euros en année 2 soit respectivement 2,4% et 1,4% du PNB prévisionnel de chaque année.

La gestion du risque de liquidité

Le Groupe attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité. À cet effet, la Gestion de bilan suit les indicateurs suivants :

- l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, ce qui permet éventuellement de détecter les décalages de trésorerie sur les échéances futures ;
- des coefficients de couverture sur différentes maturités des emplois par des ressources de même maturité ; cette analyse intègre les éléments de production nouvelle dans une approche prospective.
- le coefficient réglementaire de liquidité qui rapproche les ressources d'une maturité inférieure à un mois des emplois de même maturité.

La gestion de liquidité prudente ainsi développée par le Groupe CM4-CIC lui a permis de conserver un niveau de liquidité confortable durant toute l'année 2007, y compris durant le deuxième semestre 2007 alors que se développaient de vives tensions sur le marché.

Le groupe est régulièrement présent auprès d'organismes structurellement prêteurs tels que la Banque Européenne d'Investissement ou la Caisse de Refinancement de l'Habitat. Le solde des besoins nécessaires à son développement est collecté sur les marchés financiers.

Ventilation du bilan consolidé BFCM* selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)

en millions d'euros	2007 -maturités résiduelles contractuelles-							TOTAL
	< 1 mois	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 768	1 297	5 513	3 901	15 848	21 980	4 503	54 812
Actifs fin. désignés à la JV par le cpte de résultat	12	11	2 389	346	1 354	238	798	29 222
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	1 116	0	324	4	9	105	1 544	3 103
Actifs financiers disponibles à la vente	282	302	2 409	3 209	6 590	5 913	2 304	21 009
Prêts et créances	39	12	13	65	27	58	1 936	218
Placements détenus jusqu'à leur échéance	111	665	090	190	593	638		223
Autres actifs	40	6	41	225	228	2	36	578
	484	1	1 365	1	2		6 697	8 550
Passif								
Dépôts de banques centrales	34	25						59
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	1 006	21	1 884	1 018	3 100	6 969	5 000	18 998
Passifs fin. désignés à la JV par cpte de résultat	18	18	7 721	55	42			44 179
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	150	211						
Passifs financiers évalués au coût amorti	1 027	4	216	15	44	64	1 486	2 857
	100	52	26	41	12	21	4 159	259
	261	914	898	787	406	135		561

* Hors activités d'assurance

Risque de change

La couverture en devises des opérations avec la clientèle est assurée par chaque banque du groupe. La position résiduelle en devises est très limitée. Le groupe ne détient pas de positions structurelles en devises à l'exception des dotations en capital de ses succursales étrangères.

Risque actions

Le risque actions couru par le groupe BFCM est de différentes natures.

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat (cf. note 5 de l'annexe aux états financiers consolidés) s'élevaient à 11 084* millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 11 083 au 31 décembre 2006.

*dont l'encours du métier capital-développement avec 1 736 millions d'euros

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et des diverses participations se situaient respectivement à 5 172 millions d'euros et 2 358 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés) à fin 2007.

Capital-investissement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissent sur environ 600 lignes et concernent principalement des petites et moyennes entreprises. Les investissements non cotés représentent 76 % du portefeuille en valeur.

Risques liés à l'activité du capital-développement

Encours investi	31/12/2007	31/12/2006
Nombre de lignes cotées	126	159
Nombre de lignes non cotées actives	478	498
Nombre de fonds investis	51	42
Portefeuille réévalué pour compte propre ne M€	1 736	1 709
Capitaux gérés pour comptes de tiers en M€	451	385

Source suivi du risque

RISQUES DES ACTIVITES DE MARCHE

Organisation générale

Depuis 2006, les activités de marché de la BFCM et du CIC sont regroupées au sein d'une seule filiale *CM-CIC Marchés* avec une direction unique.

En termes d'exigence de fonds propres au titre de la CAD, à fin de 2007, *CM-CIC Marchés* représente 82 % des risques de marché globaux du groupe.

Les activités de *CM-CIC Marchés* sont organisées au sein de trois métiers : refinancement, commercial et compte propre.

Les opérations de marché négociées par *CM-CIC Marchés* sont traitées et enregistrées dans le bilan de la BFCM, pour le métier refinancement, et dans celui du CIC, pour les métiers commercial et compte propre. Les opérations commerciales effectuées dans les banques régionales du groupe sont également enregistrées dans le bilan du CIC. Enfin, des opérations de marché peuvent également être traitées et enregistrées dans les succursales étrangères de New-York et Singapour ; Londres n'a plus d'activité de marché pour compte propre.

Le métier refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie finance les activités de banque de détail et des filiales, les financements *corporate* et spécialisés, le compte propre de la salle *CM-CIC* et les instruments de liquidité du groupe *CIC*. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à partir d'équipes basées à Paris, Francfort et Londres.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Le métier commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein de pôles régionaux disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : *CAR*) a été mis en place avec pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

Le métier compte propre

Il s'exerce autour d'une dizaine d'activités, essentiellement d'arbitrages, que l'on peut regrouper en familles : taux, actions, hybrides, crédit (*spread*) et *fixed income*. Ces activités sont elles-mêmes

organisées en spécialités. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, elles doivent servir de socle au développement commercial.

Description des structures de contrôle

Au cours de l'année 2007, la filière de contrôle a poursuivi l'amélioration de son organisation et des méthodologies de suivi des risques.

L'ensemble des méthodologies et des procédures, référencé dans un corps de règles, a été régulièrement adapté.

Les équipes de contrôle ont notamment pour mission d'assurer une production stable et fiable de rapports quotidiens ou périodiques qui appréhendent l'ensemble des résultats et risques portés par les différents types d'activités, et de proposer des analyses de ces rapports à l'attention des instances assurant le suivi de la ligne métier.

Les activités de marché du groupe CIC reposent sur l'organisation de contrôles ci-dessous :

- l'ensemble des activités de marché (front office, contrôle, back office) est rattaché à un membre du directoire du CIC qui rend compte des activités au Directoire du CIC et au Conseil d'Administration de la BFCM ;
- les unités engageant les opérations (front office) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) ainsi que de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (back office) ;
- depuis 2007, les organes de contrôle sont encadrés par la Direction des Risques Groupe qui supervise les risques au niveau du groupe et fait valider les niveaux de fonds propres par le Conseil d'Administration de la BFCM et le Directoire du CIC ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes :
 - le contrôle des risques-résultats (CRR), qui valide la production et effectue le suivi quotidien des résultats,
 - le contrôle comptable et réglementaire (CCR) responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires,
 - le contrôle juridique et de conformité marchés, en charge des aspects juridiques de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour de plusieurs équipes :
 - le contrôle des activités de marché (CdAM), rattaché au contrôle permanent métiers, exerce un contrôle permanent de second niveau pour les métiers spécialisés du groupe,
 - la direction des engagements du groupe CIC vérifie le respect des procédures de crédit et suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - la direction juridique et fiscale du groupe CIC contrôle l'équipe contrôle de conformité de *CM-CIC Marchés*,
 - la direction financière du groupe CIC supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- le contrôle périodique métiers du groupe CM4-CIC intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs qui assurent le contrôle périodique et de conformité des activités de marché ;
- le back office est organisé par filière produit. Les différentes équipes sont réparties sur les deux sites de Paris et Strasbourg et assurent les traitements administratifs des opérations ;
- enfin, les activités de marché sont pilotées par l'intermédiaire de deux comités :
 - un comité des risques mensuel (CRM) qui assure le suivi de la stratégie, des résultats et des risques dans le cadre des limites attribuées par le directoire et supervise en termes de risques, les activités de marché des succursales étrangères,
 - un comité de direction hebdomadaire qui coordonne les aspects opérationnels : système d'information, budget, ressources humaines, procédures.

Gestion des risques

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite en pertes potentielles ;
- des règles et des scénarios internes (risques CAD et, en cours de mise en place, la VaR historique et des stress-tests) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité. Aucune compensation entre types de risque ne peut être effectuée.

Le suivi des risques a lieu tant au niveau des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs, que de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués en risques CAD au 31 décembre 2007 pour le métier compte propre et commercial s'élevaient à, respectivement, 470 et 20 millions d'euros pour une consommation de 400 et 11 millions d'euros.

Les principaux risques de la salle sont relatifs aux activités suivantes :

- global macro : il s'agit de prendre des positions en directionnel et valeur relative entre les différentes classes d'actifs. La mesure CAD s'affichait à 13,6 millions d'euros en fin d'année ;
- crédit et hybrides : les positions correspondent soit à des arbitrages titres/CDS (*Credit Default Swap*), soit à des positions de corrélation de crédit. Dans une année particulièrement difficile, le risque a peu varié sur le portefeuille d'arbitrage crédit (environ 30 millions d'euros en mesure CAD). Le portefeuille d'ABS (*Asset Backed Securities*) sur le périmètre *CM-CIC Marchés* a poursuivi sa progression sur 2007 (76 millions d'euros en mesure CAD en moyenne au dernier trimestre 2007 contre 62 millions d'euros en 2006). L'activité corrélation de crédit exclusivement basée sur des tranches Itraxx / CDX, a progressé jusqu'à 47 millions d'euros en juin pour retrouver son niveau de début d'année de 30 millions d'euros en décembre. Le stock d'obligations convertibles est resté stable autour de 3 milliards d'euros ;
- M&A et divers actions : la consommation de CAD en risque actions s'est élevée à 111 millions d'euros à fin 2007 et a trouvé son origine dans les stratégies de M&A (OPA et OPE) à 64 %. La CAD est particulièrement pénalisante sur ce métier, la mesure interne donnant une perte potentielle trois fois inférieure environ. L'encours M&A s'élevait à environ 580 millions d'euros à fin décembre ;
- *Fixed income* : les positions consistent en des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support titre. D'autres arbitrages entre titres d'États OCDE de même maturité mais d'émetteurs différents ou de même émetteur mais de maturités différentes sont aussi à noter. La consommation en mesure CAD retrouvait au 31 décembre son niveau de début d'année à 27 millions d'euros. L'encours des papiers contre *swaps* reste stable par rapport à 2006 à 12 milliards d'euros.

La position de trésorerie au jour le jour de *CM-CIC Marchés* ne doit pas excéder un certain seuil avec un seuil intermédiaire d'alerte, ces niveaux ayant été définis par la direction. Cette position est gérée individuellement et globalement avec la BFCM, entité de refinancement du groupe. Au cours de l'année 2007, la position au jour le jour n'a jamais dépassé le seuil autorisé.

Dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont utilisés dans le groupe par *CM-CIC Marchés* et de façon très marginale par la succursale de Singapour.

CM-CIC Marchés porte l'ensemble des encours dans son portefeuille de négociation.

Le dispositif de contrôle intègre ces produits dans le processus d'encadrement et de supervision des risques de crédit/contrepartie.

La salle de marché observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités de risques de marché).

RATIO EUROPEEN DE SOLVABILITE (RES)

En application de l'article 4 .1 du règlement CRBF n°2000-03 du 06 septembre 2000 relatif à la surveillance prudentielle sur base consolidée et la surveillance complémentaire, la BFCM incluse dans la consolidation du groupe CM4-CIC, n'est pas soumise au respect sur base sous-consolidée des ratios de gestion, ainsi que des dispositions relatives à l'adéquation du capital interne visées à l'article 17 bis du règlement CRBF n°97-02. Cette dispense s'applique également au dispositif Bâle 2 (cf article 1 de l'arrêté CRBF du 20 février 2007).

Les éléments qui suivent (y compris sur la présentation du dispositif et les commentaires sur les risques opérationnels) concernent l'entreprise mère, le Groupe CM4-CIC.

Depuis le 1^{er} janvier 1996, les risques de marché, principalement de taux d'intérêt, de change, sur actions et de règlement/contrepartie afférents au portefeuille de négociation des banques sont soumis à des exigences de fonds propres spécifiques au titre de la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres (CAD).

L'exigence globale des fonds propres est donc égale à l'addition de celle liée aux risques de crédit sur la totalité des risques pondérés, hors portefeuille de négociation, de celle liée aux risques de marché du portefeuille de négociation et de celle éventuellement constituée au titre des grands risques.

Le groupe calcule l'exigence de fonds propres liée aux risques de marché à l'aide du modèle standard réglementaire.

L'exigence de fonds propres est égale à 8 % des risques nets pondérés.

Ratio Européen de Solvabilité consolidé du groupe CM4-CIC (groupe actionnaire de la BFCM) :

(en millions d'euros)	31-déc-07 Consolidé CM4 & CIC
FONDS PROPRES GLOBAUX	19 579,90
EXIGENCE DE FONDS PROPRES SUR LE RISQUE DE CREDIT (R.S.E.) = T x 8%	14 453,50
	180
TOTAL DES RISQUES PONDERES	669,10
Risques pondérés sur éléments de bilan	155
	525,00
. risques pondérés à 10 ou 20 %	8 707,20
. risques pondérés à 50 %	25 475,10
	121
. risques pondérés à 100 %	342,80
Risques pondérés sur éléments de hors-bilan	23 752,10
Risques sur éléments liés aux taux d'intérêts ou de change	1 392,00
EXIGENCE DE FONDS PROPRES SUR LES RISQUES DE MARCHE	450,8
Equivalent risque de crédit	5 635,40
RATIO GLOBAL DE COUVERTURE	131,37%
Ratio de solvabilité global *	10,51%
Ration de solvabilité sur noyau dur (RATIO TIER 1)	8,52%

* Fonds propres prudentiels rapportés aux risques nets pondérés

Le ratio de solvabilité global doit être supérieur à 8 %. Les ratios réglementaires auxquels est soumis le groupe CM4-CIC sont respectés au 31 décembre 2007. Plus généralement, le groupe veille à respecter l'ensemble des exigences formulées par le régulateur bancaire.

RISQUES OPERATIONNELS

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle II, le groupe CM4-CIC a mis en place progressivement depuis 2002 un dispositif complet de gestion des risques opérationnels, sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

L'équipe de gestion des risques opérationnels a compétence sur le périmètre CM4-CIC (banques, fédérations et centres de métiers) ; par délégation ses missions sont élargies à une fonction Groupe CM-CIC.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel se base sur un référentiel commun à l'ensemble du groupe CM-CIC, sur une cartographie des risques comprenant une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques et sur le calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés au risque opérationnel.

Ainsi, le groupe CM-CIC est doté d'un ensemble référentiel structuré et cohérent qui permet de réaliser les cartographies de risques par risque potentiel générique et leurs synthèses selon les 8 lignes de métier et les 7 événements de risques de Bâle et de raccorder les sinistres (risques avérés) et les risques potentiels.

Le Groupe Crédit Mutuel – CIC a opté pour l'approche de mesure avancée (AMA) de ses risques opérationnels. Seules les filiales bancaires localisées à l'étranger (Belgique, Luxembourg, Suisse ...) ainsi que les filiales d'affacturage resteront dans un premier temps en méthode standard.

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques opérationnels sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle II et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (CRBF 97.02), optimiser les plans de continuité d'activité (PCA) des activités essentielles (CRBF 2004-02), adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle II, NRE, LSF...).

Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire des risques opérationnels

La fonction groupe risques opérationnels coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux. La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels du groupe régional.

Dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier de Bâle II et par type de risque, sont déroulées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert puis des modèles probabilistes. La validation des modèles est réalisée par le comité technique des risques opérationnels. Les allocations de fonds propres sont calculées au niveau régional et au niveau national.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces (celles qui coûtent moins cher que le risque traité), identifiées lors des cartographies qui sont mises en œuvre directement par les opérationnels et via les contrôle permanent et contrôle qualité ;
- les actions de protection qui sont prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, et en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, est généralisé.

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des « risques nets » (incluant les actions de réduction décidées) et suivent les principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs assurables et développer l'auto-assurance du groupe en deçà des franchises des assureurs et pour les risques intra-groupe ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation (*expected loss*) ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels (*unexpected loss*) ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux organes exécutifs et délibérants.

Les plans de continuité d'activité (PCA) :

Les PCA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une « méthodologie d'élaboration d'un PCA » a été élaborée et constitue le document de référence du groupe Crédit Mutuel - CIC. Elle est accessible à toutes les équipes concernées par les PCA et appliquée au niveau du groupe CM4-CIC.

Les PCA sont identifiés selon deux types :

- *Les PCA métier* : ils concernent un métier bancaire donné relié à l'une des lignes de métiers de Bâle.
- *Les PCA transversaux* : ils concernent des métiers dont l'objet est de donner les moyens aux autres métiers de fonctionner. Il s'agit des PCA logistiques comprenant la DRH et des PCA informatiques.

Ils s'articulent autour de trois phases :

- *Le plan de secours* : il est immédiat. Il est constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée.

- *Le plan de continuité* : il correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise.
- *Le plan de retour à la normale* : sa préparation commence peu après le démarrage du plan de continuité. Le temps de mise en oeuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

La gestion de crise et son organisation :

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du groupe CM4 - CIC couvre la communication de crise, l'organisation de crise la plus efficace pour traiter ses trois phases : plan de secours, plan de continuité, plan de retour à la normale.

Ce dispositif est basé sur :

- Un *comité de crise* qui prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe. Il est présidé par le Directeur général du pôle régional en région, par le Directeur général du groupe au niveau national ;
- Une *cellule de crise* qui centralise les informations, met en œuvre les décisions prises, et suit leur réalisation ;
- Un *point de crise* par métier qui coordonne sur le terrain les opérations de gestion de la crise en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PCA jusqu'au retour à la normale.

L'assurance en déduction des fonds propres

La possibilité de pouvoir déduire l'assurance des fonds propres dans le cadre de l'utilisation de l'approche de mesure avancée est résumée à l'article 371 – 1 à 3 de l'arrêté du 20 février 2007. Le programme d'assurance du groupe CM4-CIC respecte, à ce jour, ces dispositions.

Ainsi, nos assureurs disposent tous d'un agrément et ont au moins une note égale à 3 (équivalent BBB+ à BBB- des agences de notation pour la notation crédit long terme). Nos polices ont une durée au moins égale à un an, imposent un préavis de résiliation au moins égal à 90 jours et ne contiennent pas de clauses restrictives en dehors de celles relatives au non paiement de la prime et à de fausses déclarations. Les couvertures gérées dans la captive ne seront pas déduites des fonds propres.

Formation

Le groupe CM4-CIC a engagé en 2007 une action de formation de l'ensemble des directeurs des agences CIC et des caisses de Crédit Mutuel intitulée « procédures prudentielles ». Les types de risques, les modalités de prévention et de gestion et les procédures de recensement et de déclaration de tout sinistre d'un montant supérieur à 1000 euros y ont été détaillés.

Inventaire 2007 des sinistres du groupe BFCM (*périmètre de consolidation*)

Le total des sinistres du groupe atteint 50,2 millions d'euros, dont 43,1 millions de pertes et 7,1 millions de provisions. Ce montant est très proche du total relevé à l'issu de l'exercice 2006.

Les fraudes externes utilisant souvent les moyens de paiement, les erreurs involontaires et les relations du travail restent les principales causes de sinistre.

Le coût des risques opérationnels de 50,2 millions d'euros se répartit comme suit :

- relations du travail : 23,2 millions d'euros ;
- fraudes : 14 millions d'euros ;

- erreurs humaines ou défaillances de procédure : 12,4 millions d'euros ;
- évènements naturels : 0,9 million d'euros ;
- malveillance : 0,6 million d'euros ;
- juridique : -0,9 millions d'euros ; l'année 2007 a connu une reprise de provisions sur des sinistres d'années antérieures sur le sous-périmètre de consolidation des entités du CIC.

AUTRES RISQUES

Risques juridiques :

- Il n'y a pas de risque juridique significatif au sein du groupe BFCM.

Risques industriels et environnementaux :

- Non applicable au sein du groupe BFCM.

Banque Fédérative Crédit Mutuel

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

« GROUPE BFCM »

AU 31 DECEMBRE 2007

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau des flux de trésorerie
- Tableau de variation des capitaux propres
- Annexe aux comptes

ETATS FINANCIERS

ACTIF DU BILAN en millions d'euros	Notes	31 déc 2007	31 déc 2006
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	4	6 083	4 021
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	97 349	65 506
Instruments dérivés de couverture - Actif	6	3 165	1 346
Actifs financiers disponibles à la vente	7	51 063	48 950
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	96 977	95 205
Prêts et créances sur la clientèle	8	121 660	99 963
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	-63	13
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10	6 085	6 007
Actifs d'impôt courant	12a	454	371
Actifs d'impôt différé	12b	383	285
Comptes de régularisation et actifs divers	13	8 992	13 912
Participations dans les entreprises mises en équivalence	14	447	250
Immeubles de placement	15	928	987
Immobilisations corporelles et location financement preneur	16	1 520	1 441
Immobilisations incorporelles	17	202	120
Ecart d'acquisition	18	664	646
Total de l'actif		395 910	339 025

PASSIF DU BILAN en millions d'euros	Notes	31 déc 2007	31 déc 2006
Banques centrales, CCP - Passif	19	59	387
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20a	65 563	26 603
Instruments dérivés de couverture - Passif	6	2 857	1 406
Dettes envers les établissements de crédit	19	82 100	103 385
Dettes envers la clientèle	21	69 980	61 080
Dettes représentées par un titre	22	99 770	72 029
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	201	121
Passifs d'impôt courant	12a	151	177
Passifs d'impôt différé	12b	527	561
Comptes de régularisation et passifs divers	23	10 701	13 361
Provisions techniques des contrats d'assurance	24	45 355	42 187
Provisions pour risques et charges	25	620	648
Dettes subordonnées	26	6 748	7 137
Capitaux propres	27	11 277	9 942
. Capitaux propres - Part du groupe		9 493	8 359
- <i>Capital souscrit</i>		1 302	1 302
- <i>Primes d'émission</i>		578	578
- <i>Réserves consolidées</i>		5 644	4 150
- <i>Gains ou pertes latents ou différés</i>		505	686
- <i>Résultat de l'exercice</i>		1 464	1 642
. Capitaux propres - Intérêts minoritaires		1 785	1 584
Total du passif		395 910	339 025

COMPTE DE RESULTAT en millions d'euros	Notes	31 déc 2007	31 déc 2006
Produits d'intérêts et assimilés	29	14 763	11 913
Charges d'intérêts et assimilés	29	-14 666	-11 251
Commissions (produits)	30	2 303	2 112
Commissions (charges)	30	-828	-797
Résultat net des opérations financières		2 768	2 616
Gains ou pertes nets sur portefeuilles à la juste valeur par résu.	31	2 576	2 391
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponible à la vente	32	192	225
Produits des autres activités	33	1 047	1 065
Produit Net Bancaire		5 388	5 657
Charges générales d'exploitation	34	-2 940	-2 866
Dotations aux amortissements	35	-145	-135
Résultat Brut d'Exploitation		2 303	2 656
Coût du risque	36	-128	-90
Résultat d'Exploitation		2 176	2 566
QP de résultat des entreprises MEE	14	64	30
Gains ou pertes nets sur autres actifs	37	13	10
Résultat avant impôts		2 253	2 606
Impôts sur le résultat	38	-549	-724
Résultat net total		1 704	1 883
Résultat consolidé - Minoritaires		239	240
RESULTAT NET		1 464	1 642

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

en millions d'euros	Année 2007	Année 2006
Résultat net	1 704	1 883
Impôt	549	724
Résultat avant impôts	2 253	2 606
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	149	130
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6	0
+/- Dotations nettes aux provisions	-234	-195
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-36	-19
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-102	-70
+/- (Produits)/charges des activités de financement		
+/- Autres mouvements	2 317	4 375
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 102	4 221
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (*)	-15 686	-8 141
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (*)	-13 218	-12 392
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (*)	28 731	126
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 425	-971
- Impôts versés	-752	-683
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	500	-22 061
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	4 855	-15 234
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (*)	-548	163
+/- Flux liés aux immeubles de placement (*)	46	1
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (*)	-214	-210
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-715	-45
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (*)	-183	-168
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (*)	5 862	12 844
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	5 679	12 675
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE (D)	13	37
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	9 831	-2 567
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	4 855	-15 234
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-715	-45
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	5 679	12 675
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	13	37
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	934	3 501
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	3 634	3 919
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-2 699	-418
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	10 765	934
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	6 023	3 634
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4 742	-2 699
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	9 831	-2 567

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capitaux propres, part du groupe					Intérêts minoritaires
	Capital	Primes	Réserves (1)	+ / - values différées des actifs DALV (2)	Résultat exercice	
Solde au 01.01.2006	1 302	578	3 360	368	944	1 230
Résultat consolidé de l'exercice					1 642	240
Affectation du résultat de l'exercice précédent			944		-944	
Distribution de dividendes			-139			-29
Augmentation de capital						
Variations des taux de conversion			-28			-2
Variations de juste valeur des actifs DALV (2)				318		26
Effets des changements de périmètre			12			119
Solde au 31.12.2006	1 302	578	4 150	686	1 642	1 584
Solde au 01.01.2007	1 302	578	4 150	686	1 642	1 584
Résultat consolidé de l'exercice					1 464	239
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 642		-1 642	
Distribution de dividendes			-140			-43
Augmentation de capital						
Variations des taux de conversion			-34			-3
Variations de juste valeur des actifs DALV (2)				-182		-27
Effets des changements de périmètre			26			34
Solde au 31.12.2007	1 302	578	5 644	505	1 464	1 785

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2007 par la réserve légale pour 95 M€, les réserves statutaires pour 844 M€ et les autres réserves pour 4 705 M€.

(2) DALV : Disponible à la vente

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1725/2003 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis selon le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne à la date de clôture de l'exercice. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 7 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2004-R.03. L'Union Européenne a adopté au cours de 2007 les interprétations IFRIC 10 "Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation)" et IFRIC 11 "IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe" (cette dernière n'étant d'application obligatoire en Europe qu'à compter de 2009). Elles sont appliquées depuis le 1er janvier 2007 et sont sans impact sur les états financiers. Les nouvelles normes et interprétations suivantes ont aussi été adoptées mais ne sont pas applicables en 2007 et ne seront pas adoptées par anticipation : IFRS 8 "Operating segments" ayant pour date d'application le 1er janvier 2009 et IFRIC 12 "contrat de concession" d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008.

1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

Le périmètre de consolidation est composé :

- ***Des entités contrôlées de manière exclusive*** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.
- ***Des entités sous contrôle conjoint*** : le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.
- ***Des entités sous influence notable*** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Une entité ad hoc est consolidée si les conditions définies par SIC 12 (activités de l'entité menées pour le compte exclusif du Groupe, pouvoir de décision ou de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité, capacité de bénéficier des avantages de l'entité, conservation de la majorité des risques) sont remplies.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur sur option.

□ Variations du périmètre

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

- Entrées dans le périmètre :

SwissFirst Bank Zurich (acquise en janvier 2007 puis absorbée par la Banque Pasche au cours du 1er semestre 2007), SwissFirst Bank Liechtenstein (devenue Banque Pasche Liechtenstein par changement de dénomination), CM-CIC Bail Belgium, GPK Finance, CM-CIC Gestion, RMA-Watanya, Caisse Agricole du Crédit Mutuel, NRJ Mobile et CM-CIC Covered Bonds.

- Sorties du périmètre :

Cigogne Fund, Immofinance, Valimar 3 et La Pérennité

- Fusions :

Absorption du Crédit Fécampois par le CIC, absorption de Cial Invest par le Cial, absorption du Cial par la SNVB ; absorption de CM-CIC Nord Ouest Gestion et de Sud Est Gestion par CM-CIC Gestion, absorption de CM Participations par CIC Epargne Salariale.

Ces fusions n'ont pas d'impact sur les états financiers consolidés.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

□ Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

□ Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique aux entités sous contrôle conjoint ou sous influence notable.

Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés. Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004 comme le permet IFRS 1.

Ecarts d'acquisition

□ Ecarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

□ Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. La différence entre le prix d'acquisition des titres et l'évaluation totale de l'actif, du passif et des passifs éventuels constitue l'écart d'acquisition. S'il est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

1.3 Principes et méthodes comptables

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le groupe concernent :

- l'utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût. Le groupe a choisi de ne pas retenir cette option ;
- la constatation immédiate en capitaux propres des écarts actuariels liés aux avantages du personnel n'a pas été appliquée par le groupe ;
- Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2005 comme le permet IFRS 1.
- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation. L'IASB a publié en juin 2005 un amendement à la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation", précisant les conditions d'utilisation de l'option de juste valeur par résultat pour les actifs et passifs financiers, qui a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005. Le groupe a opté pour son application à compter du 1er janvier 2005 ;
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant

notamment les dépôts à vue de la clientèle) autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le groupe.

1.3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des crédits est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui ne comprend pas de coût de signature inhérent au débiteur.

1.3.2 Provisions pour dépréciation des prêts et créances, engagement de financement et de garantie

❑ *Provision individuelle pour dépréciation de prêts et créances*

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêt par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

La dépréciation est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations sont comprises dans le coût du risque. Les reprises de provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

❑ *Provision collective sur les prêts et créances*

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par

portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

1.3.3 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

□ *Opérations de location financement bailleur*

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - la provision pour impôts différés.

□ *Opérations de location financement preneur*

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

1.3.4 Titres acquis

□ *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*

▪ *Classification*

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
 - a. ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou

- b. sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore
 - c. constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- b) les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
- a. l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable,
 - b. la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs,
 - c. la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de l'activité de capital développement ainsi que des éléments de bilan des activités de marché.

Le groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs ainsi que pour les titres de l'activité de capital développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

▪ *Dérivés incorporés*

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

▪ *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les instruments classés en « actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenus fixe classés dans cette catégorie sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de

règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

- *Juste valeur ou valeur de marché*

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté ou valeur de marché car celui-ci est la meilleure estimation de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Lorsque le marché de cotation n'est pas actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de bid/ask doit alors être appliquée sur ces données observables.

Pour les titres de l'activité de capital développement, une approche multi critères est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

- *Actifs financiers disponibles à la vente*

- *Classification*

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « juste valeur par résultat ».

- *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Ces actifs sont comptabilisés à leur entrée au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

- *Dépréciation des actifs disponibles à la vente*

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente en cas de baisse prolongée et/ou significative de la juste valeur par rapport au coût.

Les pertes pour dépréciation durable des actifs financiers disponibles à la vente « actions ou assimilés » passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Elles sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les pertes pour dépréciation durable des actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont réversibles et sont comptabilisées dans le poste « coût du risque » lorsqu'elles concernent le risque de crédit.

- *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

- *Classification*

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

- *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- *Dépréciation*

Les actifs financiers détenus jusqu'à maturité sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit. Cette dépréciation figure en coût du risque au compte de résultat.

- *Dérivés et comptabilité de couverture*

- *Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés*

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix de taux ou de crédit, ou d'autre variable appelée sous-jacent ;
- qui requiert un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

▪ *Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés*

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options look back, options sur plusieurs actifs, swaps d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière méthode sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de " flashage ". Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est

considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée « Day one profit ». Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacent sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

- *Comptabilité de couverture*

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises. La couverture d'investissements nets en devises est un cas particulier de la couverture de flux de trésorerie.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme « hautement efficace » pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80% à 125%.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est

postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, la banque vérifie qu'il n'y a pas de surcouverture et ceci par pilier et à chaque arrêté.

Le portefeuille de passif est échéancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie » alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

1.3.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes « structurés » peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits et qu'ils sont évaluables de manière fiable.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

1.3.6 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est

possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

1.3.7 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

1.3.8 Provisions pour risques

Les dotations et reprises de provisions pour risques sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- *les risques opérationnels ;*
- *les engagements sociaux ;*
- *les risques d'exécution des engagements par signature ;*
- *les litiges et garanties de passif ;*
- *les risques fiscaux ;*
- *les risques liés à l'épargne logement.*

1.3.9 Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

❑ *Contrats d'épargne réglementée*

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

1.3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit. Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

1.3.11 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel ».

❑ *Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies*

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule

contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts d'Etat en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi Fillon, avec un plafonnement maximum à 65 ans
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Le groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels excédant le corridor (au-delà de 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée de l'engagement brute au titre des prestations à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime) en compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, subsistent et assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale. Les engagements des caisses de retraite font l'objet d'une estimation complète tous les deux ans par un actuinaire, la dernière ayant eu lieu fin 2006.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60% auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

❑ *Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies*

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

❑ *Avantages à long terme*

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

❑ *CARMUT*

Le personnel du groupe CEE/SE/IDF/SMB bénéficie en complément des régimes de retraite obligatoire, des prestations servies par la Caisse de Retraite du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CARMUT), organisme paritaire classé dans la catégorie des Institutions de retraite supplémentaire. La CARMUT fonctionne en capitalisation et gère deux régimes, un régime à cotisations définies en points et un régime à prestations définies de type additif. Les cotisations et primes sont à la charge intégrale des employeurs. Les provisions techniques spéciales inscrites au passif du bilan de la CARMUT pour l'ensemble des participants, s'élèvent respectivement au 31/12/2007 à 448 millions d'euros pour le fonds en points et à 63 millions d'euros pour le fonds additif. L'évaluation actuarielle du régime à prestations définies est établie par une société d'actuariat indépendante selon la méthode du coût unitaire par année de service. La couverture des engagements de ce régime est assurée moyennant une prime annuelle appelée auprès des employeurs, égale à 1,70% de la masse salariale et comptabilisée dans les charges de l'exercice. La CARMUT qui relève du Code de la Sécurité Sociale, est créée dans l'intérêt des bénéficiaires et gérée de façon paritaire. Les avantages économiques reviennent aux seuls affiliés et le pouvoir décisionnel, partagé entre Direction et représentants du personnel, ne peut être exercé que dans l'intérêt exclusif des bénéficiaires. La CARMUT n'est en conséquence pas prise en compte dans le périmètre de consolidation IFRS au regard des critères de consolidation définis par l'IAS 27 fondés essentiellement sur la notion de contrôle ou d'influence.

❑ *Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS)*

Un accord cadre sur l'application dans le groupe CIC du dispositif professionnel de cessation d'activité des salariés d'entreprises du groupe a été signé le 27 juin 2001. Le CIC et la plupart des banques régionales ont mis en place cet accord. Il permet aux bénéficiaires de cesser leur

activité 2 à 3 années avant leur date de départ en retraite tout en recevant une allocation comprise entre 57.5% et 65% de leur salaire. Les entrées dans ce système ont été possibles jusqu'au 31 mars 2006. La charge future totale fait l'objet d'une estimation sur la totalité de la durée de cet engagement. Cette charge est provisionnée linéairement entre la date d'entrée en vigueur de l'accord (agrément du Ministre du travail) et la date à partir de laquelle le salarié peut opter pour cet accord. Compte tenu de la durée limitée de cet accord, il n'a pas été procédé à l'actualisation des flux futurs ni à la prise en compte de l'augmentation future des salaires. La part des bénéficiaires potentiels qui opteront pour ce système a été estimée entité par entité.

❑ *Indemnités de fin de contrat de travail*

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

❑ *Les avantages à court terme*

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

1.3.12 Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, y compris des contrats de réassurance émis ou souscrits, et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices (qui octroie aux souscripteurs des contrats le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés) sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et l'actif et passif correspondant évalués en date d'arrêt à la valeur de réalisation des supports de référence.

Par ailleurs, les contrats soumis à IFRS 4 restent comptabilisés et consolidés comme en normes françaises et sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles à l'exception de quelques retraitements limités notamment ceux liés à l'élimination des provisions d'égalisation réglementaires et à la comptabilisation de participations différées conformément aux principes de la réglementation française appliquée aux différences de l'évaluation des actifs. Il s'agit principalement de provisions pour participation aux bénéfices différée afférente aux plus et moins-values latentes comptabilisées sur les actifs selon IAS 39 (ce qui correspond, d'après IFRS 4, à l'application de la « comptabilité reflet » : afin de refléter la quote-part de ces plus et moins-values latentes, « l'élément de participation discrétionnaire », entièrement dans les provisions et non pas en capitaux propres)

Outre les diverses provisions dotées et reprises au passif, les autres transactions générées par

ces contrats sont valorisées et comptabilisées selon les mêmes règles. Il s'agit notamment des coûts d'acquisition des contrats, des créances et dettes nées des contrats, d'avances sur polices et des recours et subrogations résultant des contrats d'assurance et de réassurance.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

La réserve de capitalisation dotée en franchise d'impôt dans les comptes individuels des sociétés françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements contractuels, est annulée dans les comptes consolidés. Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans le compte de résultat consolidé. En application de la norme IAS 12 un impôt différé passif a été constaté relatif au reclassement effectif en capitaux propres de la réserve de capitalisation. En revanche, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés, notamment pour tenir compte des droits des assurés dans le cadre de certains portefeuilles d'assurance des entités du groupe, une participation différée est comptabilisée suite au retraitement de la réserve de capitalisation.

1.3.13 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur

résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions - gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions - équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession de immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.3.14 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles

ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

□ *Impôts différés*

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

1.3.15 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

1.3.16 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable

non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.17 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

❑ *Actifs ou passifs financiers monétaires*

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat ».

❑ *Actifs ou passifs financiers non monétaires*

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

1.3.18 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

1.3.19 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- instruments financiers non cotés évalués à leur juste valeur
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux
- moins-values durables
- provisions sur créances dépréciées
- provisions pour risques et charges
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition

1.3.20 Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne non encore appliquées

Normes IAS / IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquences de l'application
IFRS			
IFRS 8	Information sectorielle	Application obligatoire à compter du 01/01/2009 en remplacement d'IAS 14	Impact non significatif
IFRIC			
L'ensemble des interprétations adoptées par l'Union Européenne est appliquée par le groupe			

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 2 - Répartition du bilan et du compte de résultat par activités et par zones géographiques

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe le réseau des banques régionales et du CIC en Ile-de-France ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel
- Les activités de financement et de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;
 - b) les activités de marché au sens large, c'est-à-dire les activités sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.
- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.
- La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que les structures de logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

Répartition du bilan par activités

2007	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	structure et holding	Total
ACTIF							
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	332	0	5 023	339	0	389	6 083
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	368	13 315	81 236	214	1 627	589	97 350
Instruments dérivés de couverture - Actif	2 655	62	308	137	0	3	3 166
Actifs financiers disponibles à la vente	290	30 072	8 664	10 631	148	1 258	51 062
Prêts et créances sur les établissements de crédit	38 434	36	56 593	1 739	4	171	96 977
Prêts et créances sur la clientèle	98 431	301	18 370	4 241	0	317	121 660
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	139	5 507	415	24	0	0	6 085
Participations dans les entreprises MEE	50	244	0	0	0	154	447

2007	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	structure et holding	Total
PASSIF							
Banques centrales, CCP - Passif	0	0	0	59	0	0	59
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	237	2 386	62 830	71	5	34	65 563
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 495	0	162	152	0	48	2 857
Dettes envers les établissements de crédit	44 964	0	33 817	1 305	0	2 013	82 100
Dettes envers la clientèle	51 043	80	3 902	14 480	0	474	69 980
Dettes représentées par un titre	18 254	0	81 088	127	0	300	99 770

Répartition du compte de résultat par activités

31 12 2007	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	structure et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	3 151	960	611	449	424	-182	-24	5 388
Frais généraux	-2 191	-278	-279	-262	-42	-58	24	-3 084
Résultat brut d'exploitation	960	682	332	187	382	-240	0	2 303
Coût du risque	-114		-7	-6				-128
Gains sur autres actifs*	16	28				33		77
Résultat avant impôts	862	710	325	181	382	-207	0	2 253
Impôt sur les sociétés	-272	-220	-92	-46	-16	96		-549
Résultat net comptable	590	490	233	135	367	-111	0	1 704
Minoritaires								239
Résultat net part du groupe								1 464

31 12 2006 pro forma	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	structure et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	3 099	910	815	392	335	132	-26	5 657
Frais généraux	-2 108	-282	-317	-233	-34	-54	26	-3 001
Résultat brut d'exploitation	990	628	499	160	302	78	0	2 656
Coût du risque	-115	0	32	-5	-1	0		-90
Gains sur autres actifs*	6	12	0	0	0	22		40
Résultat avant impôts	881	639	531	155	300	100		2 606
Impôt sur les sociétés	-306	-209	-163	-37	3	-12		-724
Résultat net comptable	575	430	368	118	303	88		1 883
Minoritaires								240
Résultat net part du groupe								1 643

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

31 12 2006	banque	assurance	financements	banque	capital	structure	inter	Total
Publié	de détail		et marchés	privée	développnt	et holding	activités	
Produit net bancaire	3 109	909	888	392	335	50	-26	5 657
Frais généraux	-2 108	-282	-321	-233	-34	-50	26	-3 001
Résultat brut d'exploitation	1 001	627	567	159	301	0	0	2 656
Coût du risque	-115		32	-5	-1			-89
Gains sur autres actifs*	6	12				22		40
Résultat avant impôts	892	639	599	154	300	22		2 607
Impôt sur les sociétés	-297	-209	-163	-37	-1	-17		-724
Résultat net comptable	595	430	436	117	299	5		1 883
Minoritaires								240
Résultat net part du groupe								1 643

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

Répartition du bilan par zones géographiques

ACTIF

	31.12.2007				31.12.2006			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	5 723	355	5	6 083	3 769	249	3	4 021
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	94 824	232	2 293	97 349	59 791	3 493	2 222	65 506
Instruments dérivés de couverture - Actif	2 973	192	1	3 165	1 272	71	3	1 346
Actifs financiers disponibles à la vente	37 652	10 833	2 577	51 063	36 728	9 755	2 467	48 950
Prêts et créances sur les établissements de crédit	93 789	1 804	1 385	96 977	92 757	1 515	933	95 205
Prêts et créances sur la clientèle	112 760	6 421	2 479	121 660	92 694	5 078	2 190	99 962
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 719	366	0	6 085	5 662	345	0	6 007
Participations dans les entreprises MEE	230	0	217	447	216	0	34	250

PASSIF

	31.12.2007				31.12.2006			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Banques centrales, CCP - Passif	0	59	0	59	0	386	0	386
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	61 505	3 900	159	65 563	18 877	7 667	59	26 603
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 693	164	0	2 857	1 168	237	1	1 406
Dettes envers les établissements de crédit	74 030	4 030	4 041	82 100	110 329	-9 707	2 763	103 385
Dettes envers la clientèle	55 485	13 914	581	69 980	49 190	11 417	473	61 080
Dettes représentées par un titre	82 302	13 588	3 880	99 770	58 675	9 045	4 309	72 029

* USA, Singapour, Tunisie et Maroc

Répartition du compte de résultat par zones géographiques

	31.12.2007				31.12.2006			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire	5 074	416	-103	5 388	5 169	406	82	5 657
Frais généraux	-2 820	-218	-47	-3 084	-2 763	-193	-45	-3 001
Résultat brut d'exploitation	2 254	198	-149	2 303	2 406	212	38	2 656
Coût du risque	-121	-10	4	-128	-88	-7	5	-90
Gains sur autres actifs**	58	0	19	77	36	0	4	40
Résultat avant impôts	2 191	188	-126	2 253	2 354	205	47	2 606
Résultat net global	1 620	139	-55	1 704	1 677	170	35	1 883
Résultat net part du Groupe	1 384	130	-50	1 464	1 455	155	33	1 642

* USA, Singapour, Tunisie et Maroc

** y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

NOTE 3 - Composition du périmètre de consolidation

		31.12.2007			31.12.2006		
		Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *
A. Réseau bancaire							
Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique		99	99	IG	99	99	IG
Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France (BCMI)		100	100	IG	100	100	IG
CIC Banque CIO - BRO	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Banque Scalbert Dupont - CIN	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque (BLB)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Crédit Fécampois	CIC			FU	89	82	IG
CIC Banque CIAL	CIC			FU	100	92	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	CIC	92	92	IG	92	92	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Société Bordelaise (SBCIC)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Est (ex Société Nancéienne Varin Bernier)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
B. Filiales du réseau bancaire							
SCI La Tréflière		46	46	ME	46	46	ME
SOFEMO - Société Fédérative Europ.de Monétique et de Financement		100	97	IG	100	97	IG
Banque de Tunisie	CIC	20	18	ME	20	18	ME
CIAL Invest (ex:CIAL Finance)				FU	100	92	IG
CIC Nord ouest gestion (ex Bourgtheroulde patrimoine)	CIC			FU	100	92	IG
CM-CIC Asset Management (ex Crédit Mutuel Finance)		74	72	IG	74	72	IG
CM-CIC Epargne salariale (ex CIC Epargne salariale)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CM-CIC Bail (ex Bail Equipement)	CIC	99	91	IG	99	91	IG
CM-CIC Bail Belgium	CIC	100	91	IG			NC
CM-CIC Gestion	CIC	100	92	IG			NC
CM-CIC Lease	CIC	100	96	IG	100	96	IG
Factocic	CIC	51	47	IG	51	47	IG
Imofinance	CIC			NC	100	92	IG
CM-CIC Laviolette Financement	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Saint-Pierre SNC	CIC	100	92	IG	100	92	IG
SNVB Financements	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Sofim	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Sud Est Gestion (ex Lyonnaise de Gestion et de Patrimoine)	CIC			FU	100	92	IG
CM-CIC Covered Bonds		100	100	IG			NC
C. Banques de financement et activités de marché							
Ventadour Investissement		100	100	IG	100	100	IG
Cigogne Fund	CIC			NC	100	86	IG
Cigogne Management	CIC	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Mezzanine	CIC	90	81	IG	90	81	IG
CM-CIC Securities	CIC	100	92	IG	100	92	IG
D. Banque privée							
CIC Suisse (ex Banque CIAL Suisse)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Banque de Luxembourg	CIC	100	94	IG	100	94	IG
Banque Pasche (Liechtenstein) AG	CIC	53	49	IG			NC
Banque Pasche Monaco SAM	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Private Banking - Banque Pasche	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Banque Transatlantique	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Banque Transatlantique Belgium	CIC	100	90	IG	100	90	IG
Banque Transatlantique Jersey	CIC	100	92	IG	100	92	IG
BLC gestion	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Dubly-Douilhet	CIC	62	57	IG	62	57	IG
GPK Finance	CIC	87	80	IG			NC
Pasche (International) Services Ltd Gibraltar	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pasche Bank & Trust Ltd Nassau	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pasche Finance SA Fribourg	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pasche Fund Management Ltd	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pasche International Holding Ltd	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Banque Transatlantique Luxembourg (ex Mutual Bank Luxembourg)	CIC	90	85	IG	90	85	IG
Serficom Family Office SA	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Serficom Maroc SARL	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Transatlantique Finance	CIC	100	92	IG	100	92	IG

		31.12.2007			31.12.2006		
		Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *
E. Capital développement							
CIC Finance	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Investissement (ex CIC Capital Développement)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Investissement Alsace (ex Finances et Stratégies)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Investissement Est (ex SNVB Participations)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Investissement Nord (ex CIC Régions Expansion)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Vizille Participation (ex CIC Lyonnaise de Participations)	CIC	100	91	IG	100	91	IG
Financière Ar men	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Financière Voltaire	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Institut de Participations de l'Ouest (IPO)	CIC	77	71	IG	77	71	IG
Sudinnova	CIC	50	45	IG	49	45	IG
CIC Banque de Vizille	CIC	98	90	IG	98	90	IG
Vizille Capital Finance	CIC	100	90	IG	100	90	IG
Vizille Capital Innovation	CIC	100	90	IG	100	90	IG
F. Structure et logistique							
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement		45	46	ME	45	46	ME
Euro-Information		27	26	ME	27	26	ME
Adepi	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Migrations	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Participations	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Cicor	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Cicoval	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Efsa	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Gesteurop	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Gestunion 2	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Gestunion 3	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Gestunion 4	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Impex Finance	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Marsovalor	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pargestion 2	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pargestion 3	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pargestion 4	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pargestion 5	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Placinvest	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Sofiholding 2	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Sofiholding 3	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Sofiholding 4	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Sofinaction	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Ufigestion 2	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Ufigestion 3	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Ugépar Service	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Valimar 2	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Valimar 3	CIC			NC	100	92	IG
Valimar 4	CIC	100	92	IG	100	92	IG
VTP 1	CIC	100	92	IG	100	92	IG
VTP 5	CIC	100	92	IG	100	92	IG

		31.12.2007			31.12.2006		
		Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *
G. Sociétés d'assurance							
La Pérennité				NC	21	21	ME
ACM IARD	GACM	96	72	IG	96	72	IG
ACM Nord IARD	GACM	49	37	ME	49	37	ME
ACM Vie	GACM	100	75	IG	100	75	IG
Serenis Assurances (ex Assurances du Sud)	GACM	99	74	IG	99	74	IG
Astree	GACM	30	22	ME	30	22	ME
Euro Protection Services	GACM	100	75	IG	100	75	IG
Foncière ACM (ex ACM Retraite)	GACM	89	66	IG	89	66	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	GACM	76	75	IG	76	75	IG
ICM Life	GACM	100	75	IG	100	75	IG
ICM Ré	GACM	100	72	IG	100	72	IG
Immobilière ACM	GACM	100	75	IG	100	75	IG
Partners	GACM	100	75	IG	100	75	IG
Procourtage	GACM	100	75	IG	100	75	IG
SCI Socapierre	GACM	100	75	IG	96	72	IG
Serenis Vie (ex Télévie)	GACM	100	75	IG	100	75	IG
Survénir Assurances	GACM	34	25	ME	34	25	ME
RMA-Watanya	GACM	20	15	ME			NC
H. Autres sociétés							
ACM GIE	GACM	100	75	IG	100	75	IG
ACM Services	GACM	100	75	IG	100	75	IG
Massena Property	GACM	100	75	IG	100	75	IG
Massimob	GACM	100	72	IG	100	72	IG
SA Saint Germain	GACM	100	75	IG	78	58	IG
SCI ADS	GACM	100	74	IG	100	74	IG
SNC Foncière Massena	GACM	98	68	IG	94	70	IG

CIC = Société appartenant au sous-groupe de la Compagnie Financière CIC

GACM = Société appartenant au sous-groupe du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

* Méthode :

IG = Intégration Globale

IP = Intégration Proportionnelle

ME = Mise en Equivalence

NC = Non Consolidée

FU = Fusionnée

NOTE 4 - Caisse, Banques centrales, CCP
Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2007	31.12.2006
Caisse, Banques centrales, CCP		
Banques centrales	5 762	3 747
<i>dont réserves obligatoires</i>	2 580	1 823
Caisse, CCP	321	274
TOTAL	6 083	4 021
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	253	235
Autres comptes ordinaires	2 259	2 084
Prêts	91 841	69 042
Autres créances	1 056	1 053
Titres non cotés sur un marché actif	330	291
Pensions	983	22 250
Créances dépréciées sur base individuelle	12	20
Créances rattachées	251	239
Provisions	-8	-9
TOTAL	96 977	95 205

NOTE 5 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2007	31.12.2006
. Titres	65 646	61 049
- Effets publics	20 760	22 763
- Obligations et autres titres à revenu fixe	33 802	27 203
. Cotés	33 651	26 726
. Non cotés	151	476
- Actions et autres titres à revenu variable	11 084	11 083
. Cotés	9 735	9 948
. Non cotés	1 348	1 135
. Instruments dérivés de transaction	6 049	3 795
. Autres actifs financiers	25 655	662
<i>dont pensions</i>	0	0
TOTAL	97 349	65 506

NOTE 6 - Instruments dérivés de couverture

	31.12.2007		31.12.2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Couverture de flux de trésorerie (Cash flow Hedge)	6	9	13	9
- var. de valeur enregistrée en capitaux propres	0	0	0	0
- var. de valeur enregistrée en résultat	6	9	13	9
. Couverture de juste valeur (var. enregistrée en résultat)	3 160	2 847	1 332	1 397
TOTAL	3 165	2 857	1 345	1 406

Analyse des instruments dérivés

	31.12.2007			31.12.2006		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
<i>Instrument de taux</i>						
Swaps	421 356	4 209	5 274	353 691	1 817	2 385
Autres contrats fermes	22 827	11	8	16 784	8	0
Options et instr conditionnels	37 611	806	178	48 995	247	148
<i>Instrument de change</i>						
Swaps		45	51		30	27
Autres contrats fermes	183	258	209	159	827	717
Options et instr conditionnels	6 632	82	79	2 821	20	19
<i>Autres que taux et change</i>						
Swaps	37 529	125	40	41 488	47	91
Autres contrats fermes	2 718	0	11	4 799	0	5
Options et instr conditionnels	13 892	513	528	19 619	800	819
Sous-total	542 749	6 049	6 377	488 356	3 796	4 211
Instruments dérivés de couverture						
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>						
Swaps	19 896	3 071	2 847	11 784	1 286	1 397
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instr conditionnels	21	89		45	47	
<i>Couverture de Cash Flow Hedge</i>						
Swaps	77	6	9	250	12	9
Autres contrats fermes	0			0		
Options et instr conditionnels	0			0		
Sous-total	19 994	3 165	2 857	12 079	1 345	1 406
TOTAL	562 743	9 214	9 233	500 435	5 141	5 617

NOTE 7 - Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2007	31.12.2006
. Effets publics	2 602	317
. Obligations et autres titres à revenu fixe	40 677	42 281
- Cotés	40 169	42 026
- Non cotés	508	256
. Actions et autres titres à revenu variable	5 172	4 386
- Cotés	5 118	4 323
- Non cotés	53	63
. Titres immobilisés	2 358	1 720
- Titres de participations	1 248	1 177
- Autres titres détenus à long terme	846	411
- Parts dans les entreprises liées	264	133
- Ecart de conversion	0	0
- Titres prêtés	0	0
- Avances CC SCI douteuses	0	0
. Créances rattachées	254	245
TOTAL	51 063	48 949
<i>Dont titres de participation cotés.</i>	<i>842</i>	<i>631</i>

Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Veolia	Coté	< 5%	6 553	40 124	28 620	995
Crédit logement	Non coté	< 5%	1 395	10 348	142	66
Banca Popolare di Milano	Coté	< 5%	3 052	40 181	ND	404
Nyse Euronext (1)	Coté	< 5%	1 669	3 466	2 376	205
Foncière des Régions	Coté	< 5%	4 059	10 683	552	729
BMCE Bank	Coté	< 5%	633	7 636	324	75
Banca di Legnano	Non coté	< 10%	1 263	4 056	ND	134
Groupe Républicain Lorrain	Non coté	100%	51	53	4	1
CRH (Caisse de refinancement de l'habitat)	Non coté	< 20%	ND	26 998	ND	1

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2006.

(1) Montants en USD (concernant l'exercice 2007)

NOTE 8 - Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2007	31.12.2006
Créances saines	114 063	92 857
. Créances commerciales	4 902	4 976
. Autres concours à la clientèle	108 686	87 522
- crédits à l'habitat	49 682	40 019
- autres concours et créances diverses dont pensions	59 004	47 512
. Créances rattachées	313	233
. Titres non cotés sur un marché actif	162	116
Créances dépréciées sur base individuelle	3 204	3 367
Provisions	-2 115	-2 250
SOUS TOTAL I	115 152	93 974
Location financement (investissement net)	6 393	5 887
. Mobilier	4 297	3 754
. Immobilier	1 987	2 007
. Créances dépréciées sur base individuelle	109	127
Provisions	-79	-90
SOUS TOTAL II	6 314	5 797
Créances de réassurance	195	192
Avances faites aux assurés		
TOTAL	121 660	99 963
<i>dont prêts participatifs</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont prêts subordonnés</i>	<i>21</i>	<i>11</i>

Opérations de location financement avec la clientèle

	Ouverture	Acquisition	Cession	Autres	Clôture
Valeur brute comptable	5 887	994	-471	-18	6 392
Dépréciations des loyers non recouvrables	-90	-20	31	0	-79
Valeur nette comptable	5 798	974	-441	-18	6 313

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	<1an	>1an et <5ans	>5ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	1 831	3 688	867	6 386
Valeurs actualisées des loyers futurs	1 660	3 481	850	5 991
Produits financiers non acquis	171	207	16	395

NOTE 9 - Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux
Description des actifs et passifs couverts et des instruments de couverture

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	31.12.2007	31.12.2006	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	-63	13	-76
. de passifs financiers	201	121	80

NOTE 10 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2007	31.12.2006
. Titres	6 082	6 004
- Effets publics	139	215
- Obligations et autres titres à revenu fixe	5 943	5 788
. Cotés	5 600	5 439
. Non cotés	343	349
. Conversion	0	0
. Créances rattachées	6	6
TOTAL BRUT	6 088	6 010
Provisions pour dépréciation	-3	-3
TOTAL NET	6 085	6 007

NOTE 11 - Variation des provisions pour dépréciation

	31.12.2006	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2007
Prêts et créances Etablissements de crédit	-9	-2	0	3	-8
Prêts et créances sur la clientèle *	-2 250	-588	610	113	-2 115
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-238	-5	2	19	-221
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	-3	0	0	0	-3
Total	-2 500	-595	612	135	-2 348
* dont provisions collectives	-76	-17	13		-80

* Au 31/12/2007, Les provisions sur les prêts et les créances à la clientèle s'élevaient à 2 115 M€ (contre 2 250 M€ fin 2006) dont 80 M€ (contre 76 M€ fin 2006) de provisions collectives. Sagissant des provisions individuelles, elles se concentrent essentiellement sur les comptes ordinaires débiteurs à hauteur de 925 M€ (contre 1 047 fin 2006) ainsi que les provisions sur les créances commerciales et autres concours (dont crédits à l'habitat) à hauteur de 989 M€ (contre 1 009 M€ fin 2006).

NOTE 12 a - Impôts courants

	31.12.2007	31.12.2006
Actif (par résultat)	454	371
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	151	177
Passif (par capitaux propres)	0	0

NOTE 12 b - Impôts différés

	31.12.2007	31.12.2006
Actif (par résultat)	310	277
Actif (par capitaux propres)	72	8
Passif (par résultat)	447	465
Passif (par capitaux propres)	80	95

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2007		31.12.2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Différences temporaires sur :				
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	72	80	8	95
- provisions	54		84	
- réserve latente de location financement		121		74
- résultats des sociétés transparentes		29		25
- déficits fiscaux	160			
- activité d'assurance	111	303	74	294
- autres décalages temporaires	233	241	223	176
. Compensation	-247	-247	-104	-104
Total des actifs et passifs d'impôts différés	383	527	285	560

NOTE 13 - Compte de régularisation et actifs divers

	31.12.2007	31.12.2006
<i>Comptes de régularisation actif</i>		
Valeurs reçues à l'encaissement	280	6 462
Comptes d'ajustement sur devises	6	58
Produits à recevoir	543	535
Comptes de régularisation divers	2 866	1 261
<i>Sous-total</i>	3 695	8 316
<i>Autres actifs</i>		
Comptes de règlement s/opérations sur titres	164	892
Débiteurs divers	4 789	4 347
Stocks et assimilés	0	0
Autres emplois divers	-4	-9
<i>Sous-total</i>	4 949	5 230
<i>Autres actifs d'assurance</i>		
Créances d'assurance et de réassurance	347	366
Dépôts sur établissements de crédit	0	0
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	0	0
Autres	0	0
<i>Sous-total</i>	347	366
TOTAL	8 992	13 912

**NOTE 14 - Participation dans les entreprises mises en équivalence
Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE**

	31.12.2007		31.12.2006	
	Valeur de MEEQP de résultat		Valeur de MEEQP de résultat	
Banque de Tunisie	38	5	34	4
La Pérennité*	0	0	19	1
SCI Tréflière	12	0	12	0
CMCP	19	13	16	0
Euro Information	135	17	116	14
Filiales du sous-groupe GACM	243	28	52	11
<i>Dont RMA Watanaya</i>	179	14		
<i>Dont Suravenir</i>	31	7	25	5
<i>Dont ACM Nord</i>	21	5	17	4
<i>Dont ASTREE</i>	12	2	10	2
TOTAL	447	64	249	30

*Cession hors-groupe par la BFCM

NOTE 15 - Immeubles de placement

	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres variations	Montant en fin d'exercice
Coût historique	1 067	24	-72	0	1 017
Amortissement et dépréciation	-80	-7	1	0	-89
Montant net	987	17	-70	0	928

NOTE 16 - Immobilisations corporelles

Traitement de référence	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres variations	Montant en fin d'exercice
Coût historique					
Terrains d'exploitation	313	5	0	10	327
Constructions d'exploitation	1 680	161	-22	116	1 934
Autres immobilisations corporelles	749	60	-52	-95	662
<i>Total</i>	<i>2 742</i>	<i>225</i>	<i>-75</i>	<i>31</i>	<i>2 923</i>
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-767	-91	17	-89	-930
Autres immobilisations corporelles	-534	-49	34	76	-472
<i>Total</i>	<i>-1 301</i>	<i>-140</i>	<i>51</i>	<i>-13</i>	<i>-1 403</i>
Montant net	1 441	85	-24	17	1 520

Dont immeubles loués en location financement

	Ouverture	Acquisition	Cession	Autres	Clôture
Terrains d'exploitation	45	0	0	0	45
Constructions d'exploitation	47	-2	0	-3	42
Total	92	-2	0	-3	87

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à payer au titre de la location financement

	<1an	>1an et <5ans	>5ans	Total
Loyers futurs minimaux	14	28	0	42
Valeur actualisée de ces loyers futurs	14	27	0	40
Charges financières non comptabilisées	0	1	0	1

NOTE 17 - Immobilisations incorporelles

	31.12.2006	Acquisitions	Cessions	Autres variations	31.12.2007
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
. Immobilisations acquises	182	22	-3	64	265
- logiciels	1	0	-1	0	0
- autres	181	21	-2	64	265
Total	182	22	-3	65	265
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
. Immobilisations acquises	-62	-9	7	1	-63
- logiciels	-1	0	1	0	0
- autres	-61	-9	7	1	-63
Total	-62	-9	7	1	-63
Montant net	120	12	4	65	202

NOTE 18 - Ecart d'acquisition

Filiales	Valeur de l'EA au 31/12/N-1	Augmentation	Diminution (*)	Variation dépréciation	Valeur de l'EA au 31/12/N
Groupe CIC	505				505
IPO	21				21
Pérénnité	19		-19		0
Banque du Luxembourg	13				13
Groupe ACM	8				8
Sous Groupe ACM	64				64
Banque Transatlantique	6				6
Banque Pasche	3	32			35
GPK Finance	0	5			5
Autres	7				7
TOTAL	646	37	-19	0	664

L'écart d'acquisition concernant la Banque Pasche est relatif à l'acquisition de la SwissFirst Bank Zurich à hauteur de 24 millions d'euros et à l'achat de la SwissFirst Bank Liechtenstein à hauteur de 8 millions d'euros. La SwissFirst Bank Zurich a ensuite fusionné avec la Banque Pasche après son acquisition.

L'acquisition par la Banque Transatlantique de GPK Finance a généré un écart d'acquisition de 5 millions d'euros.

(*) Déconsolidation de la Pérénnité

NOTE 19 - Banques centrales, CCP

Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2007	31.12.2006
Banques centrales, CCP		
Banques centrales	59	386
CCP	0	0
Total	59	386
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	0	0
Emprunts	4 719	3 428
Autres dettes	61 100	57 166
Pensions	15 992	42 187
Dettes rattachées	288	604
Total	82 100	103 385

NOTE 20 a - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2007	31.12.2006
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	19 003	19 202
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	46 560	7 401
TOTAL	65 563	26 603

NOTE 20 b - Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2007	31.12.2006
.Vente à découvert de titres		
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	11 102	13 208
- Actions et autres titres à revenu variable	897	1 124
. Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
. Instruments dérivés de transaction	6 377	4 210
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	628	660
TOTAL	19 003	19 202

NOTE 20 c - Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2007	31.12.2006
.Titres émis		
- Obligations	0	0
- Certificats de dépôt	0	0
- Autres	1 759	2 476
. Dettes représentatives des titres donnés en pension	42 731	1 259
. Dettes subordonnées	0	0
. Dettes	2 070	3 666
- interbancaires	2 069	3 666
- envers la clientèle	1	1
. Autres passifs à la juste valeur sur option	0	1
TOTAL	46 560	7 401

NOTE 21 - Dettes envers la clientèle

	31.12.2007	31.12.2006
. Comptes d'épargne à régime spécial	21 189	21 234
- à vue	13 610	13 114
- à terme	7 579	8 121
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	29	32
<i>Sous-total</i>	21 217	21 266
. Comptes ordinaires	28 613	24 929
. Comptes et emprunts à terme	18 705	13 723
. Pensions	924	1 017
. Dettes de réassurance	80	73
. Dettes rattachées	441	72
<i>Sous-total</i>	48 763	39 814
TOTAL	69 980	61 080

NOTE 22 - Dettes représentées par un titre

	31.12.2007	31.12.2006
Bons de caisse	39	35
TMI & TCN	68 542	46 509
Emprunts obligataires	30 391	24 842
Dettes rattachées	799	643
TOTAL	99 770	72 029

NOTE 23 - Compte de régularisation et passifs divers

	31.12.2007	31.12.2006
<i>Comptes de régularisation passif</i>		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	176	6 254
Comptes d'ajustement sur devises	1 653	844
Charges à payer	665	632
Comptes de régularisation divers	5 483	1 829
<i>Sous-total</i>	<i>7 977</i>	<i>9 559</i>
<i>Autres passifs</i>		
Comptes de règlement s/opérations sur titres	463	935
Versements restant à effectuer sur titres	47	35
Créditeurs divers	2 114	2 751
<i>Sous-total</i>	<i>2 624</i>	<i>3 721</i>
<i>Autres passifs d'assurance</i>		
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Dépôts et cautionnements reçus	100	81
<i>Sous-total</i>	<i>100</i>	<i>81</i>
TOTAL	10 701	13 361

NOTE 24 - Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2007	31.12.2006
Vie	37 289	34 874
Non vie	1 845	1 793
Unités de compte	6 023	5 321
Autres	197	199
TOTAL	45 355	42 187

NOTE 25 - Provisions pour risques et charges

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	Solde de clôture
Provisions pour engagements de retraite	153	9	-44	0	0	118
Provisions pour risques *	324	88	-110	-1	-17	284
Autres **	171	90	-61	0	18	218
TOTAL	648	187	-215	-1	1	620

Au 31/12/2007 :

* Les provisions pour risques sont constituées essentiellement d'une provision pour impôt pour 116 M€ fin 2007 (contre 119 M€ fin 2006), de provisions sur des risques de contrepartie pour 91 M€ (contre 101 M€ à fin 2006) sur les engagements par signature et 52 M€ (contre 61 M€ à fin 2006) sur des risques sur créances diverses et autres risques de contrepartie.

** Les autres provisions pour risques et charges sont constituées de la provision pour épargne logement à hauteur de 68 M€ (68 M€ également fin 2006) et des provisions pour risques et charges - autres et pour éventualités diverses - à hauteur de 150 M€ (contre 103 M€ à fin 2006), dont des provisions sur des GIE à hauteur de 40 M€ et des provisions à caractère fiscal pour risque de reversement futur à hauteur de 42 M€.

Engagements de retraite et avantages similaires

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Solde de clôture
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière		52	7	-23	38
Compléments de retraite		52	1	-6	47
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)		32	1	-4	28
<i>Sous-total</i>		<i>136</i>	<i>9</i>	<i>-32</i>	<i>113</i>
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	9	0	-5	0	4
Juste valeur des actifs					
<i>Sous-total</i>	<i>9</i>	<i>0</i>	<i>-5</i>	<i>0</i>	<i>4</i>
(Les actifs des caisses comprennent 35 000 actions CIC)					
Engagements au titre des accords sur la cessation anticipée d'activité des salariés					
Engagements	8	0	-7	0	1
<i>Sous-total</i>	<i>8</i>	<i>0</i>	<i>-7</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
TOTAL	153	9	-44	0	118

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont un taux d'actualisation égal au taux long terme observé sur le marché des obligations d'Etat

Les hypothèses de départ en retraite des salariés sont revues chaque année par pays au regard des conditions réglementaires. L'accord de branche AFB du 29 mars 2005 et la loi de financement de la Sécurité Sociale 2007 promulguée le 22 décembre 2006 ont été intégrés dans cette revue.

Insuffisance de réserve des caisses de retraite

	Ouverture	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Liquidation partielle	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Subventions reçues	Clôture
Engagements	64	3			3	-6		64
Actifs de la caisse	71		3		1	-7	3	71
Ecart actuariels différés	12				-3			9
Provisions	5	3	-3	0	-1	1	-3	2
Filiales étrangères	4							2
TOTAL	9	3	-3	0	-1	1	-3	4

* Seul le groupe CIC est concerné, les filiales CEE étant traitées par Carmut, entité non consolidée.

Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	Ancienneté			31.12.2007
	0 - 4 ans	4 - 10 ans	> 10 ans	
Encours des plans d'épargne logement	522	2 369	2 930	5 822
Encours de comptes d'épargne logement				727
Encours de prêts d'épargne-logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan				221
Provisions pour risques au titre de l'épargne-logement :				
Sur plans d'épargne-logement	22	1	16	40
Sur comptes d'épargne-logement				23
Sur prêts d'épargne-logement				6
TOTAL				68

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Solde de clôture
Provisions d'épargne-logement	68	9	-9		68

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

NOTE 26 - Dettes subordonnées

	31.12.2007	31.12.2006
Dettes subordonnées	3 552	3 746
Emprunts participatifs	156	156
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 957	3 147
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	84	88
TOTAL	6 748	7 137

Principales dettes subordonnées

	Type	Date Emission	Montant Emission	Montant fin d'exercice	Taux	Echéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR		50 M€	50 M€	5,40	29.06.2011
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR		700 M€	700 M€	6,50	19.07.2013
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR		800 M€	800 M€	5,00	30.09.2015
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS		1600 M€	1600 M€		indéterminé
CIC	TSR	19.07.01	300 M€	300 M€	a	19.07.2013
CIC	TSR	30.09.03	350 M\$	350 M\$	b	30.09.2015
CIC	Participatif	28.05.85	137 M€	137 M€	c	d
CIC	TSDI	30.06.06	200 M€	200 M€	e	
CIC	TSDI	30.06.06	550 M€	550 M€	f	
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.12.06	1000 M€	1000 M€	g	19.12.2016

a Taux Euribor 3 mois + 89,5 points de base

b Taux Libor USD 6 mois + 55 points de base

c Minimum 85% (TAM+TMO)/2 Maximum 130% (TAM+TMO)/2

d Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures

e Taux Euribor 6 mois + 167 points de base

f Taux Euribor 6 mois majoré de 107 points de base les dix premières années et pour les années suivantes et à défaut de remboursement anticipé, majoration de 207 points de base.

g Taux Euribor 3 mois + 25 points de base

NOTE 27 - Capitaux propres - part du groupe

	31.12.2007	31.12.2006
. Capital	1 302	1 302
. Réserves liées au capital	0	0
. Réserves consolidées	6 222	4 727
- Réserve légale	0	0
- Réserves statutaires et contractuelles	0	0
- Réserves réglementées	7	6
- Réserves de conversion	-44	-9
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	6 259	4 730
- Report à nouveau	0	1
TOTAL	7 524	6 030
. Résultat de l'exercice	1 464	1 642
<i>Sous-total</i>	<i>1 464</i>	<i>1 642</i>
<i>Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :</i>		
- actifs disponibles à la vente	505	686
- dérivés de couverture (CFH)	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>505</i>	<i>686</i>
TOTAL	9 493	8 359

* soldes net d'IS.

NOTE 28 - Engagements donnés et reçus

	31.12.2007	31.12.2006
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 498	1 721
Engagements en faveur de la clientèle	30 485	28 258
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	971	830
Engagements d'ordre de la clientèle	12 212	10 816
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	1 796	925
Engagements donnés de l'activité d'assurance	361	316
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	4	1
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	18 177	14 943
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	891	500
Engagements reçus de l'activité d'assurance	7 188	6 589

NOTE 29 - Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2007		31.12.2006	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	5 524	-6 092	4 546	-5 163
. Clientèle	5 138	-1 596	3 913	-1 161
. Location financement	2 113	-1 815	1 934	-1 691
. Actifs/Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0		0	0
. Instruments dérivés de couverture	1 080	-1 070	732	-757
. Actifs financiers disponibles à la vente	882		753	0
. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	25		34	0
. Dettes représentées par un titre		-3 947	0	-2 349
. Dettes subordonnées		-146	0	-130
TOTAL	14 763	-14 666	11 913	-11 251

NOTE 30 - Commissions

	31.12.2007		31.12.2006	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	8	-6	8	-7
Clientèle	649	-16	633	-10
Titres	820	-99	719	-137
Instruments dérivés	4	-10	7	-9
Change	18	-6	24	-9
Engagements de financement et de garantie	3	-5	2	-3
Prestations de services	801	-686	719	-622
TOTAL	2 303	-828	2 112	-797

NOTE 31 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2007	31.12.2006
Instruments de transaction	2 622	1 943
Instruments à la juste valeur sur option	-64	363
Inefficacité des couvertures	-13	59
Résultat de change	31	26
Total des variations de juste valeur	2 576	2 391
<i>dont dérivés de transaction</i>	-30	738

NOTE 32 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2007			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		3	1	4
. Actions et autres titres à revenu variable	9	37	0	45
. Titres immobilisés	58	88	-3	143
. Autres	0	0	0	0
TOTAL	67	128	-2	192

	31.12.2006			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		15	0	15
. Actions et autres titres à revenu variable	12	88	2	101
. Titres immobilisés	55	61	-6	110
. Autres	0	0	0	0
TOTAL	67	164	-4	226

NOTE 33 - Produits/charges des autres activités

	31.12.2007	31.12.2006
Produits des autres activités		
. Contrats d'assurance :	8 894	9 177
- primes acquises	7 320	7 452
- produits nets des placements	1 540	1 693
- produits techniques et non techniques	35	31
. Immeubles de placement :	0	1
- produits (1)	0	0
- reprises de provisions/amortissements	0	0
- variations de juste valeur	0	0
- plus values de cession	0	0
. Produits sur location	0	0
. Charges refacturées	0	0
. Autres produits	159	146
Sous-total	9 053	9 321
Charges des autres activités		
. Contrats d'assurance :	-7 886	-8 205
- charges de prestations	-3 765	-3 412
- variation des provisions	-4 122	-4 802
- charges techniques et non techniques	2	8
. Immeubles de placement :	-15	-10
- charges	0	0
- dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-15	-10
- moins values de cession	0	0
. Autres charges	-106	-41
Sous-total	-8 007	-8 256
Total autres produits nets / autres charges nettes	1 047	1 065

(1) dont loyers conditionnels.

NOTE 34 - Charges générales d'exploitation

	31.12.2007	31.12.2006 publié	31.12.2006 *
Charges de personnel			
Salaires et traitements	-1 075	-1 060	-1 060
Charges sociales	-436	-466	-441
Avantages du personnel	-10	0	0
Intéressement et participation des salariés	-121	-121	-121
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-113	-96	-96
Autres	10	22	22
Sous-total	-1 746	-1 721	-1 696
Autres charges administratives			
Impôts et taxes	-167	-169	-169
Services extérieurs	-1 038	-1 000	-1 025
Autres charges diverses (transports, déplacements, ...)	11	24	24
Sous-total	-1 193	-1 145	-1 170
TOTAL	-2 940	-2 866	-2 866

* Changement de présentation sur élimination des opérations réciproques entre banques et assurance au titre du régime de prévoyance des salariés.

Effectifs moyens

	31.12.2007	31.12.2006
Techniciens de la banque	15 721	15 951
Cadres	9 476	9 295
TOTAL	25 197	25 246

NOTE 35 - Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2007	31.12.2006
Amortissements :		
- immobilisations corporelles	-141	-135
- immobilisations incorporelles	-3	-2
Dépréciations :		
- immobilisations corporelles	0	-1
- immobilisations incorporelles	0	3
TOTAL	-145	-135

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment les droits au bail. Ceux-ci sont estimés être de durée indéfinie. Pour cette raison, ils ne sont pas amortis. Comme les autres immobilisations, ils font l'objet de tests de dépréciation.

NOTE 36 - Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	-2	1	0	0	0	-1
Clientèle	-580	709	-261	-37	21	-147
. Location financement	-2	6	-3	-4	1	-2
. Autres clientèle	-578	703	-258	-32	21	-145
Sous total	-582	710	-261	-37	21	-148
HTM - DJM	0	0	0	0	0	0
AFS - DALV	0	1	-3	0	0	-2
Autres	-73	96	0	0	0	23
TOTAL	-655	807	-264	-37	21	-127

NOTE 37 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2007	31.12.2006
Immobilisations corp & incorp	13	10
. MV de cession	-12	-7
. PV de cession	25	17
PV/MV sur titres consolidés cédés	0	0
TOTAL	13	10

NOTE 38 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2007	31.12.2006
Charge d'impôt exigible	-598	-654
Charge d'impôt différé	40	-82
Impact des variations de taux d'impôt sur les impôts différés	0	0
Ajustements au titre des exercices antérieurs	8	12
TOTAL	-549	-724

Le CIC, les banques régionales et les principales filiales détenues à plus de 95 % ont constitué un groupe d'intégration fiscale. Chaque banque régionale membre du groupe intégré constitue avec ses propres filiales adhérentes un sous-groupe conventionnel.

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2007
Taux d'impôt théorique	34,4%
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	-3,3%
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	-1,3%
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	-0,8%
Décalages permanents	-2,2%
Crédits d'impôt concernant les prêts à taux zéro	-0,6%
Autres	-1,3%
Taux d'impôt effectif	25,1%
Résultat taxable	2 189
Charge d'impôt	-549

NOTE 39 - Résultat par action

	31.12.2007	31.12.2006
Résultat net part du Groupe	1 464	1 642
Nombre d'actions à l'ouverture	26 043 845	26 043 845
Nombre d'actions à la clôture	26 043 845	26 043 845
Nombre moyen pondéré d'actions	26 043 845	26 043 845
Résultat de base par action	56,23	63,07
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	56,23	63,07

NOTE 40 - Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2007. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui ne comprend pas de coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

Montants en M€ au 31 décembre 2007	valeur au bilan	valeur de marché
Actifs		
Prêts et créances sur établissements de crédit	96 977	96 895
Prêts et créances à la clientèle	121 660	119 662
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 085	6 013
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	82 100	82 067
Dettes envers la clientèle	69 980	69 347
Dettes représentées par un titre	99 770	98 859
Dettes subordonnées	6 748	6 542

NOTE 41 - Encours des opérations réalisées avec les parties liées

	31.12.07			31.12.06		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CMCEE	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CMCEE
Actif						
Prêts, avances et titres						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	25	74 293	0	10	64 361
Prêts et créances sur la clientèle	0	19	0	0	9	0
Titres	0	319	5	0	166	6
Actifs divers	0	0	0	0	0	0
Total	0	363	74 297	0	185	64 367
Passif						
Dépôts						
Dettes envers les établissements de crédit	0	2 146	40 874	0	0	38 919
Dettes envers la clientèle	0	17	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	0	362	0	0	87	0
Passifs divers	0	7	1 250	0	3	1 252
Total	0	2 531	42 125	0	90	40 171
Engagements de financement et de garantie						
Engagements de financement donnés	8	0	0	0	0	0
Engagements de garantie donnés	14	0	0	0	0	0
Engagements de financement reçus	0	0	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus	0	42	196	0	16	138

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31.12.07			31.12.06		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CMCEE	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CMCEE
Intérêts reçus	0	13	2 627	0	1	1 776
Intérêts versés	0	-86	-1 461	0	0	-1 147
Commissions reçues	0	0	3	0	0	3
Commissions versées	0	-22	-224	-3	-16	-213
Autres produits et charges	2	-149	4	0	-143	8
Frais généraux	0	0	-28	0	-3	-23
Total	2	-244	922	-3	-161	404

La confédération nationale est constituée des organes centraux du Crédit Mutuel ainsi que des autres fédérations régionales du Crédit Mutuel non affiliées au groupe CMCEE. Les relations avec les entreprises mères sont principalement de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Le Conseil d'Administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est actuellement composé de 15 membres nommés par l'Assemblée générale pour 3 ans et de 3 censeurs nommés également pour 3 ans par le Conseil en application de l'article 20 des statuts. La liste des administrateurs avec indication de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés est présentée en annexe conformément aux dispositions légales. Le Conseil comprend des représentants des Groupes de Crédit Mutuel partenaires (Ile-de-France et Sud-Est) ainsi que des représentants des Groupes associés (Loire-Atlantique Centre Ouest, Laval, Normandie et Centre). Deux membres salariés siègent au Conseil d'Administration au titre du Comité d'entreprise interfédéral. Il n'y a ni jetons de présence, ni stock options. Le Président et le Directeur Général ont, au sein du Groupe, une rémunération fixée dans les conditions légales à travers un comité des rémunérations. Les principaux dirigeants du groupe peuvent détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants

en KE	rémunérations globales
Mandataires Sociaux - Comité de Direction - Membres du Conseil touchant une rémunération	5 267

Par décision du Conseil d'administration de la BFCM en juillet 2007, les mandataires sociaux touchant une rémunération et qui, en raison de leur statut, ne bénéficient pas des mécanismes de droit commun des employés du Groupe relatifs à l'intéressement, à la participation des salariés et aux indemnités de fin de carrière, se verront attribuer à leur départ une indemnité compensatrice. Cette indemnité de cessation de fonction est déterminée par analogie avec les dispositions relatives à l'intéressement, à la participation et aux indemnités de fin de carrière dont bénéficient les salariés non mandataires sociaux placés dans les mêmes conditions. Le montant provisionné à ce titre est de 2,65 millions d'euros.

NOTE 42 - Evénements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du groupe BFCM clos au 31 décembre 2007 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 février 2008.

NOTE 43 - Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion. Une information spécifique sur l'exposition et les incidences de la crise de l'immobilier américain est présentée dans le chapitre 1 du rapport de gestion, sous la rubrique - analyse par activité des comptes consolidés du pôle Banque de Financement et de Marché -

Communiqué de presse du 30 avril 2008 : Banco Popular Group et Crédit Mutuel – CIC signent le contrat d'acquisition des actions de Banco Popular France

Le groupe Crédit-Mutuel-CIC est parvenu à un accord avec le groupe bancaire espagnol Banco Popular pour reprendre sa filiale française. Le montant de l'opération atteint 85 millions d'euros. La réalisation définitive de la vente n'est soumise qu'à la seule condition de l'obtention des autorisations des autorités bancaires compétentes.

Les deux banques avaient annoncé être entrées en négociations exclusives le 1er avril. L'accord prévoit l'engagement de conclure un accord de coopération commerciale qui verra le jour dans les mois à venir et permettra à Banco Popular de continuer à fournir des services à ses clients en France. De la même manière, les clients de CM-CIC auront la possibilité de bénéficier des services bancaires du réseau Grupo Banco Popular en Espagne et au Portugal.

ANNEXE V (Rgt 2004-809) Informations à inclure au minimum dans la note relative aux valeurs mobilières, lorsqu'il s'agit de titres d'emprunt ayant une valeur nominale inférieure à 50.000 euros

1.	PERSONNES RESPONSABLES	
1.1	Déclarer toutes les personnes responsables des informations contenues dans le prospectus et, le cas échéant, de certaines parties de celui-ci – auquel cas ces parties doivent être indiquées. Lorsque les personnes responsables sont des personnes physiques, y compris des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur, indiquer leur nom et leur fonction; lorsqu'il s'agit de personnes morales, indiquer leur dénomination et leur siège statutaire.	1.4 Page 18
1.2	Fournir une déclaration des personnes responsables du prospectus attestant que, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le prospectus sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. Le cas échéant, fournir une déclaration des personnes responsables de certaines parties du prospectus attestant que les informations contenues dans la partie du prospectus dont elles sont responsables sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.	1.3 Page 17
2.	FACTEURS DE RISQUES	
2.1	Mettre en évidence, dans une section intitulée «facteurs de risque», les facteurs de risque influant sensiblement sur les valeurs mobilières offertes et/ou admises à la négociation, aux fins de l'évaluation du risque de marché lié à ces valeurs mobilières.	Pages 14 à 17
3.	INFORMATIONS DE BASE	
3.1	Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission/l'offre Décrire tout intérêt, y compris les intérêts conflictuels, pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre, en identifiant chacune des personnes concernées et en indiquant la nature de cet intérêt.	2.4.5 Page 29
3.2	Raisons de l'offre et utilisation du produit Indiquer les raisons de l'offre autres que la réalisation d'un bénéfice et/ou la couverture de certains risques. Le cas échéant, indiquer le coût total estimé de l'émission/de l'offre et le montant net estimé de son produit. Ce coût et ce produit sont ventilés selon les principales utilisations prévues, par ordre décroissant de priorité. Si l'émetteur a conscience que le produit estimé ne suffira pas à financer toutes les utilisations envisagées, indiquer le montant et la source du complément nécessaire.	2.4.4 Page 28
4	INFORMATION SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DEVANT ÊTRE OFFERTES/ADMISES À LA NÉGOCIATION	
4.1	Décrire la nature et la catégorie des valeurs mobilières offertes et/ou admises à la négociation et donner le code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) ou tout autre code d'identification.	Page 1
4.2	Mentionner la législation en vertu de laquelle les valeurs mobilières ont été créées.	2.2.1

		Page 20
4.3	Indiquer si les valeurs mobilières ont été émises sous la forme de titres nominatifs ou au porteur, physiques ou dématérialisés. Dans le dernier cas, donner le nom et l'adresse de l'entité chargée des écritures nécessaires.	2.2.1 Page 20
4.4	Indiquer dans quelle monnaie l'émission a eu lieu.	2.1.2 Page 19
4.5	Indiquer le classement des valeurs mobilières offertes et/ou admises à la négociation, en incluant un résumé de toute clause visant à influencer sur ce classement ou à subordonner la valeur mobilière concernée à tout engagement présent ou futur de l'émetteur.	2.2.7, 2.2.10, 2.2.11 Pages 21 à 22
4.6	Décrire les droits attachés aux valeurs mobilières, y compris toute restriction qui leur est applicable, et les modalités d'exercice de ces droits.	2.1.4 Page 19
4.7	<p>Indiquer le taux d'intérêt nominal et les dispositions relatives aux intérêts dus:</p> <ul style="list-style-type: none"> - indiquer la date d'entrée en jouissance et la date d'échéance des intérêts; - indiquer le délai de prescription des intérêts et du capital. <p>Lorsque le taux n'est pas fixe, décrire le sous-jacent sur lequel il est fondé ainsi que la méthode utilisée pour lier le premier au second; indiquer les sources auprès desquelles une information sur les performances passées et futures du sous-jacent et sur sa volatilité peuvent être obtenues;</p> <ul style="list-style-type: none"> - décrire toute perturbation du marché ou du règlement ayant une incidence sur le sous-jacent; - décrire les règles d'ajustement applicables en cas d'événement ayant une incidence sur le sous-jacent; - donner le nom de l'agent de calcul. <p>Lorsque le paiement des intérêts produits par la valeur émise est lié à un (des) instrument(s) dérivé(s), fournir des explications claires et exhaustives de nature à permettre aux investisseurs de comprendre comment la valeur de leur investissement est influencée par celle du ou des instrument(s) sous-jacent(s), en particulier dans les cas où le risque est le plus évident.</p>	2.2.6 Page 21
4.8	Indiquer la date d'échéance et décrire les modalités d'amortissement de l'emprunt, y compris les procédures de remboursement. Lorsqu'un amortissement anticipé est envisagé, à l'initiative de l'émetteur ou du détenteur, décrire ses conditions et modalités.	2.2.7 Page 21
4.9	Indiquer le rendement. Décrire sommairement la méthode de calcul de ce rendement.	2.2.8 Pages 21 à 22
4.10	Indiquer comment les détenteurs des titres d'emprunt sont représentés, y compris en identifiant l'organisation représentant les investisseurs et en mentionnant les dispositions applicables à une telle représentation. Indiquer les lieux où le public peut avoir accès aux textes des contrats relatifs à ces modes de représentation.	2.2.15 Page 23
4.11	Dans le cas d'une nouvelle émission, fournir une déclaration contenant les résolutions, les autorisations et les approbations en	2.1.1 Page 18

	vertu desquelles les valeurs mobilières ont été ou seront créées et/ou émises.	
4.12	Dans le cas d'une nouvelle émission, indiquer la date prévue de cette émission.	2.2.3 Page 20
4.13	Décrire toute restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières.	2.3.2 Page 27
4.14	Pour le pays où l'émetteur a son siège statutaire et le ou les pays où l'offre est faite ou l'admission à la négociation recherchée: - fournir des informations sur toute retenue à la source applicable au revenu des valeurs mobilières; - indiquer si l'émetteur prend éventuellement en charge cette retenue à la source.	2.2.16 Pages 24 et 27
5	CONDITIONS DE L'OFFRE	
5.1	Conditions de l'offre, statistiques de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités d'une demande de souscription	
5.1.1	Énoncer les conditions auxquelles l'offre est soumise.	2.1.1 Page 19
5.1.2	Indiquer le montant total de l'émission/de l'offre. Si le montant n'est pas fixé, décrire les modalités et le délai selon lesquels le montant définitif sera annoncé au public.	2.1.2 Page 19
5.1.3	Indiquer le délai, en mentionnant toute modification possible, durant lequel l'offre sera ouverte et décrire la procédure de souscription.	2.1.5 Page 20
5.1.4	Décrire toute possibilité de réduire la souscription et le mode de remboursement des sommes excédentaires versées par les souscripteurs.	/
5.1.5	Indiquer le montant minimum et/ou maximum d'une souscription (exprimé soit en nombre de valeurs mobilières, soit en somme globale à investir).	2.1.2 Page 19
5.1.6	Décrire la méthode et indiquer les dates-limites de libération et de livraison des valeurs mobilières.	2.2.1, 2.2.3 et 2.2.4 Page 20
5.1.7	Décrire intégralement les modalités de publication des résultats de l'offre et indiquer la date de cette publication.	2.1.2 Page 19
5.1.8	Décrire la procédure d'exercice de tout droit préférentiel de souscription, la négociabilité des droits de souscription et le traitement réservé aux droits de souscription non exercés.	2.1.4 Page 19
5.2	Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières	
5.2.1	Mentionner les diverses catégories d'investisseurs potentiels auxquels les valeurs mobilières sont offertes. Si l'offre est faite simultanément sur les marchés de plusieurs pays, et si une tranche a été ou est réservée à certains d'entre eux, indiquer quelle est cette tranche.	2.1.3 Page 19
5.2.2	Décrire la procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été alloué et indiquer si la négociation peut commencer avant cette notification.	2.1.2 Page 19
5.3	Fixation du prix	

5.3.1	Indiquer le prix prévisionnel auquel les valeurs mobilières seront offertes ou la méthode de fixation et la procédure de publication du prix. Indiquer le montant de toute charge et de toute taxe spécifiquement imputées au souscripteur ou à l'acheteur.	2.2.2 Page 20
5.4	Placement et prise ferme	
5.4.1	Donner le nom et l'adresse du ou des coordinateurs de l'ensemble de l'offre et de ses différentes parties et, dans la mesure où cette information est connue de l'émetteur ou de l'offreur, sur les placeurs concernés dans les différents pays où l'offre a lieu.	2.1.6 Page 20
5.4.2	Donner le nom et l'adresse des intermédiaires chargés du service financier et ceux des dépositaires dans chaque pays concerné.	2.4.1 Page 28
5.4.3	Donner le nom et l'adresse des entités qui ont convenu d'une prise ferme et de celles qui ont convenu de placer les valeurs mobilières sans prise ferme ou en vertu d'une convention de placement pour compte. Indiquer les principales caractéristiques des accords passés, y compris les quotas. Si la prise ferme ne porte pas sur la totalité de l'émission, indiquer la quote-part non couverte. Indiquer le montant global de la commission de placement et de la commission de garantie (pour la prise ferme).	2.2.13 Page 22
5.4.4	Indiquer quand la convention de prise ferme a été ou sera honorée.	/
6	ADMISSION À LA NÉGOCIATION ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION	
6.1	Indiquer si les valeurs mobilières offertes font ou feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation, en vue de leur distribution sur un marché réglementé ou sur des marchés équivalents – les marchés en question devant alors être nommés. Cette circonstance doit être mentionnée sans donner pour autant l'impression que l'admission à la négociation sera nécessairement approuvée. Si elles sont connues, les dates les plus proches auxquelles les valeurs mobilières seront admises à la négociation doivent être indiquées.	2.3 Page 27
6.2	Mentionner tous les marchés réglementés ou tous les marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'émetteur, sont déjà négociées des valeurs mobilières de la même catégorie que celles qui doivent être offertes ou admises à la négociation.	2.3.1 Page 27
6.3	Donner le nom et l'adresse des entités qui ont pris l'engagement ferme d'agir en qualité d'intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs; décrire les principales conditions de leur engagement.	2.3 Page 27
7.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
7.1	Si des conseillers ayant un lien avec l'offre sont mentionnés dans la note relative aux valeurs mobilières, inclure une déclaration précisant la qualité en laquelle ils ont agi.	/
7.2	Préciser quelles autres informations contenues dans la note relative aux valeurs mobilières ont été vérifiées ou examinées par des contrôleurs légaux et quand ceux-ci ont établi un rapport. Reproduire ce rapport ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, en fournir un résumé.	1.2 Page 17
7.3	Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans la note relative aux valeurs mobilières, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie de la note relative aux valeurs mobilières.	1.2 & 1.3 Page 17

<p>7.4</p>	<p>Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.</p>	<p>En attente</p>
<p>7.5</p>	<p>Indiquer la notation attribuée à un émetteur ou à ses titres d'emprunt, à sa demande ou avec sa collaboration lors du processus de notation. Donner une brève explication de la signification de cette notation, si elle a déjà été publiée par l'agence qui l'a émise.</p>	<p>2.2.14 Page 23</p>

Le Document de Référence enregistré par de l'Autorité des marchés financiers le 13 novembre 2007 sous le N° R.07 - 164 est adressé sans frais à toute personne qui en fera la demande par envoi du coupon-réponse ci-dessous à la

:

Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Société anonyme au capital social de 1 302 192 250 euros
Siège social : 34,rue du Wacken – 67002 Strasbourg
355 801 929 R.C.S. Strasbourg

M, Mme, Melle:.....

Adresse:.....

Code postal :.....Ville :

désire recevoir, sans frais et sans engagement le Document de Référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 13 novembre 2007 sous le N° R.07 - 164.